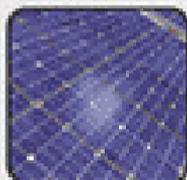
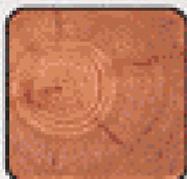


s a v o i r s



Julien Kilanga Musinde

# Langue française en Francophonie

Pratiques et réflexions

L'Harmattan **RDC**

Facebook : *La culture ne s'hérite pas elle se conquiert*



# Langue française en Francophonie

**Collection « Savoirs »**

*Dirigée par Henri Mova Sakanyi et Léon Matangila*

Julien Kilanga Musinde

# Langue française en Francophonie

*Pratiques et réflexions*

L'HARMATTAN

© L'HARMATTAN, 2009  
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-10754-0  
EAN : 9782296107540

## INTRODUCTION GENERALE

---

LA LANGUE FRANÇAISE est le lien fondateur de la francophonie qui regroupe depuis ses origines l'ensemble des pays ayant cette langue en partage. La Francophonie, dans son évolution a progressivement adapté sa fonction d'identité francophone à un objectif plus fondamental, celui du respect absolu des langues et des cultures des pays membres, avec comme toile de fond la diversité linguistique appuyée par le partenariat des langues de l'espace francophone. C'est ce fil conducteur qui sous-tend l'ensemble de textes réunis dans cet ouvrage reflétant ainsi la commande des Etats et des instances de la Francophonie à travers les sommets, les conférences des ministres et le Conseil permanent de la Francophonie.

La Conférence générale de Port-Louis à Maurice en 1975 a donné une orientation linguistique précise à la Francophonie en recommandant la prise en compte de toute la multiplicité de significations de l'espace mondial du français et des langues mises en contact avec le français dans le strict respect des pays membres.

Le Sommet de Dakar en 1989 a mis au point le plan décennal d'aménagement linguistique de l'espace francophone qui visait le développement et la promotion des langues de la Francophonie et le renforcement de la complémentarité entre le français et les langues partenaires fondant cette opinion sur l'identité culturelle et linguistique comme instrument du progrès et condition du dialogue international. Ce plan n'a pas été mis à exécution mais réactualisé, il peut s'avérer utile et efficace.

Le Sommet de Hanoi a cherché à replacer et à considérer la problématique des langues au cœur des préoccupations de la francophonie en créant un cadre de mise en œuvre d'une politique cohérente et des actions partagées de coopération linguistique bénéficiant des suggestions et des opinions d'experts avisés, des priorités et des moyens d'action pour la gestion des multilinguismes et de la promotion et de la diffusion de la langue française.

La réunion des ministres de la Culture tenue à Cotonou en juin 2001 a préconisé la consolidation du rôle de la langue française et des langues partenaires en tant que vecteur d'éducation, de formation, d'information et d'expression des créateurs du monde francophone.

Le Sommet de Beyrouth en 2002 consacré à la diversité culturelle et linguistique autorise l'Organisation internationale de la Francophonie à centrer ses actions dans le domaine des langues aux aspects prioritaires, en fonction de leur visibilité, des effets d'entraînement et des partenariats qu'ils suscitent et peuvent mobiliser.

Le Sommet de Ouagadougou en 2004, dans le cadre stratégique décennal, confie à la Francophonie la mission de promouvoir la langue française dans les institutions internationales et la préservation de la diversité culturelle et linguistique.

Dans le cadre du Sommet de Québec en octobre 2008, l'un des quatre enjeux a porté sur la langue française envisagée sous trois axes de réflexions :

- la place du français dans la société et dans la vie des pays membres de l'organisation internationale de la francophonie ;
- la place du français dans la vie internationale ;
- la place du français dans le système éducatif des Etats et gouvernements.

Cet ouvrage voudrait mettre en exergue comment la langue française et la diversité linguistique constituent une des faces majeures de l'identité francophone.

En effet, la Francophonie fondée sur une stratégie diversifiée, à composantes complémentaires, prend en charge, tout à la fois plusieurs aspects : la promotion du français (incitation à son utilisation, amélioration de son image), mais aussi et surtout sa diffu-

sion par l'enseignement et par la création. Une attention particulière est accordée également aux langues qui cohabitent avec la langue française, comme entre elles, et entretiennent avec celle-ci, des rapports de solidarité et de complémentarité.

Parler de la langue française et de l'identité francophone évoque à la fois son statut dans le monde, son usage traduit par le nombre de ses locuteurs et sa nature. Elle est le lien fondateur de 70 pays dont 28 l'ont adoptée comme langue officielle. 13 pays l'ont comme l'unique langue officielle, en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo) et en Europe (France et Monaco).

Le français partage le statut de langue officielle avec une ou deux autres langues dans 8 pays d'Afrique (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Comores, Djibouti, Guinée Equatoriale, Madagascar et Ruanda), dans deux pays d'Amérique (Canada, Haïti), dans trois pays d'Europe (Belgique, Luxembourg, Suisse), dans un pays de l'Océanie (Les Seychelles) et dans un pays d'Asie (Vanuatu). Il ya lieu de noter la présence des pays qui ont le français comme langue non maternelle et non officielle. C'est le cas en Afrique du Nord (du Maroc, de la Tunisie), en Europe centrale et Orientale (la Moldavie, de la Pologne et de la Roumanie.).

L'Europe, les Amériques et les Caraïbes sont trois régions assurément différentes qui présentent quelques similitudes du point de vue de la problématique du français. Elles correspondent à la Francophonie du nord (y compris partiellement les Caraïbes par l'insertion géographique des Dom Tom) et elles représentent la Zone où le français fonctionne comme « langue maternelle », à l'exception d'Haïti, de la Dominique et de la Sainte-Lucie.

L'Europe constitue le berceau originel de la langue française, terrain où elle a connu une forte expansion, à travers des siècles, comme langue des élites, en même temps qu'elle essaimait sur les autres continents comme langue administrative. Ici comme ailleurs, elle a bénéficié, après son implantation, d'un prestige et d'un rayonnement remarquable comme langue d'enseignement ou encore comme langue officielle. Mais le français tend à perdre

cette position privilégiée. Si, en Europe francophone, dans l'espace sociolinguistique originel du français, celui-ci se porte bien, son avenir s'avère préoccupant, pour ce qui concerne son positionnement sur cet espace continental particulièrement après son élargissement.

En Amérique, l'avenir du français est sans doute encore plus sombre, dans la perspective de l'établissement de la Zone de Libre Echange des Amériques (ZLEA), dans laquelle il risque d'être réduit au rang de langue locale, confinée à l'état de la langue de Québec et de quelques communautés mineures. L'intégration des Caraïbes pourrait remettre en cause cet équilibre, à moins que les Dom Tom soient considérés, du moins sur le plan linguistique, comme éléments à mettre à contribution dans le cadre de la dynamique régionale.. L'Afrique est, jusqu'à preuve du contraire, demanderesse du français au sein des Etats membres comme dans les autres Etats. La trentaine de pays qui, dans le Sud particulièrement en Afrique, ont choisi le français comme langue officielle, sont encore semi-francophones. Malgré la bonne volonté, ils ne parviennent pas à assurer une plus grande expansion du français sur leurs espaces, à cause de la défaillance des systèmes éducatifs, l'insuffisance des outils didactiques et l'inadaptation des méthodologies utilisées. Certains pays anglophones, en raison de la proximité avec les espaces francophones et la conjoncture politique internationale si défavorable à la superpuissance américaine, frappent aux portes de la langue française. En Afrique, ce n'est pas seulement le Nigeria et le Ghana qui souhaitent cette ouverture mais surtout l'Afrique du Sud dans son rêve de pouvoir dialoguer avec l'ensemble du Continent. Une politique volontariste francophone peut, de la sorte, octroyer une avance à la langue française en Angola et au Mozambique. Une Afrique à dominante francophone, pourrait avec une Europe également francophone, constituer un axe d'avenir pour restituer au français des assises sociolinguistiques solides.

Dans le monde arabe, l'expansion de la langue française devrait s'organiser dans le cadre de la Ligue arabe, à partir du Liban et du Maghreb, bien entendu dans la convivialité avec l'arabe. La politique linguistique multilatérale devrait porter d'abord sur le

soutien à des actions de terrain pour la diffusion pour contribuer au démarrage des dynamiques régionales, capables de prendre en main les problèmes linguistiques et les nécessités de l'environnement francophone des organisations spécifiques.

L'Océan indien nécessite un effort de polarisation de l'ensemble des interventions régionales en faveur du français. Le statut du français s'analyse dans ce vaste espace selon trois aspects différents : langue première ou langue d'éducation ou langue seconde et langue étrangère.

Au regard de ce paysage, pour la Francophonie, le maintien de la langue française dans son statut de langue de communication mondiale est donc une nécessité vitale, à la fois pour ne pas être complice de l'atrophie du patrimoine linguistique mondial et pour ne pas accentuer la marginalisation de vastes régions du Sud, notamment l'Afrique, pour qui l'accès à la mondialisation, pour des raisons historiques, ne peut se réaliser, dans l'immédiat, que par elle. Des stratégies fortes devraient être mises en œuvre pour faire face à cette situation.

Les grands chantiers de la langue française, dans lesquels puiser des thématiques concrètes, peuvent, dans un grand effort de resserrement, s'énoncer, comme suit :

- Consolidation du statut politique du français par la prise en charge des plurilinguismes nationaux, par l'appropriation du français par les communautés nationales et régionales, par la protection locale du français comme langue de travail dans la société civile et dans les entreprises.

- Diffusion du français par l'enseignement et l'audiovisuel

- Création du français en français.

La créativité littéraire est censée occuper une place de choix car la littérature est non seulement productrice de la langue, mais elle constitue un point d'attraction pour ce qui concerne le français.

- Veille linguistique et le soutien à l'environnement francophone par la sensibilisation aux enjeux linguistiques et au développement des dispositifs linguistiques favorables au français et l'observation du statut de la langue.

Cet ouvrage qui porte le titre significatif « **Langue française en Francophonie : pratiques et réflexions** » rassemble, en trois chapitres, des textes produits dans diverses circonstances et qui mettent en exergue des réflexions sur la langue française et ses contacts avec d'autres langues de son espace et soulève des questions sous-jacentes :

- Méthodes d'études des variétés du français
- aménagement du français et les autres langues
- le partenariat du français et les autres langues
- la biographie langagière en contexte multilingue
- l'identité francophone
- la question de gestion des langues et des politiques linguistiques en contexte multilingue.

La plupart des exemples sont tirés de la République démocratique du Congo qui constitue mon terrain de prédilection.

I

**LANGUE FRANÇAISE : SITUATION  
ET RÉFLEXIONS THÉORIQUES**



# LES ÉTUDES FRANÇAISES

## EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

---

LE TERME « études » signifie « application méthodique de l'esprit cherchant à apprendre et à comprendre ». Ainsi défini, ce mot laisse entrevoir la face « apprentissage d'une matière » et la face « analyse scientifique d'un objet » en vue de la compréhension des faits. Au mot « études » est adjoint l'adjectif « français » signifiant ce qui est relatif à la France et à ses habitants. Dans notre optique, nous saisissons « français » au sens de ce qui a trait à la langue française.

Globalement, le thème « études françaises en République démocratique du Congo » est à comprendre dans la perspective de la saisie du français comme *objet d'apprentissage* et de celle du français comme *objet d'analyse linguistique*. Ainsi, parler des études françaises en RDC revient à examiner la question sous les deux angles signalés plus haut. C'est là l'objet de notre réflexion dans les lignes qui vont suivre.

### I. Le français comme objet d'apprentissage en RDC

Qui dit enseignement du français suppose d'une part un guide et un guidé, d'autre part une matière et partant, un programme, lequel doit être suivi dans un cadre de référence bien précise, c'est-à-dire, avec des manuels appropriés.

1.1. *Le guide*, ici l'enseignant, est supposé maîtriser la matière qu'il est appelé à transmettre à ses disciples, qui dès le départ, se trouvent dans une situation de bilinguisme solidement établi, qui parlent le français en classe (juste pour se faire comprendre) mais qui dans la cour et à la maison recourent à la langue véhiculaire satisfaisant le mieux leurs besoins de communication quotidienne.

Ce guide est censé avoir appris la méthodologie spéciale du français qui « tente d'expliquer la manière particulière d'enseigner le français » (WEISMAN, G. : 1975 : 5).

Mais, en réalité, en RDC, le cours de français, est confié à n'importe qui : jeunes finalistes des humanités, licenciés ou gradués en n'importe quelle discipline, pourvu qu'ils sachent s'exprimer convenablement (et encore !) en français.

1.2. Quant au *programme*, au primaire, l'enseignement du français vise à l'acquisition des structures de la langue, du vocabulaire et à la maîtrise de la lecture.

Au cycle d'orientation, c'est-à-dire durant les deux premières années du secondaire, le fascicule Pro XVII présente très judicieusement le programme détaillé de ce niveau. On demande au professeur de français d'insister sur la grammaire et l'élocution et de donner les textes toujours dans la perspective grammaticale. Des manuels spécifiques sont prévus à ce propos.

Mais, une contradiction : à un programme aussi bien conçu vient se superposer une effervescence de méthodes qui entre en conflit avec les instructions officielles. Nous pensons ici à la méthode « audio-orale » qui recommande au professeur de ne plus recourir à la pratique de la grammaire traditionnelle, d'insister plus sur l'oral que sur l'écrit oubliant par là que les élèves du Cycle d'orientation ont déjà eu des rudiments de grammaire au primaire et que l'omission pendant longtemps de l'aspect écrit poserait, dans la suite, le problème du passage de l'oral à l'écrit.

N'est-ce pas là une lacune qui s'insère dans le programme ? Car, à partir de la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, le programme ne prévoit que quelques heures de grammaire (deux heures à intervalle régulier par mois). En effet, à ce niveau, tout le cours de français est centré sur l'étude des auteurs et sur les exercices écrits et oraux. La

place de la grammaire est réduite, ce professeur la supposant déjà vue en C.O., alors qu'il n'en est pas ainsi en réalité.

En 5<sup>ème</sup> et en 6<sup>ème</sup>, la grammaire est complètement effacée du programme et cela, dit-on, « en raison des résultats acquis dans les domaines de l'expression et en raison aussi de la maturité plus grande des élèves » (Brochure Pro 51 : 1967).

Au cours de ces deux dernières années, on va s'atteler à former les élèves à la réflexion, à la rigueur de la pensée, à une méthode de travail intellectuel. Pour atteindre cet objectif, les auteurs du programme recommandant au professeur de français d'axer son enseignement sur les textes de réflexion et les débats sur une diversité de thèmes.

A bien voir, le programme congolais relègue la grammaire – base de toute communauté au second plan. Celle-ci apparaît occasionnellement au niveau de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années ; à partir de la 5<sup>ème</sup>, les manuels en usage, et même le programme n'en parlent plus.

Même si, pour Rivarol, la grammaire est l'art de lever les difficultés d'une langue et qu'il ne faut pas que le levier soit plus lourd que le fardeau, une question demeure celle de savoir si, en RDC, il s'agit d'un enseignement de la *langue française* ou de la *culture française*. L'un n'exclut pas l'autre, c'est entendu (voir MUDIMBE, V.Y., : 1978 : 21-26) ; mais dans le cas en présence, l'accent semble porter beaucoup trop sur la culture française ; pendant qu'on ne peut compter que sur la subtilité de l'enseignement (et quel enseignement !) pour revenir sur les notions fondamentales de la grammaire qui sont réellement fragmentaires chez l'élève, même en fin d'humanités.

Cette connaissance sommaire de la grammaire, pour tout dire, cette méconnaissance de la grammaire française – accentuée par les faits d'interférences, un modèle souvent déficient, les conditions défectueuses de l'enseignement même (matériel didactique, méthodologie) – ne peut que faciliter l'implantation en milieu scolaire congolais d'un français approximatif, « normatif », c'est-à-dire, s'écartant de plus en plus de la norme, c'est ce que montre un nombre de plus en plus croissant de travaux produits au Département de Langue et Littérature françai-

ses de l'Université de Lubumbashi aboutissant à des conclusions essentiellement convergentes, lesquelles peuvent être résumées en ces termes : « On assiste à une dégradation, à une sorte de crise du français en milieu scolaire de la République démocratique du Congo ».

1.3. C'est pourquoi on a décidé d'*intensifier l'enseignement du français* même au niveau de l'Université dans les premières années de toutes les facultés.

En plus de cette préoccupation visant à affiner la connaissance pratique de la langue française chez l'étudiant, le Département de Langue et Littérature françaises prévoit des cours susceptibles d'aider les étudiants à acquérir une connaissance scientifique du français.

Ce dernier volet de la connaissance linguistique conduit à l'étude du français comme *objet* d'analyse linguistique dans les mémoires et thèses produits au Département de Langue et Littérature Françaises.

## II. Le français comme objet d'analyse linguistique en RDC

Les études réalisées au Département de Langue et Littérature Françaises de 1960 à nos jours portent la marque de la conception progressivement changeante que le corps professoral a du français qui est ici l'objet d'étude. C'est en fonction de cette vision du français que nous distinguons trois grandes étapes qui correspondent à la nature particulière et à la conception qu'on avait du français à une époque déterminée :

- l'étape du français **au** Congo (1960-1970) ;
- l'étape du français **du** Zaïre (1970-1980) ;
- l'étape du français **congolais** (?) (1980 jusqu'à ce jour).

## 2.1. L'étape du français au Congo (1960-1970)

Par « français au Congo », il faut entendre le français considéré comme une langue introduite dans ce pays sans considération de toute réalité locale. Il s'agit là d'une langue qui véhicule une culture propre et qu'on voudrait faire assimiler dans ses normes les plus strictes.

Cette conception présente traces sur les travaux réalisés dans le domaine français au Département de Langue et Littérature Françaises de l'Université de Lubumbashi.

Les mémoires produits dans ce département durant cette période cherchent à étudier le français dans sa physionomie normative ou à relever les fautes commises par les élèves dans le dessein de les corriger.

Notre inventaire nous révèle huit mémoires dont cinq portent sur la description théorique du français et l'analyse des fautes.

Deux raisons fondamentales expliquent cette tendance :

1.- Durant l'époque coloniale et même quelques années après l'indépendance, le français était pour tous une langue de prestige, une langue des évolués matériellement stables.

Ainsi donc, pour être assis dans la société, il fallait bien maîtriser cette langue. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'il faut situer le sens de l'ordonnance présidentielle n°1974 du 17 octobre 1963 qui généralise l'enseignement du français à tous les niveaux.

2.- La nature du corps enseignant de l'époque constitué pour la plupart des étrangers ayant le français comme langue maternelle ou comme langue d'adoption ou de culture, constitue une seconde raison. Ceci a fortement contribué à l'orientation des recherches vers la saisie profonde des normes du français en mettant entre parenthèse la couleur locale.

Ainsi donc, l'esprit du moment joint aux préoccupations ponctuelles du corps professoral soucieux d'inculquer à ses disciples la culture française telle qu'elle est vécue dans la métropole marque profondément les études réalisées dans le domaine français au Département de philologie romane à l'époque.

## 2.2. L'étape du français du Congo (1970-1980)

Au fil des temps, on commence à se rendre compte que le terrain sur lequel le français a été introduit n'était pas une « tabula rasa linguistique ». Au contraire, il existe une diversité de langues locales auxquelles le français s'est superposé pour former ce que nous appelons « le français du Congo », c'est-à-dire un français portant un certain nombre d'éléments reflétant la couleur locale mais non encore autonome pour prétendre être une variété spécifique à ce pays.

Cette nouvelle dimension de la question trouve son écho dans les travaux de mémoire réalisés au Département de Langue et Littérature Françaises de l'Université de Lubumbashi dans les limites temporelles susmentionnées. En effet, les chercheurs s'attèlent à mener des études contrastives se plaçant sur le plan strictement synchronique et comparant généralement le français et les langues locales en présence. Notre inventaire de mémoires produits durant cette période révèle que 69% de ces travaux se situent dans la ligne des études sur le français en contact avec les langues locales.

Comment expliquer le virage brusque ? Trois raisons majeures peuvent être évoquées dans ce cas :

1.- Les études de l'étape antérieure ont débouché sur un constat amer : le français actualisé dans le milieu présente un bon nombre de différences par rapport au français standard. Il fallait trouver une explication à ce phénomène. L'argument du substrat de l'interférence linguistique a été mis en exergue. Pour s'en apercevoir, il fallait recourir aux analyses contrastives.

2.- L'idée du recours à l'authenticité cherche à revaloriser les éléments de la culture locale. Si lors de la période précédente l'accent était mis sur la culture française, à cette époque, on cherche à mettre en exergue l'impact de la culture locale sur l'occidentale par la revalorisation des langues nationales.

3.- De plus, le corps professoral est constitué des nationaux soucieux d'étudier les problèmes locaux. En effet, « jusqu'en 1965, la présence des zaïrois dans la carrière enseignante était quasi inexistante. Les efforts de formation des scientifiques zaï-

rois n'ont commencé à porter des fruits qu'à la fin des années 60 et leur entrée en grand nombre dans la carrière scientifique et académique correspond à la décennie 70 ; i.e celle de l'UNAZA. Le tableau suivant illustre cette constatation pour l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire » (MPEYE, N., 1983 : 7).

Tableau comparatif des effectifs des enseignants de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur entre 1971-1972 et 1978-1979

	Professeurs			Scientifiques			Total		
	Nat.	Etr.	Tot.	Nat.	Etr.	Tot.	Nat.	Etr.	Tot.
1971-1972 Universités	61	230	291	251	177	428	312	407	719
Instituts	9	19	28	190	398	588	199	417	616
Total	70	249	319	441	575	1016	511	824	1335
1978-1978 Universités	202	123	325	878	107	985	1080	230	1310
Instituts	52	38	90	1050	192	1242	1102	230	1332
Total	254	161	415	1928	299	2227	2182	460	2642

Sources : « Problèmes généraux de l'enseignement universitaire », T. II, Organisation des études à l'UNAZA (1979), Kinshasa, P.U.Z., p.111

L'on peut aisément se rendre compte qu'au début de la décennie 1970-1980, le nombre de professeurs étrangers était plus élevé que celui des nationaux, ce qui n'est plus le cas vers la fin, entre 1978 et 1979.

### 2.3. *L'étape du français congolais (?) (1980 jusqu'à ce jour ?)*

A partir de 1980 et même une année avant cette date, certains chercheurs – nous pensons ici à SESEP : (1983) – affirment que le français cesse d'être seulement une langue introduite au Congo et portant certains traits de la couleur locale sans intégration complète pour devenir une variété autonome (FISHMAN : 1972) présentée sous forme de variétés socioprofessionnelles c'est-à-dire, sous des variétés différenciées à la fois du point de vue linguistique et du point de vue psychosociolinguistique.

Ce point de vue apparaît encore comme une hypothèse qu'il faudrait démontrer car, à part certains traits particulièrement du domaine lexico-sémantiques, qui semblent s'identifier au parler des congolais, les autres se retrouvent partout ailleurs. De sorte qu'il devient difficile, au stade actuel de la recherche, d'affirmer sans réserve l'existence du français congolais qui répondrait au critère d'autonomie tel que le préconise Fishman. La plupart des études menées dans cette perspective débouchent sur des conclusions, à notre sens, fluctuantes.

Toutefois, il faut reconnaître l'accentuation de la distance qui se crée de plus en plus entre le français dit standard et le français actualisé au Congo, même en milieu scolaire qui, de manière générale, est caractérisé par sa résistance à toute différenciation linguistique (KILANGA, M. : 1984 : 775).

Cet état de chose trouve son explication dans les raisons ci-après :

1.- La dégradation du français est sans doute due à une modification de besoin, comme l' a écrit Martinet (1967) : 5), « l'outil linguistique **s'améliore** à l'usage et se **rouille** vite si l'on ne s'en sert pas. Dans une société plurilingue, toute modification des besoins a des chances d'entraîner une modification respective des langues en contact ». Or, on assiste ces derniers

temps à un désintéressement plus ou moins total à l'endroit de cette langue dans certains milieux populaires. On entend des avis du genre : « le français ce n'est pas de l'argent ». Ceci s'explique par la dégradation même du niveau de vie de ceux qui sont chargés de l'enseignement de cette langue.

2.- Nous pouvons, à titre d'hypothèse, évoquer aussi le fait qu'à partir de 1980, l'on commence à avoir au département et même au niveau de toute l'Université, les produits formés localement qui constituent le reflet de la spécificité du milieu et qui cherchent à expliquer par des travaux d'analyse linguistique la crise qui se fait de plus en plus remarquable en matière de la langue française.

## Conclusion

Nous avons, tout au long de notre réflexion, présenté les lignes maîtresses de l'enseignement du français e RDC en prenant soin de mettre en exergue les difficultés les plus marquantes dans ce domaine de manière à expliquer la précarité des résultats obtenus en fin des humanités.

Nous avons ensuite abordé la phase du français comme objet d'étude linguistique en signalant que les travaux réalisés aux Département de Langue et Littérature Françaises de l'Université de Lubumbashi en RDC de 1960 à 1985 portaient la marque de la conception que le corps professoral avait du français et de la philosophie ou l'esprit de chacune des étapes préconisées. Nous avons fait remarqué qu'au fur et à mesure qu'on avançait dans le temps le français actualisé en RDC entretenait beaucoup de différences avec le français dit standard.

Aussi, sans prétendre être « préfet de police » ou avocat ou juge de l'état du français et de son enseignement en RDC, nous terminons, comme enseignant de français et comme spécialiste en linguistique par ces quelques inquiétudes susceptibles d'ouvrir la voie à des nouvelles recherches encore plus enrichissantes :

- Quel français enseigner ? Le français ainsi démantelé continue-t-il à être ressenti comme langue officielle et de *prestige* dans toutes les couches de la population ? Des enquêtes ponctuelles dans les différents milieux du pays permettront de trouver réponses à ces questions.

## Notes

1. WEISMAN, G., 1975. Ma méthodologie du français confidences et souvenirs, Lubumbashi, Impaza.

2. « Programme de français 5<sup>ème</sup> des humanités littéraires », extrait de la brochure Pr 51 de septembre 1967.

3. MUDIMBE, V.Y., 1978. « Quel enseignement de la langue et de la culture française ? » Dans Recherche linguistique, vol. 1, pp.21-26.

4. MPEYE, Ny., 1983. Propositions en vue de la définition d'une politique de la recherche et des publications scientifiques à l'Université de Lubumbashi, Lubumbashi, UNILU.

5. S.A., 1972. Problèmes généraux de l'enseignement universitaire, Kinshasa, PUZ – Bruxelles, Labor-Nathan.

6. KILANGA, M., 1984. Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structure et nature des différences, Lubumbashi, Faculté des Lettres, 2 tomes, 775 pages.

7. Idem, 1981. « L'enseignement du français dans des écoles secondaires du Zaïre. Situation et réflexions libres ». Dans Recherches linguistiques et littéraires n°1, Lubumbashi, Faculté des Lettres, pp.164-161.

8. KILANGA, M., 1982. « Prolégomènes à une étude linguistique du français zaïrois ». Dans Linguistique et Sciences humaines, n°26, Lubumbashi, CELTA.

9. MARTINET, A., 1967. « Langues dans le monde de demain ». Dans la linguistique, n°2.

10. SESEP, N., 1981. Pour définir le français zaïrois. Lubumbashi, CELTA.



# PROLÉGOMÈNES À UNE ÉTUDE LINGUISTIQUE

## DU FRANÇAIS CONGOLAIS

### QUELQUES QUESTIONS DE MÉTHODES

---

DE PLUS EN PLUS, des études sur le français congolais se multiplient dans notre Département. Leur diffusion bien que encore restreinte, tend à se généraliser. Une telle diversification des résultats acquis dans différents travaux rend indispensable une réflexion systématique sur les méthodes et théories en usage dans ce domaine. Pour y parvenir, une spécification de la nature du français congolais s'avère un préalable nécessaire avant de songer à soulever les problèmes rencontrés sur le plan méthodologique.

#### 1. Nature du français congolais

Le français congolais, si nous le plaçons sur un axe continu reliant deux pôles A et B, où le pôle A représenterait le français normatif, « standard » et où B serait mis pour les langues congolaise, se situera tantôt plus proche de A tantôt plus proche de B, selon le contexte d'actualisation, le mode d'apprentissage et le statut qu'on lui accorde.

C'est le fruit d'abord **du** français au Congo, ensuite du français **du** Congo pour s'instaurer enfin en **français congolais**. En effet, le français congolais est constitué d'une somme d'éléments issus du français scolaire, traits auxquels se sont mêlés ceux des langues locales auxquelles il s'est superposé et ceux

spécifiques qui font que ce français diffère des autres variétés du français parlé ailleurs. Certaines études (MONGA : 1980, EFOKO : 1981, IKOLI : 1981, BOLINGOLA : 1981), affirment que ce français congolais se présenterait sous forme de variétés différenciées à la fois du point de vue linguistique et du point de vue psychosociolinguistique. Celles-ci devront être traitées à l'instar des variétés autonomes (FISHMAN : 1972). Leur statut fonctionnel ainsi que leurs connotations socioculturelles auront à être déterminées. (BAL : 1976). Il se pose ici une première question : est-il vraiment pertinent d'attacher les différentes variétés du français congolais à des catégories socioprofessionnelles ? Cela revient à dire que chacune des catégories renferme des traits spécifiques du français. L'affirmation peut être vraie sur le plan lexical, le lexique étant l'élément de la langue à la fois le plus intégré et le plus migrateur, mais on serait tenté de crier tout haut la fausseté de l'affirmation dans les autres niveaux linguistiques. Pour le faire, il faut des preuves. Celles-ci ne peuvent être tirées que d'une analyse minutieuse de la langue. Dès lors surgit une série d'autres questions, fondamentales celles-là.

- Quelles théories de référence et quelles méthodes adopter dans l'analyse du français congolais ? Quelles instruments et techniques devront seconder les différentes méthodes ? La réponse à toutes ces questions exige qu'on circoncrive le champ de recherche du français congolais.

## **2. Champs de recherches ouverts par le français**

Il se présente à nos yeux deux perspectives possibles : la perspective diachronique et la perspective synchronique.

### *2.1. La coupure diachronique*

On pourrait envisager l'étude du français congolais dans la perspective historique en vue de voir son mode d'introduction et son

évolution jusqu'à ce jour. (FAIK : 1979). Il se posera sûrement le problème de documentation. Si le corpus écrit est accessible, il n'en sera vraisemblablement pas de même pour le corpus oral.

## *2.2. La coupure synchronique*

La préoccupation essentielle, à ce niveau, consisterait à décrire la langue dans sa physionomie psycho-sociolinguistique. Il serait question de décrire les différentes fonctions du français mise en face de celles des langues locales, les circonstances d'emploi du français, l'opinion que les locuteurs se font du français (NYEMBEWE, NT : 1976), les connotations socioculturelles des mots (MUKANDA : 1981), les conditions d'acquisition de la langue, etc.

Sur le plan linguistique stricto sensu, l'attention serait centrée sur la description du français d'abord comme langue mise en contact avec les langues locales en mettant en exergue les phénomènes d'interférences (KILANGA, M. : 1976, BARELA : 1977, BOKELE : 1979, etc.) et d'emprunt (NTERANYA : 1975, KAKAMA : 197..., MOMBO : 1973, TSHIANGA : 1970, KILANGA, MUDIMBE, MOMBO et LUPUKISA : 1977) et ensuite sur la recherche des variétés de ce français par la détermination de ses traits spécifiques l'écartant de la norme scolaire et les raisons à la base des écarts.

Pour appréhender cette variété, les différents chercheurs recourent généralement aux méthodes et théories classiques en vigueur : la grammaire structurale, la grammaire générative et les procédés en usage en sociolinguistique. Il est bien vrai que : « éclairer une langue particulière à partir d'une théorie du langage, explicite et spécifique et réciproquement, éclairer et corroborer la théorie par l'étude de la langue : telles sont les deux tâches devenus indissociables ». (KAYNE, R. : 1977) mais il est tout aussi vrai que pour qu'une méthode soit efficace, il faut qu'elle s'adapte à l'objet de sa recherche.

Dès lors, il y a lieu de se demander si ces méthodes classiques sont efficaces pour saisir le français congolais dans ses racines les plus profondes. Et réciproquement, le français congolais est-il un

champ fertile pour éclairer et corroborer ces méthodes et théories plus d'une fois vérifiées sous d'autres cieux ?

Ce sont là des questions qui exigent une définition et redéfinition des méthodes et théories en usage dans la description du français congolais . Elles sont à la base d'un désarroi qu'on ressent quand on est appelé à aborder un domaine où on se sait mal armé.

C'est pour répondre à ce besoin que nous allons donner quelques propositions méthodologiques de nature à résoudre ce problème si pas dans tous les domaines de recherche du français congolais mais certainement dans quelques-uns que nous jugeons comme fondamentaux.

### 3. Questions de méthodes

Une saisie exacte du français congolais exige une analyse minutieuse des deux coupures notamment la coupure diachronique et la coupure synchronique.

#### 3.1. Sur le plan diachronique

Dans cette perspective, il conviendrait d'examiner le français congolais à la manière d'un organisme sujet à des changements tant internes qu'externes. Souvent, on est tenté d'expliquer les mécanismes de changements s'opérant dans le français hors de France sur base des théories immanentistes et à la limite des théories faisant appel aux éléments externes à la langue.

C'est ainsi qu'on évoque généralement la difficulté interne à la langue, l'éloignement géographique et la rupture des liens de dépendance, les différences de vie et d'organisation sociale et les variétés des substrats et adstrats, etc. (BAL : 1976). C'est dans ce cadre bien précis qu'on tend à limiter la justification de l'état du français aux seuls faits d'interférences linguistiques (MAKOUTA-MBOUKOU : 1973). Mais quand on pense au fait que les gens parlant une même langue maternelle ne subissent

pas les mêmes effets d'interférences, c'est-à-dire que ces faits peuvent être neutralisés dans des conditions d'apprentissage saines, quand on songe à la facilité de neutralisation des difficultés internes à la langue, il y a lieu d'écarter toute idée d'explication du changement du français par cette voie à moins de se limiter au niveau lexico-sémantiques. La véritable cause de la modification du français devenu français congolais devrait être le contexte d'apprentissage et la motivation des locuteurs.

### 3.2. Sur le plan synchronique

Pour saisir le portrait exact d'une langue, il faut d'abord la décrire. Quand on décrit les différents niveaux linguistiques du français congolais, il se pose généralement le problème du choix de la théorie et de la méthode. « La linguistique, dans ses aspects les plus récents, part en effet d'une hypothèse sur le fonctionnement de la langue qui suppose une révision complète des modèles jusqu'ici utilisés pour la description d'une langue ». (DUBOIS, J. : 1967). Voyons ce qu'il en est à tous les niveaux linguistiques abordés jusqu'ici.

#### - Niveau phonétique

La première chose qu'on puisse faire, c'est de réunir le matériel nécessaire, c'est-à-dire, le corpus. Pour cela, on recourt à la technique d'enquêtes en enregistrant soit des lectures, soit des conversations spontanées. Jusqu'ici, la plupart des travaux réalisés à ce niveau se limitent à l'enregistrement des lectures et visent à déterminer les sens attestés dans le milieu d'enquête (KILANGA : 1976, BARELA : 1977, BOKELE : 1979, BWANGA : 1980).

On fait le dépouillement des enregistrements en classant les différentes réalisations sur des tableaux.

Prenons un exemple pour illustrer ce cas : si nous cherchons à examiner les différentes réalisations de [Ø] dans le français zaïrois, nous allons procéder de la manière suivante :

N° des gens testés mots testés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
1. [sØ]	+	+	-	-	+	-	+	+	+	-	+	-	+	-	+	-	
2. [ØRØ]	+	-	-	-	+	-	+	-	-	+	-	+	+	-	-	-	
3. [pØ]	+	-	+	+	-	-	+	+	-	-	+	-	+	+	-	-	
4. [bRymØ]	+	-	-	+	-	+	+	-	-	-	-	-	+	-	-	-	
5. [RadjØ]	-	+	-	-	+	-	-	-	+	-	-	-	+	-	-	+	
6. [KØ]	+	-	+	-	+	-	-	-	+	-	+	-	-	+	-	-	
7. [bØ]	+	-	-	+	-	-	-	-	-	+	-	-	+	-	+	-	
8. [kRØ]	+	-	-	+	-	+	-	+	-	+	-	-	-	+	+	+	
9. [seRjØ]	-	+	+	+	+	-	+	-	+	-	-	-	+	-	+	+	
10. [sjØ]	-	-	-	-	+	-	+	+	-	+	+	+	-	-	-	+	
TOTAL +	7	3	3	5	5	3	5	4	5	3	5	3	8	4	4	4	71
TOTAL -	3	7	7	5	5	7	5	6	5	7	5	7	2	6	6	6	89

N.B. : Le signe + représente la réalisation correcte du son [Ø] dans le mot testé.

Le signe - représente la réalisation écartée de [Ø] et ici, [Ø-] > [e]. En faisant le dépeuplement des résultats de l'enquête, nous obtenons 71 réalisations sur 160 de [Ø] en [Ø] soit 44,3% et 89 réalisations de [Ø] en [e] soit 55,6%.

« Cette représentation en pourcentage, a une petite allure statistique, mais il faut résister à la tentation de l'appliquer, car c'est une impasse qui n'aboutit à aucune conclusion ». (MULLER, Ch. : 1967). En effet, à partir de ces résultats en pourcentage, nous ne pouvons pas prendre quelque décision que ce soit. Aussi recourt-on à la théorie statistique de la décision en faisant intervenir les tests d'hypothèse, procédée donnant la probabilité de décider s'il faut accepter ou rejeter les hypothèses ou s'il faut déterminer si les échantillons observés diffèrent significativement des résultats espérés (MURRAY, R.S. : 1976, p.167). Dans plusieurs cas, on formule une hypothèse statistique simplement pour la rejeter ou l'annuler. De pareilles hypothèses sont souvent appelées hypothèses nulles et sont notées  $H_0$ . Une hypothèse qui diffère d'une hypothèse donnée est dite hypothèse **alternative** (MURRAY R.S. : 1976) ou **contraire** (MULLER, Ch. : 1967) notée  $H_1$ .

Dans la théorie statistique de la décision, on distingue un certain nombre de tests entre autres les tests de différence de moyenne, tests de différence de proportions. Ces types de tests « s'appliquent à condition que la distribution soit à peu près normales ; on fera donc bien de vérifier au moins sur les échantillons de grande taille, si la courbe suit approximativement la loi de Gauss ». (MULLER, Ch. : 1967, p.108).

A première vue, compte tenu du fait que les résultats sont ici en pourcentage, le test de différences de proportions serait mieux indiqué pour notre cas. Mais, compte tenu du fait que ce test ne rend pas compte de la dispersion des fréquences, nous préférons recourir au test de la différence des moyennes. Pour y parvenir, on utilise les formules suivantes :

$$X(\text{moyenne}) = \frac{\sum x_i}{N}$$

$x_i$  : le nombre de réalisations d'un son d'une manière donnée.

$n_i$  : le nombre de personne réalisant le son d'une manière donnée le même nombre de fois.

$N$  : le nombre total des informateurs.

$$\sigma = \sqrt{\frac{ni (xi - x)^2}{N}} \text{ (écart type)}$$

$$Z = \frac{xi - x}{\sigma} \text{ (écart réduit)}$$

Nous allons illustrer ces formules au moyen du cas de la voyelle [-Ø]. Les fréquences se distribuent de la manière suivante pour les réalisations + :

<i>xi</i>	<i>ni</i>
3	5
4	4
5	5
6	0
7	1
8	1
<i>N</i>	= 16

$$x = \frac{(3 \times 5) + (4 \times 4) + (5 \times 5) + (6 \times 0) + (7 \times 1) + (8 \times 1)}{16}$$

$$x = \frac{15 + 16 + 25 + 0 + 7 + 8}{16} = \frac{71}{16} = 4,4 = 4,5$$

Les éléments nécessaires au calcul de  $\sigma$  (écart type) se présentent comme suit :

<b>xi</b>		<b>ni 0 (xi - x)</b>	<b>(xi - x)</b>	<b>ni (xi - x)<sup>2</sup></b>
3	5	(3 - 4,5) = 1,5	0,25	5 x 2,25 = 11,25
4	4	(4 - 4,5) = 0,5	0,25	5 x 0,25 = 1,00
5	5	(5 - 4,5) = 0,5	0,25	5 x 0,25 = 0,25
6	0	(6 - 4,5) = 1,5	2,25	0 x 2,25 = 0,00
7	1	(7 - 4,5) = 2,5	6,25	1 x 6,25 = 6,25
8	1	(8 - 4,5) = 3,5	12,25	1 x 12,25 = 12,25
	16			32

$$\sigma = \sqrt{\frac{32}{16}} = \sqrt{2} = 1,4$$

Si la dispersion est normale, c'est-à-dire, conforme à la courbe de Gauss, on peut calculer l'écart réduit  $Z$  pour prendre la décision, selon la formule déjà mentionnée plus haut.

$$Z = \frac{3 - 4,5}{1,4} = 0,25$$

Selon MULLER (1967, ...), si  $Z \geq 2$ , les résultats sont hautement significatifs, s'il est  $< 2$  les résultats ne sont pas significatifs. Dans le premier cas, on rejette l'hypothèse nulle pour adopter l'hypothèse contraire. Dans le second cas, *ni* l'hypothèse nulle, *ni* l'hypothèse contraire n'est démontrée. Formulons nos hypothèses de la manière suivante :

$H_0$  : les réalisations de [Ø] > [e] à 55,6% ne sont pas dues au fait du hasard, [e] étant à considérer comme la réalisation de [Ø] la plus courante dans le milieu étudié. Au vu de nos résultats,  $Z - 0,25$  est de loin  $< 2$ . Donc, nous ne pouvons ni rejeter ni adopter l'hypothèse nulle ou contraire. Dans les cas d'espèces, nous pouvons considérer les différentes réalisations de [Ø] comme des variantes d'un même phonème.

Si  $Z$  était supérieur ou égal à 2, nous considérerions la réalisation de [Ø] en [e] comme la plus courante, celle [Ø] en [Ø] étant rejetée.

Dans le cas où la dispersion des fréquences n'est pas normale, nous avons trouvé un système intermédiaire qui se présente comme suit :

Nous admettrons que chaque informateur peut prononcer [Ø] en [Ø] par hasard dans  $1/2 \times 8$  mots = 4 sur 8 mots, la bonne performance de [Ø] sera  $4+6 = 4+1,4 = 5$  mots sur 8 et accepterons que la généralisation d'une réalisation n'est atteinte qu'à partir de 60%.

Si nous observons ce critère, 7 sur 16 personnes atteignent la bonne performance dans la prononciation de [Ø] soit 43% et 9 sur 16 soit 56,3% se situent dans les limites de la mauvaise prononciation de [-Ø], c'est-à-dire, les réalisations de [Ø] en [e] qui semblent majoritaire (56,3% sont inférieures aux critères fixés (60%). Dès lors, nous ne pouvons pas généraliser la réalisation de [Ø] en [e] comme la plus courante dans le milieu étudié. Dès lors les différentes réalisations détectées sont des variantes d'un même phonème.

Grâce à cette procédure, il y a lieu de constituer le système phonétique du français parlé dans un milieu donné.

### - Niveau sémantique

Pour le niveau sémantique, il s'est avéré efficace de recourir à l'analyse sémique (POTTIER, B., 1974, pp.61-96, GREIMAS, A.J., 1967, GUIRAUD, P., 1967, PAGES, 1968). Ce type d'analyse permet de mettre au clair les différents sèmes composant les lexèmes à analyser dans le but de dégager la spécificité du lexique du français zaïrois mis en rapport avec le français « standard ». Les écarts peuvent être décelés à partir de la formule de MACKAY, W.F., pp.83, 1976, formule utilisée pour la distance formelle mais que nous avons adaptée au calcul de la distance sémantique.

Prenons le lexème : « cadeau » pour illustrer la méthode.

#### « Cadeau ».

Sens du dictionnaire : « petit présent offert pour faire plaisir ».

Le sémème de ce lexème compte les sèmes suivants :

- S<sub>1</sub> / petit présent /
- S<sub>2</sub> / offert /
- S<sub>3</sub> / à quelqu'un /
- S<sub>4</sub> / pour faire plaisir /

Dans le français congolais, nous rencontrons les emplois ci-après :

1. Les élèves donnent des **cadeaux** à leurs professeurs en échange des points.
2. Avant de me faire inscrire dans l'école où j'étudie, mon père a dû donner un **cadeau** au préfet pour faciliter les démarches.

En faisant l'analyse sémique du sens contextuel, nous obtenons les sèmes ci-après :

- S<sub>1</sub> / petit présent /
- S<sub>2</sub> / offert /
- S<sub>3</sub> / à quelqu'un /

S<sub>4</sub> / pour faire plaisir /  
S<sub>5</sub> / avec parfois idée d'avoir en retour une faveur /

Pour calculer la distance sémantique, il faudra confronter le sens du dictionnaire au sens contextuel selon les principes suivants :

- mettre les uns en face des autres les sèmes similaires ;
- attribuer aux sèmes similaires mis en face à la cote 0, aux sèmes différents la cote 2 et aux sèmes supplémentaires la cote 1 ;
- appliquer la formule suivante :

$$D (S.D. - S.C.) = \frac{T - C}{T}$$

T = la somme totale des sèmes du S.D. + S.C.

C = la somme totale – la somme des cotes attribuées aux sèmes confrontés.

Pour le cas présent nous avons :

$$S.D. = S_1 + S_2 + S_3 + S_4$$

$$S.C. = S_1 + S_2 + S_3 + S_4 + S_5$$

$$0 + 0 + 0 + 0 + 1$$

$$T = 4 + 5 = 9$$

$$C = 9 - 1 = 8$$

$$D (C.D. - S.C.) = \frac{9 - 8}{9} = \frac{1}{9} = 0,1 \text{ soit } 10\%.$$

La distance sémantique du lexème “cadeau” atteint 10%. Le changement est total, la distance sémantique atteindra 100%. Ce type de calcul permet d'évaluer le degré d'écart sémantique d'un lexème et de déterminer son niveau de spécialisation.

### - Niveau morphosyntaxique

Sur ce plan, les méthodes classiques nous semblent encore valables en prenant soin bien sûr de ne pas se cloisonner dans une seule théorie. Il est question d'être examinés de manière adéquate. Nous ne croyons pas, à ce niveau, à une attitude partisane qui

consisterait à ne recourir qu'à une seule méthode pour décrire la complexité de toutes les structures morphosyntaxiques.

En ce qui concerne les études de type sociolinguistique, on peut suggérer une diversité de méthodes adaptées aux différents champs d'investigation liés à la sociolinguistique. Dans le cas des études visant à étudier les valeurs connotatives de certains lexèmes français dans des groupes sociaux zairois (voir MUKANDA, S. : 1981, KABEYA : 1982, KABUYA : 1982), le recours à la méthode d'Osgood, « le différentiateur sémantique » a fait preuve d'une réelle efficacité dans les travaux précités. Elle permet même de déboucher sur une sorte de stratification sociale. La méthode se présente comme suit :

Osgood part d'un stimulus S1 qui est un objet extralinguistique. La vue de cet objet déclenche un comportement en réponse au stimulus R.T. (réponse totale). Si ce stimulus S1 se trouve régulièrement associé à un autre stimulus S2 (forme phonique ou graphique de la réalité correspondante), on arrivera à ce que, par un processus de conditionnement, S2 va acquérir le pouvoir de déclencher une réaction. A la vue graphique, la réaction ne sera pas la même, mais il y aura une part de réaction qui sera une partie de R.T. Cette réponse, r m (réponse médiate), le plus souvent ne sera pas manifestement observable ; mais tout en n'étant pas observable ne sera pas observable, elle est tout de même réelle et produit un stimulus sm (stimulus médiat). Par un processus de conditionnement rxsm entraîne rx (réponse observable) qui sera présentée d'une façon verbale.

La valeur connotative d'une lexie sera définie par l'ensemble des réponses médiates évoquées, par cette lexie. Chacune de ces réponses médiates peut être représentée par une dimension munie du point 0 (absence de réponse), un maximum positif rm, et un maximum négatif rm. Puisque le rm est inobservable, il faudra tenir compte des réponses observables RX qui serviront de témoins de ces réponses médiates sous-jacentes. Ces réponses observables RX vont se représenter sur les différentiateurs sémantiques en couples antonymiques. Ces deux adjectifs du couple, sont placés l'un et l'autre aux extrémités d'une échelle discontinue divisée en sept points. Prenons l'exemple du couple

beau/laid. Si la lexie n'évoque ni ce qui est beau ni ce qui est laid, son degré d'intensité sera 0.

rmi								rmi
beau	+++	++	+	0	-	--	---	laid
	Ext.	Ext <sup>1</sup>	Assez		Assez	Très	Extr.	

Ces tests s'opèrent sur un certain nombre de sujets et on fait la moyenne. A partir de ces moyennes, on peut tracer un profil connotatif ou sémantique de la lexie.

Nous avons, dans les études sur la stratification sociale à partir des valeurs connotatives, adapté cette méthode d'Osgood à nos vues. (Cfr. MUKANDA, S. : 1981, 1982, KABEYA : 1982).

Il y a lieu de classer, sur base des valeurs connotatives, attachées à des lexèmes définis, les catégories sociales qu'ils désignent. Si par exemple on veut connaître l'image des catégories désignées par les lexèmes « enseignant », « ingénieur » et « médecin », dans notre société, il suffit de les soumettre au test de la différenciation sémantique. Pour cela, les couples antonymiques devront être choisis en fonction de critères spécifiques : par exemple, le critère « économique », « instruction » et « moralité ». Pour obtenir les chiffres permettant de tracer le profil connotatif, on attribuera à chaque degré d'intensité les cotes qui seront soit positives soit négatives selon qu'on se trouve sur rm, ou sur rm. La somme algébrique des chiffres obtenus permet de déterminer la valeur connotative du lexème par rapport aux autres.

Prenons à titre d'exemple, l'étude des valeurs connotatives attachées aux lexèmes « enseignant, ingénieur et médecin » (cfr. MUKANDA, S. : 1981). Si nous choisissons nos couples antonymiques en fonction des critères « économie », « instruction » et « moralité », nous aurons :

Critère « économie » :

- riche / pauvre
- stable / instable

---

<sup>1</sup> Ext. : Extrêmement.

Critère « instruction » :

- instruit / non instruit
- parlant français / ignorant le français

Critère « moralité » :

- intègre / corrompu
- modeste / vantard

Portons tous ces couples sur le tableau préconisé par Osgood.

	++	+	0	1	
Economie	Riche	3		1	
	Stable	2.3	1		Pauvre Instable
Instruction	Connaissance du français	1	2		Ignorance du français
	Instruit	1.3	2		Non instruit
Morale	Intègre	2	3		1 Corrompu
	Modeste		3	1	2 Vantard
	Conscientieux	2	1		3 Non conscientieux

Le lexème « enseignant » porte le numéro 1, « ingénieur » le numéro 2 et le médecin le numéro 3. Le dépouillement de ce tableau nous donne les résultats suivants :

1.- **Enseignant** : - pauvre

- stable
- connaissance extrême du français
- extrêmement instruit
- extrêmement corrompu
- modeste
- consciencieux.

2.- **Ingénieur** : - très riche

- extrêmement stable
- bonne connaissance du français
- très instruit
- extrêmement intègre
- vantard

3.- **Médecin** : - extrêmement riche

- extrêmement stable
- très bonne connaissance du français
- extrêmement instruit
- intègre
- très modeste
- non consciencieux

Si pour rm1 nous attribuons les cotes suivantes :

- extrêmement + + + : 3
- très + + : 2
- + : 1

Les cotes suivantes :

Pour rm1

- - - - : -3

- - - : -2

- - : -1

Pour 0 : 0

Nous obtiendrons les chiffres suivants :

1.- Enseignant :  $1 + 1 + 3 + 3 - 3 + 1 + 1 = 5$

2.- Ingénieur :  $2 + 3 + 1 + 2 + 2 + 3 + 1 = 10$

3.- Médecin :  $3 + 3 + 2 + 3 + 1 + 2 - 1 = 13$

A partir de ces résultats, nous pouvons dire que, dans le milieu d'enquête, l'image des trois professions se présente dans l'ordre suivant :

1.- Médecin

2.- Ingénieur

3.- Enseignant.

En généralisant un tel type de sondage sur différents lexèmes désignant des catégories sociales, il y a lieu, sur base des valeurs connotatives qu'on leur attache, d'arriver à une stratification sociale.

Dans le domaine du mode d'acquisition de la langue, le recours au calcul du coefficient de corrélation de Spearman (MULLER, Ch. : 1967, pp.119-121) doublé du calcul de la distance sémantique des lexèmes communs entre un manuel et une œuvre littéraire, permet d'évaluer le degré d'efficacité d'un manuel (MUYAYA : 1982 et KOLONY, M. : 1982). Il permet également d'évaluer le niveau de ressemblance et/ou de dissemblance entre les niveaux de langue (la langue parlée face à la langue écrite) en français zaïrois (YOKAT, T. : 1975 et YOKAT T. : 1981). On utilise la formule suivante :

$$I = 1 - \frac{6 \sum d^2}{N(N-1)^2}$$

Dans les deux perspectives, on part des hypothèses suivantes : « En cas d'une forte corrélation entre le lexique d'un manuel et celui d'une œuvre littéraire donnée, on peut dire qu'un élève qui a étudié dans le manuel peut comprendre aisément l'œuvre littéraire à laquelle on le confronte ».

Pour la seconde orientation l'hypothèse se présente comme suit : « s'il y a une forte corrélation entre les structures du français parlé et celles du français écrit, on peut dire que, en français congolais, le français écrit est similaire au français parlé ».

Les résultats obtenus après le calcul du (rho) sont à confronter au tableau de signification du coefficient (MULLER, Ch. N 1967, p.242) pour arriver à une confirmation ou infirmation de l'hypothèse de base.

## Conclusion

Nous avons donné, tout au long de notre étude, quelques suggestions des méthodes qu'on peut utiliser de manière suffisamment efficace dans l'étude du français congolais selon qu'on aborde tel ou tel autre aspect du domaine.

Ces éléments ne sont évidemment pas exhaustifs mais ils permettent malgré tout de tirer le chercheur en français congolais de l'embarras dans lequel il se trouve quand il s'engage sur le chemin de recherches. Nous croyons et continuerons à croire, jusqu'à preuve du contraire, que dans la description du français congolais, il n'y a pas une méthode mais il y a plutôt un concours de plusieurs méthodes et théories.

## Bibliographie

1. BAL, W., 1976. « Le français et les langues africaines en situation de contact : note pour une problématique. » Dans Recherche sur les contacts de culture n°1, Lubumbashi, C.I.S.
2. BARELA, I., 1977. Impact du phonétisme swahili sur le français des élèves de Lubumbashi, Annexe : quelques suggestions méthodologiques, Lubumbashi, Faculté des Lettres, mémoire de Licence.
3. BOKELE, B., 1979. Incidences phonétiques du bondengese dans le frais des élèves ndenkese, Lubumbashi, mémoire de Licence, Faculté des Lettres.
4. BOLINGOLA, M., 1981. Contribution à l'étude du français zaïrois, 3, le parler des agents administratifs du Campus de Lubumbashi, Université Nationale du Zaïre, Lubumbashi, mémoire de Licence, Faculté des Lettres.
5. BWANGA, Z., 1980. Les constantes phonétiques du français des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de l'Institut Elimu, Lubumbashi, TFC, Faculté des Lettres.
6. BWANGA, Z., 1982. Les constantes phonétiques du français des élèves des écoles secondaires de Kisangani, Lubumbashi, mémoire de Licence, Faculté des Lettres.
7. DUBOIS, J., 1957. Grammaire structurale du français, le verbe, Paris, Larousse.
8. EKOFO, B., 1981. Contribution à l'étude du français zaïrois. Le parler des ouvriers du Campus de Lubumbashi, Université Nationale du Zaïre. Lubumbashi, mémoire de Licence, Faculté des Lettres.
9. FISHMAN, J.A., 1972. Sociolinguistique, Paris Bruxelles, Labor-Nathan.
10. FAGES, 1968. Comprendre la sémantique.
11. FAIK, S., 1979. « Le français au Zaïre » in le français hors de France, Paris, Champion.
12. CREIMAS, A.J., 1967. La sémantique structurale, Paris, Larousse.

13. GUIRAUD, P., 1967. Structures du lexique français, Paris, Larousse.
14. EVIRAUD, P., 1975. La sémantique, Paris, PUF, « Que sais-je ? »
15. IKOLI, Y., 1981. La contribution à l'étude du français zaïrois
5. Le parler des semi-lettres de Lubumbashi, Lubumbashi, mémoire de Licence, UNAZA.
16. KABUYA, M., 1982. Etude des valeurs connotatives des lexèmes français « enseignant – chauffeur de taxi – commerçant ». Essai d'interprétation sociolinguistique, Lubumbashi, mémoire de Licence, UNILU, Faculté des Lettres.
17. KABEYA, B., 1982. Etude des valeurs connotatives des lexèmes français « Bureaucrate et joueur. Essai d'interprétation sociolinguistique », Lubumbashi, mémoire de Licence UNILU, Faculté des Lettres.
18. KAKAMA, I., 1977. Emprunts français en Ding. Etude phonétique, Lubumbashi, mémoire de Licence, UNAZA, Faculté des Lettres.
19. KAYNE, R., 1977. Syntaxe du français, Paris, Seuil.
20. KILANGA, M., 1976. Interférences du phonétisme hema dans le français parlé à Mambwe dans la zone de Kongolo, suivie d'une approche méthodologique de correction, Lubumbashi, mémoire de Licence, UNAZA.
21. KOLONY, M., 1982. Etude comparative des lexiques de « MUZANG » et de l'initiation littéraire ». Essai d'application statistique, Lubumbashi, TFC, UNILU.
22. MONGAL, L., 1980. Contribution à l'étude du français zaïrois. Le parler des domestiques de Lubumbashi. Observations phonologiques et morphosyntaxiques, Lubumbashi, mémoire de Licence, UNAZA, Faculté des Lettres.
23. MOMBO, L.K., 1973. Emprunts romans en Kiyombe, Lubumbashi, mémoire de Licence, UNAZA.
24. MUDIMBE, V.Y., LUPUKISA, W., KILANGA, M. et MOMBO, L.K., 1977. La création des mots nouveaux dans quelques langues de l'Afrique centrale, Paris, UNESCO.

**II**

**IDENTITÉ FRANCOPHONE**

**ET DIVERSITÉ LINGUISTIQUE**



# RAPPORTS ENTRE LE FRANÇAIS ET LES LANGUES PARTENAIRES : UN ENJEU POUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE EN AFRIQUE FRANCOPHONE<sup>1</sup>

---

POUR MIEUX CERNER les contours du problème, nous partions des présupposés suivants :

1. La langue française constitue le lien fondateur de la Francophonie à laquelle appartient un bon nombre de pays africains.

2. La coexistence du français et les autres langues africaines de l'espace francophone est une donnée objective de l'histoire.

3. La politique linguistique francophone fondée sur un multilinguisme reçu comme une source d'enrichissement, de convivialité et de promotion, fait prévaloir la notion des langues partenaires entendues comme langues qui coexistent avec la langue française avec laquelle sont aménagées les relations de complémentarité et de coopération fonctionnelle.

De ces affirmations se dégagent deux constantes :

1. La rupture avec la conception qui faisait du français le centre de tout.

2. L'association du français et les autres langues devient un impératif majeur à organiser car s'il est une réalité, ce partenariat peut être aliénant ou enrichissant, conflictuel ou convivial, frustrant ou valorisant.

En effet, « La vivre dans une dualité laisserait persister des frustrations nées d'un postulat selon lequel les langues nationales

---

<sup>1</sup> Texte présenté à l'occasion des journées scientifique du réseau de l'Agence universitaire de la francophonie « DLF » à Nouakchott en Mauritanie en 2007.

ne pourraient assurer les responsabilités que l'habitude réserve au français ».

À la lumière de ce qui précède trois questions fondamentales viennent à l'esprit :

1. Quel sens donner au partenariat des langues ?
2. Quel partenariat entre le français et les autres langues dans l'espace africain francophone ?
3. Quel est l'impact de cette association entre le français et les autres langues ?
4. Comment gérer ce partenariat du français et des langues africaines pour répondre positivement aux enjeux de la diversité linguistique, concept cher à la Francophonie ?

Voilà autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre dans cette communication. Notre réflexion s'articule sur les axes suivants :

- Le partenariat des langues en Francophonie : une question de définition.
- Le partenariat des langues en francophonie : une réalité concurrente ou conviviale ?
- Impact du contact entre le français et les langues africaines : un cas d'illustration.
- La recherche d'un meilleur aménagement du français et des langues africaines : un enjeu pour la gestion de la diversité linguistique en Afrique francophone.

## **Le partenariat des langues en Francophonie : une question de définition**

La précision sémantique est d'importance ici du fait de la multiplicité des termes ouvrant les réalités sensiblement différentes, bien que se rapportant à la même réalité des langues en contact avec le français. Ces langues sont soit « maternelles » quand elles sont « langues premières ». Dans ce cas s'établit une

distinction entre la langue officielle et les langues nationales bien que ces dernières soient rarement intranationales et habituellement transnationales. Pourquoi les qualifier de partenaires ? « Les conditions d'un partenariat, c'est d'abord la possibilité, pour chaque partenaire, de se faire reconnaître en tant que partenaire. C'est ensuite l'échange et c'est enfin le contrat prenant en compte les intérêts des uns et des autres... ».

La politique linguistique francophone, fondée sur le « partenariat » a fait prévaloir la notion de langues partenaires, entendu comme langues qui coexistent avec la langue française avec laquelle sont aménagées les relations de complémentarité et de coopération fonctionnelle, dans le respect des politiques linguistiques existantes. Dans la version maximale, il existerait au moins trois sortes de langues partenaires du français :

- d'abord, des langues transcontinentales organisées en aires linguistiques avec lesquelles des alliances interlinguistiques sont possibles, comme l'arabe, le portugais, l'espagnol et l'anglais ;

- ensuite les langues écrites de l'espace francophone, qui sont dans un rapport de convivialité avec le français comme le bulgare ou le vietnamien, le roumain, etc.... ;

- enfin des langues africaines et créoles dont l'effort d'aménagement dépendent pour une large part du partenariat avec les anciennes langues « coloniales », le portugais, l'anglais et surtout le français pour l'espace francophone qui nous concerne particulièrement ici.

Pour l'Afrique Centrale francophone, les langues nationales, prioritaires, sont celles qui sont transnationales. Suivant en cela le plan d'aménagement linguistique de la Francophonie (1993)<sup>1</sup>, pour l'Afrique Centrale francophone, il s'agit : du swahili (Burundi, Rwanda, Kenya, RDC, Ouganda, Tanzanie) ; du complexe kirundi-kinyarwanda (Burundi, Rwanda, RDC) ; du kikongo-ikeleve-monokotuba (Congo, RDC, Angola).

---

<sup>1</sup> Propositions pour un plan d'aménagement linguistique (espace francophone du Sud), Paris, ACCT, 1993, pp.25-28

Sont prises également en charge, les trois langues nationales « intranationales » ci-après :

- le sango (République Centrafricaine) ;
- le Ciluba (République démocratique du Congo).

## **Le partenariat des langues en Francophonie : une réalité concurrente ou conviviale ?**

Le fait que la Francophonie s'intéresse aux autres langues dites partenaires peut étonner et même passer pour suspect. La réalité est fondamentale. Elle est une donnée objective de l'histoire. Elle est fonction du constat que, dans l'espace francophone, la langue française cohabite avec le foisonnement d'autres langues avec lesquelles elle est en synergie pour maximiser la capacité de communication des locuteurs. C'est dire que la question du rapport entre langues et du partenariat entre ces dernières, abordée dans un des volumes de la collection « Langues et développement »<sup>1</sup> est loin d'être close. Elle est en réalité existentielle et se pose partout, même si elle emprunte des accents différents.

En France elle se pose avec la reconnaissance des langues régionales et, l'interrogation sur la place à accorder aux langues d'immigration, comme l'arabe. Dans l'Union européenne, elle s'est imposée avec l'ouverture aux pays d'Europe centrale et orientale et la nécessité apparemment non programmée, d'accorder droit de cité à une multiplicité des langues de ces régions de l'Est. Sur le continent américain, le problème a été mis sur le tapis lors du séminaire interaméricain tenu à Québec, en 2002 et celui tenu à Rio de Janeiro en 2006<sup>2</sup>, précisément sur la

---

<sup>1</sup> R. Chaudenson et L.J. Calvet, Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat, Paris, L'Harmattan, 2001.

<sup>2</sup> Séminaire interaméricain sur la gestion des langues. Les politiques linguistiques au sein des Amériques dans un monde multipolaire, 2006.

gestion des langues, dans la perspective de l'échéance 2005 de la zone de libre échange américain.

En Afrique, l'effort d'assumer la diversité linguistique s'offre comme une donnée au quotidien. Chaque habitant du continent est censé parler plusieurs langues. Il apparaît donc que « Entre la convivialité et la guerre des langues, semble exister un éventail d'attitudes possibles entre langues, allant de l'indifférence apparente jusqu'à la guérilla linguistique, en passant par la tolérance mutuelle, la complémentarité tactique, la surveillance réciproque et tant d'autres situations d'amour-haine. En réalité le défi, c'est de parvenir à rationaliser ce sentiment diffus, de transformer le simple rapport de juxtaposition en une relation dynamique, pour davantage communiquer et véhiculer des produits littéraires. Ce n'est donc pas tant le français en soi qui caractérise et détermine la Francophonie que sa coexistence avec d'autres langues. Le français devra compter de plus en plus avec des langues partenaires. Et donc l'intuition de la Francophonie d'assumer son multilinguisme par le biais du partenariat des langues est une option réaliste. Si elle s'était faite insensible à la situation des langues spécifiques d'Afrique, des caraïbes et d'Asie-pacifique, elle se serait vidée du coup de son contenu puisqu'elle se retrouverait en contradiction flagrante avec son propre discours de solidarité avec le Sud. Organisation basée sur la solidarité linguistique, comptant parmi ses membres une large majorité des Etats du Sud, africains pour la plupart, la Francophonie ne pouvait jouer à l'aveugle qui ne perçoit du paysage linguistique qui l'entoure, que la seule langue française et rien d'autre.

## **L'impact de l'association entre le français et les autres langues : un cas d'illustration**

Mais, s'il n'est pas contrôlé, le multilinguisme, par son dynamisme peut être source de perturbation tant au niveau de l'impact du contact des langues sur la structure interne des lan-

gues que sur les rapports externes entre ces langues. En effet, le multilinguisme peut être aliénant ou enrichissant, conflictuel ou convivial, frustrant ou valorisant. Si l'on fait la balance entre ses diverses tendances, on s'apercevra qu'il n'est pas encore possible d'en tirer un solde positif. Il faut organiser ce partenariat par un aménagement linguistique qui ne peut découler que d'une volonté politique claire et qui tient le plus grand compte de chaque situation.

## **La Francophonie et le partenariat des langues en Afrique centrale francophone : cas de la République Démocratique du Congo**

Pendant la période coloniale, la question de l'emploi des langues dans l'enseignement pour indigènes a constitué l'un des problèmes les plus délicats à résoudre compte tenu des circonstances qui se contrarient mutuellement dans les frais et dans les principes.<sup>1</sup> Il est certain que d'une manière générale, pour être en mesure de fournir un rendement maximum en matière d'instruction et surtout d'éducation, l'enseignement doit être dispensé dans une langue familière à l'apprenant. Cette langue

---

<sup>1</sup> On peut lire avec intérêt :

- Le rapport de M. Auguste Buisseret, « l'enseignement au Congo belge et au Ruanda-Urundi » dans Rapport de la mission sénatoriale au Congo et dans les territoires sous-tutelle belge, Bruxelles, 1947, 283 pages

-Honoré Vinck « L'école au Congo belge.les livres de lecture de G Hulstaert 1933-1935 » in Annales Aequatoria 23 (2002) 21-193

- O Louwers, « Synthèse d'une politique coloniale au Congo belge. Résumé des études du Comité permanent du Congrès colonial relatives (...) à l'instruction et à l'éducation des noirs. » in Congrès colonial Belge 6 et 7 février 1926.

- Louis Franck, Le Congo belge, tome I, Bruxelles, La Renaissance du livre, pp : 325-338.

« Enseignement et éducation au Congo belge et au Ruanda-Urundi 1948-1958.

peut être la langue maternelle ou bien la langue de plus grande diffusion mais qui, sans être exactement la langue maternelle, s'apparente étroitement à celle-ci, soit comprise et pratiquée par l'apprenant sans difficulté fondamentale et puisse servir efficacement à la fois comme véhicule de l'enseignement et comme langue littéraire à enseigner.

Le Congo ne forme pas une unité linguistique. On y compte plus de 250 langues. Certains d'entre elles méritent la qualification de langue de large communication nationale en raison de leur aire de diffusion et de leur valeur littéraire. Ceci suggère naturellement une solution au problème des langues scolaires : il suffirait de grouper les dialectes apparentés à un idiome et de déterminer des régions linguistiques où une langue commune prédominante serait érigée en langue littéraire susceptible de servir de première langue et de véhicule d'enseignement. Or, dans la plupart des cas, ces langues de plus grande diffusion, ou bien ne sont unifiées que de nom, ou bien se disputent la prédominance, ou bien encore sont imposées comme « lingua franca »<sup>1</sup> scolaire à des régions où se parlent des langues de génie différent.

En 1946, la réglementation scolaire s'en est tenue théoriquement, à quatre *linguae francae* dénommées kikongo, lingala, Ciluba et kiswahili. Outre qu'au moins deux d'entre elles (lingala et kikongo) ne peuvent être exactement définies sous une forme unifiée, il est indubitable que d'autres idiomes mériteraient d'être considérés à l'égal de langue littéraire possible, capable d'être utilisés comme véhicule de l'enseignement dans une aire assez étendue.

On constate, tout au moins en dehors des centres, que l'enseignement se donne en langues locales ou dans un idiome *lingua franca* de ce dialecte ou encore dans une *lingua franca* que le missionnaire a introduite comme langue scolaire, même en dépit des divergences qui séparent cette *lingua franca* des dialectes

---

<sup>1</sup> Une *lingua franca* est un idiome de grande diffusion qui s'apparente aux dialectes locaux d'une région relativement étendue et qui, par sa structure, sa vitalité et ses possibilités peut être utilisée comme langue véhiculaire et comme langue littéraire de l'enseignement.

tes locaux. En général pourtant, la langue de l'école est choisie le plus possible en fonction des affinités avec la langue maternelle des élèves et l'on ne saurait en principe donner tort aux éducateurs sans défendre le point de vue anti pédagogique consistant à admettre que l'enseignement élémentaire puisse se donner dans une langue étrangère à la langue maternelle (ou dans un idiome apparenté à celle-ci).

Dans les écoles des centres, une lingua franca est véhicule de l'enseignement, mais généralement elle cède progressivement la place au français.

Il va sans dire qu'une telle situation crée de grandes difficultés d'ordre pratique en matière de formation du personnel enseignant et d'élaboration des manuels classiques. Il faut souligner en outre qu'à cette époque, les langues indigènes dialectales ou idiomatiques ne sauraient servir de langue véhiculaire pour l'enseignement général et spécialisé qui permette à une élite de s'assimiler les éléments nécessaires de la civilisation avancée à laquelle elle doit être initiée. Il faut donc introduire progressivement une langue européenne véhiculaire, le français en l'occurrence, à une étape de développement des études. En effet, les indigènes eux-mêmes considèrent que cette langue s'offre à lui comme un moyen efficace de relèvement. Indépendante du souci de former une élite, l'action scolaire belge a fait œuvre utile en profitant de cet engouement de l'indigène pour le français, langue du colonisateur.

Ces considérations mettent en évidence la nécessité d'une réglementation assez souple pour concilier le mieux possible les situations de fait qui se constatent au Congo, en rapport avec le désir d'une saine pédagogie et de différents objectifs vers lesquels devait tendre l'action scolaire dans la colonie. Il a été ainsi admis que les écoles des missionnaires recevant des subsides de l'Etat pouvaient employer l'une des formes des quatre *linguae francae* traditionnelles mais aussi les autres idiomes déterminés de commun accord avec les missions. Cette réglementation sur l'emploi des langues dans l'enseignement s'inspire des directives tirées du programme de 1948.

Dans l'enseignement primaire et dans les formations postprimaires et périmaires destinées à la masse, instruire et éduquer autant que possible dans la langue maternelle ou dans la lingua franca qui lui est apparentée, encourager l'unification progressive des langues scolaires afin de réduire à un minimum le nombre de linguae francae à utiliser dans les écoles du premier degré où il faudra employer le dialecte local et introduire comme branche, la lingua franca qui est en usage au deuxième degré régional.

Dans les premiers degrés ruraux et dans les ateliers d'apprentissage, s'en tenir à la langue indigène. Dans les premiers degrés fonctionnant dans les centres européens, admettre le français comme deuxième langue facultative.

Au deuxième degré ordinaire et au cours d'apprentissage pédagogique, enseigner le français comme deuxième langue obligatoire. Il va sans dire que le cours de français aura ici un développement fort modeste.

Au deuxième degré de sélection, enseigner le français comme seconde langue, mais en lui donnant progressivement un développement tel que les élèves, à l'issue de la sixième année primaire, soient en mesure d'employer la langue européenne comme langue véhiculaire pour la plupart des cours.

A l'école primaire supérieure et à l'école secondaire, le français était la langue véhiculaire et la première langue, à côté d'un enseignement attentif de la langue indigène pour faciliter le maintien du contact de l'élite avec la population indigène.

Vers les années 50, la politique belge « d'immatriculation », l'émergence de la couche indigène d'évolués donnent un coup de force aux revendications relatives à l'introduction du français dans le cycle primaire. Les évolués, soucieux de devenir semblables au colonisateur par leur comportement, leur habillement, leur démarche et par leur langue, revendiquent la généralisation de l'enseignement en français pour leurs enfants.

Vers 1955, suite à ces réclamations et avec l'appui de certains milieux belges, les écoles officielles sont introduites au Congo et à la différence des écoles missionnaires, l'enseignement y est dispensé entièrement en français.

Au Conseil du gouvernement de décembre 1957, les délégués congolais se prononcèrent à l'unanimité en faveur du français.

Au lendemain de l'indépendance, suite aux déchirements politiques, sur ordonnance du 17 octobre 1962, le français est imposé par le gouvernement comme véhicule de l'enseignement au cycle primaire. Le grand argument est le renforcement de l'unité politique nationale et de la conscience nationale.

Mais suite à l'échec du programme précédent, les linguistes congolais, à travers les résolutions de leur premier séminaire en 1974<sup>1</sup>, s'engagent à défendre eux-mêmes les intérêts des langues nationales. Pour eux, la promotion des langues congolaises doit être entendue comme un effort pouvant conduire les langues congolaises à occuper dans la vie de la nation la place qui leur revient, l'objectif général étant l'affirmation de son identité linguistique en élevant les grandes langues du pays au statut des langues modernes capables de véhiculer toutes les sciences et les techniques modernes. Ils recommandent vivement la promotion des langues congolaises particulièrement les quatre langues nationales (le swahili, le kikongo, le lingala et le Ciluba) comme véhicules et matières d'enseignement dans le degré inférieur du cycle primaire, chacune dans sa sphère d'expansion, le français devant être introduit à partir de la troisième année seulement comme matière. Il était aussi question de les introduire comme matière dans le programme du premier cycle du secondaire.

La conception et l'élaboration des manuels appropriés furent confiées au Centre de linguistique théorique et appliquée (CELTA) avec le cofinancement de la France.

La Constitution de la République Démocratique du Congo a opté pour le français comme l'unique langue officielle du pays, le lingala, le swahili, le kikongo et le Ciluba comme langues nationales et les autres langues sont considérées comme relevant du patrimoine culturel national. Comme on le voit, dans le domaine

---

<sup>1</sup> Voir le rapport du premier séminaire des linguistes congolais, Lubumbashi, CELTA, 1974. Voir aussi à ce sujet les actes du Colloque national sur l'authenticité, 1980. Les actes du colloque sur l'utilisation des langues nationales dans les milieux socioculturels, Kinshasa, CELTA, 1986.

de l'enseignement de ces langues, après l'indépendance, le préalable est d'ordre politique. Il réside d'abord dans la décision d'introduire les langues nationales dans les systèmes éducatifs. Démarche soumise à des résistances d'ordre pratique, psychologique et technique, variables d'un pays à l'autre. Le plus souvent, l'enseignement en langues nationales n'est expérimenté, que dans le cadre des campagnes d'alphabétisation ou dans les premières années du cycle primaire, puisque au-delà, l'enseignement en français prend en principe le relais. Il va sans dire que le besoin d'enseigner des langues nationales et/ou en langues nationales suppose aussi la production préalable des méthodologies appropriées, des manuels scolaires et des traductions de base des disciplines concernées, pour rendre possible un tel exercice.

## **L'impact du contact du français et des langues partenaires**

La scolarisation tend à apporter la compétence dans une langue. L'alternance codique par exemple est un phénomène particulier lié à la coexistence de plusieurs langues dans un contexte multilingue. Elle met en relief la conscience du choix des langues ou de mélange codique. Le mélange codique, c'est l'utilisation alternative de deux langues ou plus dans la conversation par le même locuteur multilingue. Il peut prendre la forme soit de l'emprunt soit de l'alternance codique proprement dite. L'emprunt est une stratégie pour remédier à un manque de vocabulaire temporaire ou permanent. L'alternance codique est un troisième code à part entière à la disposition des locuteurs bilingues à côté des deux autres codes présentés par les deux langues utilisées dans les discours monolingues. C'est un code que privilégient souvent les locuteurs multilingues et qui est utilisé soit comme code marqué soit encore comme code spécifique dont le choix signale l'absence ou l'annulation consciente de la distance sociale imposée par la tradition et indique une reconnaissance

mutuelle d'appartenance à un groupe qui ne se définit pas par l'exclusion ethnique ou sociale. Dans une situation donnée, divers facteurs contribuent au choix réel de la langue ou du code c'est-à-dire aux répertoires multilingues des locuteurs impliqués et à leur degré respectif de compétence dans la langue qu'ils utilisent. Il s'agit du contexte social, du nombre et de l'identité des locuteurs, du rôle social et de leur statut, de la distance sociale, du sujet et du contenu référentiel et affectif de la conversation. Autant d'éléments qui mettent en exergue l'impact externe du contact des langues.

Tout ceci permet donc de percevoir tant au niveau de l'individu qu'au niveau d'une communauté linguistique donnée l'impact des contacts des langues sur la structure externe et interne de la langue. Le portrait de certaines langues en contact porte souvent les marques de cette réalité. Nous pouvons l'illustrer par l'exemple des études réalisées sur le français en contact avec les langues africaines en milieu plurilingue congolais.<sup>1</sup> La République Démocratique du Congo, comme nous venons de le voir, est un pays plurilingue dont la situation sociolinguistique présente trois niveaux : au premier niveau se situe la langue française connue comme langue officielle, langue de l'enseignement, langue de l'administration et de communication internationale ; viennent ensuite les quatre langues nationales réparties dans quatre aires linguistiques (le lingala, le kiswahili, le Ciluba et le kikongo). Au bas de l'échelle, nous trouvons les langues ethniques pratiquées dans les milieux ruraux et dans certai-

---

<sup>1</sup> Kilanga, M. et Bwanga, N. « Quelques réflexions sur la situation des langues française au Zaïre », in *Africanistique*, bulletin N°16, Lubumbashi, CELTA, 1988, P.47

Kilanga Musinde, « Prolégomènes à une étude linguistique du français zaïrois. Quelques questions de méthodes. » in *Linguistique et sciences humaines*, N°26, Lubumbashi, CELTA, 1986 ;

Voir le numéro spécial de la revue « La Tribune internationale des langues vivantes sur « L'état et la nature du français en milieu plurilingue de la république démocratique du Congo » publié sous la direction de Julien Kilanga Musinde avec la collaboration de Nestor Diansonsisa, de Josiane Leya et de Donat Tshimboj bin Malas (N°44, Mai 2008).

nes parties des milieux urbains. C'est dans ce contexte plurilingue que le français évolue. Selon que le mode d'introduction du français relève de l'importation ou de la superposition, sa nature change. Les études menées en République Démocratique du Congo vers les années soixante cherchaient à saisir le français au Congo comme une langue transplantée dans une sorte de tabula rasa linguistique où l'on voulait l'identifier à la langue parlée dans la métropole. Mais vers les années soixante-dix, on a commencé à tenir compte des réalités locales influant sur la nature de la langue française parlée et écrite dans le milieu. Vers les années quatre-vingts, les recherches visaient à étudier le français actualisé au Congo dans le sens d'une variété autonome distincte des autres français parlés dans d'autres espaces géographiques africains. Le français congolais, comme l'a écrit Sesep<sup>1</sup> n'est pas réductible au seul français scolaire. Il consiste en une panoplie de variétés centrées sur la variété scolaire et variable selon les catégories socio-professionnelles en présence. Cette recherche est partie du soubassement théorique circonscrit dans deux travaux qui en représentent les deux pôles. Il s'agit du travail de Kilanga Musinde<sup>2</sup> et celui du texte d'orientation du projet de recherche sur le français congolais publié par Sesep. L'analyse du français des élèves sur les plans phonétiques, morphosyntaxiques et lexicosémantiques comparée à celle du français standard a montré l'existence effective des différences entre le français des élèves et le français standard à ces trois niveaux. Ces différences sont-elles de simples déviations susceptibles d'être corrigées ou des indices de la formation d'une variété autonome ? « C'est en terme de valeur fréquence/intégration que les éléments peuvent être hiérarchisés sur la dimension intrinsèque, où deux pôles sont à distinguer :

---

<sup>1</sup> Sesepe, N, « Le français Zaïrois : système et variation » in linguistique et sciences humaines N° 26, Lubumbashi, CELTA, 1986

<sup>2</sup> Kilanga, M. Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structure et nature des différences, deux tomes Lubumbashi, Faculté des Lettres, 1984, 775 pages.

Sesep, N. art .cit.

généralité ou zone de rigueur et restriction ou zone de laxité »<sup>1</sup>. Les études ont montré que les différences phonétiques, morpho-syntaxiques et lexico sémantiques facilement corrigibles relevaient de la zone de laxité tandis que les différences lexicosémantiques non corrigibles senties comme telles par les locuteurs faisaient partie de la zone de rigueur qui est la manifestation de la formation d'une variété autonome. Faut-il croire à la formation d'une variété autonome du français à partir de la confirmation des différences lexicales quand on pense que le lexique, c'est l'élément de la langue à la fois le plus intégré et le plus migrateur ?<sup>2</sup> La présence de ces différences lexicales solidement intégrées dans le milieu scolaire caractérisé par la résistance à toute différenciation, a poussé à poursuivre cette recherche dans d'autres milieux socioprofessionnels dans le cadre du projet le français congolais : structure et variation. Les travaux<sup>3</sup> réalisés dans ce cadre ont montré que les variétés du français observables selon les catégories sociales en présence et par rapport aux langues nationales étaient caractérisées par une relative diversification par rapport à la norme. Elles sont la réalisation de plusieurs systèmes différents et non une homogénéité structurée. Chaque variété délimitée constitue elle-même une diversité de parlers variables selon les utilisateurs, le français des peu ou pas lettrés en particulier n'est pas un magma structurel de sens. Il s'agit au contraire d'une série d'approximations résultant d'une structuration des structures du français sur le modèle des langues nationales ou connues des usagers. Au total, l'ensemble des variétés du français de ce milieu s'insère dans un continuum dont les pôles sont représentés d'un côté par des variétés qui s'identifient ou tout au moins se rapprochent du français normatif ; de l'autre par celles qui se rapprochent des langues nationales ou s'identifient à

---

<sup>1</sup> M. Mahmoudian, « Structure linguistique : problèmes de la constance et de la variation », in *La linguistique*, vol.6, fascicule 1, 1980, P.24.

<sup>2</sup> Kilanga, M. « Prolégomènes à une étude linguistique du français zaïrois. Quelques questions de méthodes. », art.cit, p.57

<sup>3</sup> Nous avons dirigé plus de deux cents mémoires et plus de dix thèses dans le cadre de cette recherche.

celles-ci. Entre ces deux parlers se situent un ensemble de parlers considérés comme des variétés régionales dont les caractéristiques linguistiques relèvent aussi bien de la première que de la deuxième variété. Bref, le français, suite aux contacts avec les autres langues finit par se fragmenter en plusieurs variétés. Mais loin d'être une base de fragilité de la langue commune des pays francophones, cette fragmentation peut être harmonisée, par un effort consistant à dégager et à légitimer les usages linguistiques nationaux et régionaux en vue d'un traitement lexicographique et des applications offrant une meilleure garantie à une solidarité mieux assumée et aussi une assurance pour le français dans le monde. Ainsi, le français actualisé dans cet espace plurilingue, à l'instar des autres langues du milieu, connaît une diversification géographique. A base des langues nationales selon la zone géographique où elles sont parlées (Swahili, lingala, Ciluba et kicongo). Les indicateurs de chaque variété relèvent en particulier de l'interférence des systèmes linguistiques en présence et sont identifiables dans les limites géographiques coïncidant avec les frontières des langues utilisées par les différents groupes d'usagers mis en jeu. A l'intérieur de chaque variété, l'on observe, en fonction des locuteurs en présence, une variation sociale du français en plusieurs lectures qu'on peut ramener à trois niveaux : français acrolectal qui est le parler des lettrés comportant éventuellement quelques particularités locales et des registres diversifiés, le français mésolectal, parler des lettrés moyens marqué par un taux fort élevé de particularités locales, et le français basilectal, usage circonstanciel et ritualisé d'une variété pidginisée du français se rapprochant des langues congolaises. Bref, à base des langues nationales selon la zone géographique où elles sont parlées (kiswahili, lingala, Ciluba et kikongo), les indicateurs de chaque variété relèvent en particulier de l'interférence des systèmes linguistiques en présence et sont identifiables dans les limites géographiques coïncidant avec les frontières des langues utilisées. La particularisation du français actualisé dans ce contexte procède aussi, du point de vue génétique de l'action, d'autres principaux mécanismes comme l'emprunt fait aux langues nationales ou étrangères pratiquées dans ce pays ou dans les

pays limitrophes, les calques du substrat linguistique et le métissage des langues. Une telle étude pourrait être menée dans les autres espaces plurilingues africains pour réaliser les effets des rapports entre les langues africaines et le français. C'est en ayant conscience de toutes ces réalités qu'on finit par se poser la question sur la nature du français à enseigner dans un contexte plurilingue comme l'Afrique au regard de la diversification dont il est l'objet. Il en est de même des stratégies et des outils didactiques à mettre en place pour l'enseignement des langues dans ce contexte africain comme le souligne le rapport général des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique francophone : « Parmi les principales questions posées émerge celle de la nature et de la qualité du français à enseigner en Afrique. Les bilans minutieux et parfaitement convergents auxquels se sont livrés tous les observateurs et acteurs de terrain présents à Libreville font apparaître un certain nombre de questions préalables qui doivent aujourd'hui être pris en compte (...) ».<sup>1</sup> Ce questionnement, valable pour le français peut être aussi vérifié dans le sens inverse, celui de l'influence du français sur les autres langues africaines. L'examen minutieux des itinéraires d'acquisition des langues par des locuteurs plurilingues, la prise en compte de la conscience plurilingue de ces locuteurs manifestée par les choix de langue à opérer selon les circonstances et la possibilité de la formation d'une variété constituent une base importante dont on peut se servir pour la mise au point des stratégies et des outils didactiques nécessaires à l'enseignement des langues en milieu plurilingue. En effet, tout enseignement ne doit-il pas partir de ce qui est acquis ? L'enseignement ne part-il pas de l'idée que l'élève n'est pas une *tabula rasa* linguistique et qu'il a des acquis linguistiques, une maîtrise de la structure de base de ses langues. Tenant compte de la variabilité inhérente à toute structure linguistique, l'enseignant conçoit les acquis linguistiques comme susceptibles de varier suivant les origines géographiques et l'appartenance sociale d'un apprenant.

---

<sup>1</sup> P. Dumont, Rapport de synthèse des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, Libreville, 17-20 mars 2003.

La réflexion sur les rapports entre le français et les langues partenaires ouvre des voies d'exploration multiples. Elle permet de mettre en exergue la capacité du locuteur plurilingue d'exploiter tous les éléments de son expérience linguistique pour l'apprentissage d'une langue étrangère. Dans un contexte plurilingue, la manifestation de nouvelles formes de structures issues des contacts entre diverses langues conduit parfois à la formation de nouvelles variétés. L'illustration faite du cas du français en République Démocratique du Congo pouvait bien s'étendre sur les autres espaces. Voilà un chantier qui ouvre des pistes de recherches intéressantes à explorer.

## **La recherche du meilleur aménagement des langues dans l'espace francophone : un enjeu pour la gestion de la diversité linguistique**

Dans le cadre de la valorisation de ces langues, en raison de leur importance et de leur complémentarité avec le français, l'appui à ces langues par la Francophonie repose sur trois grandes motivations :

a. Politiquement, la Francophonie, prônant le respect de la diversité culturelle et linguistique, ne peut se permettre d'être indifférente à l'égard de ces langues multiples, vecteurs des cultures et des traditions, qui font partie de son paysage linguistique. Une attitude d'indifférence serait d'autant plus coupable, sinon fatales pour ces langues, que celles-ci, encore essentiellement orales, n'ont pu encore conquérir leur droit de cité dans l'environnement de l'écrit.

b. Sociologiquement, il s'agit de langues encore toujours utiles, intervenant encore dans la chaîne de communication. Elles constituent même le passage obligé pour communiquer avec les couches populaires. Situées en position de partenariat avec la langue française, elles rendent possible la maximisation de la circulation des idées, des produits culturels et des contenus

éducationnels. Leur mise en valeur est aussi de nature à favoriser les velléités de démocratisation, en rendant possible la participation de toutes les couches sociales à la vie citoyenne (les campagnes électorales se déroulent le plus souvent en langues nationales).

c. Pédagogiquement, l'apprentissage d'une langue nouvelle passe par la maîtrise des structures linguistiques de la « langue maternelle ». Le mémorandum des ministres en charge de l'éducation, en marge des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, mars 2003), le souligne : « *la prise en compte des langues nationales dans le cursus d'enseignement est bénéfique pour le français et (...) que cette question ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle.* »

Au regard de cette dernière observation, la Francophonie, pour consolider le partenariat du français avec ces différentes langues nationales sous la contrainte des aléas de l'oralité doit à court et à moyen termes les aider à avoir accès à l'environnement lettré et numérique et à enrichir leurs registres lexicaux, grâce à des terminologies spécialisées, pour les rendre capables de servir pleinement d'instruments de communication, en complément du français. Ses actions dans le domaine des langues devraient ainsi être axées sur les approches linguistiques, informatiques et politiques.<sup>1</sup>

Les études linguistiques de base doivent être poursuivies même si l'on dispose déjà d'informations techniques sur la fonctionnalité des langues du fait des études antérieures. Un certain nombre de préalables reste à résoudre, notamment la question de l'orthographe de ces langues trop souvent confondues avec la

---

<sup>1</sup> Voir Julien Kilanga Musinde Rapport de mission à Bamako (du 5 au 7 mai 2005) après la participation à la rencontre consultative préparatoire au séminaire sur le partenariat entre l'africanophonie, l'anglophonie, la Francophonie, l'hispanophonie et la réunion thématique de l'UNESCO pour le Sommet mondial de la Société de l'information sur le thème « Multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace ».

transcription phonétique et si possible celle de standardisation pour que toutes ces langues soient lisibles par tous. Il faut poursuivre l'élaboration des documents de référence et la réalisation d'une collection de dictionnaires plurilingues et la production d'outils didactiques. L'effort d'établissement des lexiques spécialisés entamés dans le cadre du réseau de néologie et de terminologie et poursuivis par le réseau francophone d'aménagement linguistique (RIFAL) et de productions d'outils didactiques notamment d'une collection de dictionnaires trilingues. Pour parvenir à une harmonisation de l'alphabet, il est possible de partir des travaux de B. Heine et Nurse<sup>1</sup> en se référant aux trois grands phylums sur les quatre avec le concours des experts africanistes spécialisés sur les langues des familles Niger-Congo, Nilo-saharien et afro-asiatique<sup>2</sup>

Une étude de Marcel Diki-Kidiri fait le point des actions en cours, par l'inventaire des sites sur les langues africaines (presque tous en anglais. Suivant ces statistiques, il en existerait 45 sur le Swahili, 19 sur le sango, 27 sur le bambara, 29 sur le lingala, 42 sur le dioula, 75 sur le fulfulde, pular, peul, fulani, 55 sur le haoussa, 25 sur le kikongo, 51 sur le kirundi-kinyarwandas.

Poursuivre le traitement informatique de ces langues pour combler les effets de la fracture numérique entre le Nord et le Sud. L'alphabet normalisé au niveau de l'approche linguistique devrait être présenté à la Commission d'UNICODE. La synthèse sur les alphabets permettra de proposer la création d'un nouveau bloc au sein de l'UNICODE, de faire des rajouts sur les blocs existants, de présenter officiellement l'alphabet africain en caractères latins (ISO) en vue de la mise en place des glyphes et la normalisation des caractères. Pour l'encodage, il faut une mise en place des synergies internes pour la numérisation et la création des sites en langues partenaires, localisation de logiciels de base en langues africaines et la participation aux rencontres des

---

<sup>1</sup> B. Heine et D. Nurse, *Les langues africaines*, Paris, Karthala, 2004

<sup>2</sup> Voir aussi Maxime Sommé, «pari sur la diversité culturelle et linguistique. Assurer le rayonnement du français en valorisant les langues africaines et créoles dans l'espace francophone », Paris, 2005-2006.

logiciels libres pour assurer la présence des langues partenaires auprès de la communauté des logiciels libres.

Tout en respectant la souveraineté des Etats, avec le concours des réseaux et de l'Académie africaine des langues, recueillir l'alphabet de chaque pays pour validation politique et accompagner les Etats qui le demandent explicitement afin qu'ils puissent se doter des politiques linguistiques appropriées.

C'est pour assurer l'appui à toutes ces actions que la Francophonie a mis au point des projets d'actions de coopération en matière linguistique qui soutiennent ces efforts d'aménagement des langues partenaires.

C'est pourquoi, dans la programmation quadriennale, des projets sont prévus pour répondre à tous ces besoins. Il s'agit particulièrement du projet « *Dialogue du français et les langues partenaires et les autres espaces linguistiques* ».

Ce projet vise à contribuer aux actions de gestion et de développement du français et des langues partenaires, en collaboration avec les Etats et gouvernements et avec les autres acteurs concernés, de manière à ce que ces langues demeurent ou deviennent aptes à assurer les fonctions qui leur sont assignées ou qu'on souhaite leur assigner et soutenir le développement de l'instrumentalisation linguistique du français et des langues partenaires. L'objectif recherché est le développement harmonisé du français et la modernisation des langues partenaires en vue de leur utilisation dans divers contextes, notamment l'éducation et d'autres situations socioculturelles.

## **Dispositif de gestion de la diversité linguistique**

La diversité linguistique étant l'un des principes fondamentaux qui inspirent l'action de la Francophonie et permettent de consolider le rôle de la langue française et des langues partenaires en tant que vecteurs d'expression des créateurs, de développe-

ment, d'éducation, de formation et d'information, de communication de l'espace francophone.

Afin d'associer tous ses partenaires à une meilleure gestion de la diversité linguistique, la Francophonie a mis en place un dispositif dans lequel les interventions en matière de langues sont structurées en réseaux regroupés autour du Conseil international francophone des langues.

La mise en place de ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la francophonie de resserrement structurel et de gain d'efficacité. Désormais le partenariat linguistique relève d'une seule institution, le Conseil international francophone des langues. Les réseaux qui lui sont rattachés sont spécifiques dans leur champ de compétence, mais complémentaires parce que reliés entre eux du point de vue structurel. Enfin ces réseaux ne regroupent pas uniquement des chercheurs et experts mais abritent aussi d'autres expertises, celle de terrain comme celles des institutions politiques et administratives. Il s'agit de réseaux de coopération et de travail sur le terrain.

Comme groupe de réflexion, d'expertise, d'orientation et d'appui aux opérations de terrain, le Conseil international francophone des langues concrétise par son statut d'organisme d'orientation de la politique de coopération linguistique, le principe de gestion unifiée de la diversité linguistique et de la promotion du multilinguisme. Il se veut par conséquent l'espace d'élaboration des stratégies les plus efficaces possibles pour faciliter dans la Francophonie la convivialité et le partenariat des langues et pour organiser le dialogue avec les autres ensembles linguistiques. Sur le plan opérationnel, il est la plate-forme commune d'intégration et de coordination des réseaux spécialisés. Il est constitué des opérateurs de la Francophonie qui s'occupent des questions de langues (AUF, Confemen), des représentants des réseaux (RIFAL, RILAC, RIFRAM, RILIF), des délégués des institutions régionales ou nationales de politique (Délégation à la langue française et aux langues de France, Secrétariat de la politique linguistique du Québec, Secrétariat général du Conseil Supérieur de la langue française de la Communauté française de Belgique, Service linguistique de l'Union africaine),

2 personnalités du domaine linguistique et deux partenaires éditoriaux.

Sur le plan opérationnel, les actions de la Francophonie dans la gestion de la diversité linguistiques sont réalisées dans le cadre des réseaux spécifiques :

a. Le RIFAL (réseau international francophone d'aménagement linguistique) qui s'intéresse à tous les aspects de l'aménagement du français et des langues partenaires et poursuit ses objectifs de concertation en matière d'instrumentalisation des langues notamment en matière de terminologie et de néologie, en favorisant le travail coopératif et en assurant la collecte et la diffusion de l'information sur les matières de sa compétence .

b. Le RILAC (réseau international des langues africaines et créoles).

La préoccupation de la Francophonie de valoriser les langues africaines et créoles vient conforter celle de ne pas confiner ces langues dans une sorte d'archéologie linguistique. Le RILAC est notamment chargé de soutenir les actions de promotion et de diffusion de ces langues. C'est dans le cadre de ce dispositif de gestion de la diversité linguistique que devrait se réaliser la programmation de la Francophonie, particulièrement les programmes de la mission A portant sur « la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique. »

# QUELQUES PRÉALABLES POUR UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE COHÉRENTE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

---

« LA LANGUE est l'expression de la forme sous laquelle l'individu voit le monde et le porte à l'intérieur de lui-même », a écrit Walter Von WARTBURG (cité par W. Bal. 1967, p.34). Cette idée se situe dans la ligne de la théorie Humboldtienne du langage et corrobore la nécessité pour tout locuteur d'exprimer sa culture dans la langue de sa société de manière à présenter les différentes réalités de façon toujours judicieuse.

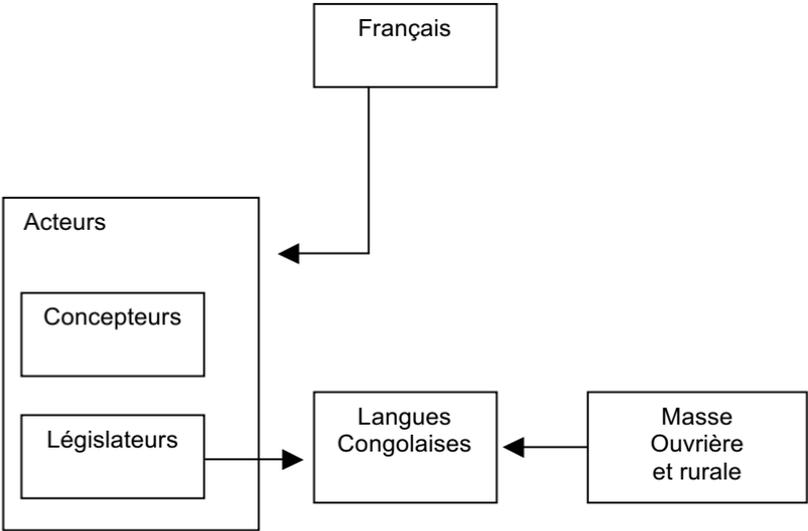
En République démocratique du Congo, plusieurs colloques organisés autour des problèmes des langues ont débouché sur des conclusions plus ou moins similaires. En effet, à l'issue de la plupart de ces colloques, une résolution revient notamment :

Les langues congolaises doivent être des instruments officiels de l'expression de notre « moi profond », de notre authenticité. Nous songeons particulièrement au premier séminaire des linguistes congolais (1974), au Colloque interafricain sur l'enseignement des langues et cultures africaines (1976), au Congrès du CIAF (1978), au Colloque National sur l'authenticité (1981), au Colloque sur « Langage Société et Développement » (Lubumbashi, 1984).

Malgré l'existence des tentatives de réponses esquissées par les chercheurs congolais éveillés de leur « sommeil coupable », malgré toutes leurs prises de position en faveur de nos langues, la question demeure sur le tapis car, nous constatons que sur le plan pratique, c'est le **vide** qui sert de réponse.

La question que nous nous posons est la suivante : comment expliquer cette inadéquation entre les prises de position en faveur des langues congolaises et l'inertie manifeste au niveau pratique ? Autrement dit, comment saisir ce fossé qui ne cesse de s'élargir entre le **dire** et le **faire** ?

Notre réflexion voudrait d'abord répondre à cette question à partir d'une analyse des variables intervenant dans la question linguistique congolaise. Il s'agit particulièrement des « acteurs » (législateurs et concepteurs) des langues congolaises (variable centrale), des bénéficiaires (nation congolaise et particulièrement la masse). Ensuite, nous tâcherons, après une saisie claire du nœud du problème, de faire quelques propositions concrètes en vue de l'élaboration d'une politique linguistique cohérente en République démocratique du Congo.



L'examen des rapports entretenus entre les différentes composantes de ce schéma nous révèle ce qui suit :

- Les « acteurs » sont particulièrement les concepteurs c'est-à-dire, les chercheurs spécialistes de la question et les législateurs c'est-à-dire, l'homme politique qui devrait appliquer les conclusions des recherches. Toutes ces deux catégories d'acteurs parlent le français, sont formées à l'école occidentale, n'acceptent pas que leurs enfants s'expriment en langues locales. Pour le cas précis des concepteurs, c'est la langue française qui leur assure leur pain quotidien. Mais, curieusement, dans des colloques et dans leurs écrits, ils prônent la revalorisation et l'utilisation des langues congolaises dans l'enseignement et dans la vie socioculturelle. Ce contraste entre l'attitude et les actes entraîne une question : peut-on croire à la sincérité de nos concepteurs ? Peuvent-ils réellement scier le banc sur lequel ils sont assis ?

N'est-ce pas ce qu'en dit MUDIMBE dans son mot de clôture au Colloque Interafricain sur l'enseignement des langues et cultures africaines (Lubumbashi, 4 au 6 novembre 1976) ?

« La peur ne se trouve pas seulement du côté des responsables étrangers qui, travaillant à la promotion et à la diffusion du français ou de l'anglais, s'interrogent sur la signification profonde des projets de valorisation de nos langues et l'impact qu'aurait pour l'avenir du français ou de l'anglais en Afrique, l'utilisation des langues africaines comme moyen de large communication, médium d'enseignement.

La peur existe aussi chez nous autres africains : craintes de ne pas savoir comment situer exactement nos désirs face à ce monstre de la libido dominandi qu'actualise en nos pays la puissance et l'efficacité des langues étrangères ».

Ce paradoxe étouffé au sein de la conscience des concepteurs ressurgit au niveau de la mise en application des résolutions prises et crée un fossé entre ce qui est dit et ce qui est fait.

Souvent, pour se justifier, les concepteurs renvoient la balle dans le camp du législateur, de l'homme politique. Mais, on perd de vue que le législateur tombe aussi sous le coup des mêmes contraintes que celles qui hantent les concepteurs. Dans ses discours, l'homme politique laisse sous-entendre la nécessité

d'utiliser les langues congolaises en vue d'une mobilisation générale de toutes les forces vives de la nation pour un développement intégral. Mais quand il doit jouer son rôle, c'est un silence déconcertant qu'on rencontre.

Cette inadéquation entre les **actes** et la **parole** chez les « acteurs », provoque une sorte de suspicion chez le commun des mortels (la masse ouvrière et paysanne) qui n'a jamais eu accès au français et qui a toujours pris ces acteurs pour responsables de la situation. En effet, la raison qui fonde les prises de position en faveur des langues congolaises est celle d'intégrer la masse dans le processus de développement par l'usage des langues permettant une communication adéquate entre les membres. Ceci porte à croire, que les grands bénéficiaires de la solution à la question linguistique congolaise, ce sont les paysans, les masses ouvrières n'ayant pas eu accès au français.

Les « acteurs » oublient souvent que cette masse les observe, les considère comme des gens à existence aisée, relève les contradictions existant entre leur attitude et leurs actes. Pourquoi militent-ils pour l'utilisation des langues congolaises dans l'enseignement alors qu'ils ne cessent d'envoyer leurs enfants dans des écoles consulaires où ils vont continuer à apprendre les langues étrangères ? N'est-ce pas là une façon de dire au commun des mortels : « reste où tu es et ne t'approche pas de moi ». La masse est consciente de la situation. La preuve est que, malgré les étiquettes négatives qu'on colle à ceux qui parlent le français, les masses populaires manifestent un désir réel de voir leurs enfants étudier à l'université, institution qui développe la maîtrise des langues étrangères dans une certaine mesure. Ce n'est sûrement pas pour rester au stade où elle est qu'elle manifeste un tel engouement, mais c'est plutôt pour que les enfants issus d'elles deviennent comme les « acteurs ».

Pour aller à la recherche d'un paradis qui, en soi n'est qu'un enfer, d'autant plus que ceux qui y sont – la masse – veulent en partir ? Encore un paradoxe.

Et enfin, les langues congolaises elles-mêmes : il y a de multiples langues en République démocratique du Congo au Zaïre. Comment fonder une politique linguistique sur base de multiples

champs d'intercompréhension ? (HOUIS, M. 1971 : p.5). Là n'est peut-être pas le problème car une solution provisoire existe : il y a lieu de mettre entre parenthèses toutes les langues ethniques et ne garder que les quatre grandes langues véhiculaires, le lingala, le kiswahili, le Ciluba et le kikongo. Mais, quand il faut choisir parmi ces langues, celle qu'il faut considérer comme officielle, on assiste à un déchaînement de passions provoquées par un « chauvinisme » à outrance ; chaque groupe linguistique voudrait tirer la couverture de son côté. Mais en attendant, le kiswahili est utilisé au Kivu, dans la Province Orientale et au Katanga, le Ciluba dans les deux Kasäi, le kikongo au Bas-Congo et au Bandundu et le lingala à Kinshasa et à l'Equateur.

Et une question demeure : quand un enfant quitte le Kasäi où il étudiait en Ciluba pour aller au Shaba où il devra étudier en Kiswahili, il éprouvera énormément de difficultés dans le processus d'apprentissage.

De l'analyse des variables résulte une somme de contradictions, de paradoxes. Personne n'est épargné. Tout porte à croire qu'à tous les niveaux, le problème de l'usage des langues congolaises dans les divers contextes possibles a été mal posé dès le départ dans ce sens qu'il se cache derrière, tout un fond idéologique. Il aurait fallu, croyons-nous, adopter la voie inverse, celle qui consisterait à savoir ce qu'on cherche à obtenir en optant pour nos langues. En d'autres termes, il est question de se poser la question suivante : l'usage de nos langues dans la vie socioculturelle et dans l'enseignement répond-elle réellement au type d'homme qu'on cherche à former dans les écoles ? Autrement dit, quelles sont les fonctions que ces langues rempliraient pour répondre à l'image du type d'homme à former ?

En parcourant les programmes scolaires, il s'avère que l'homme qu'on cherche à former pour la société est un homme épanoui, équilibré et imprégné de sa culture nationale spécifique, possédant les clefs du monde extérieur permettant de l'intégrer dans le cycle contemporain de l'humanisme universel.

Avec ce modèle comme fil conducteur, il y a lieu de mieux canaliser la réflexion. Dans ce cas, si l'on veut un monolinguisme exclusif, il faudra revoir du fond en comble tous les objectifs de

l'enseignement en fonction de l'orientation choisie. Or, dans la perspective actuelle, on entend de l'enseignement qu'il produise des agents qui maîtrisent leur culture et qui ont une ouverture vers l'intérieur.

A cet effet, si nous nous limitons au domaine de l'enseignement, les langues à utiliser devraient, pour rester dans ligne du profil de l'homme congolais idéal, répondre aux deux fonctions suivantes, si nous admettons que le choix des langues est subordonné au critère de fonction :

- La fonction de lien entre l'école et le milieu de l'élève. En effet, en milieu rural par exemple, l'économie composée essentiellement de l'agriculture et de l'artisanat, les relations entretenues par les chefs du village avec la population et les relations familiales sont généralement exprimées en langues locales, langues ethniques en l'occurrence. L'usage de ces langues à l'école dans ce milieu pourrait devenir un moyen d'établir un pont entre l'école et le contexte dans lequel l'enfant évolue. En milieu urbain, ce sont surtout les langues véhiculaires régionales qui servent de moyen de communication quotidienne, la fonction de lien entre l'école et l'environnement des élèves leur revient.

- La fonction interculturelle qui consiste à affermir l'enfant dans sa culture nationale et universitaire. La langue à utiliser doit donc être capable de rendre compte de l'ensemble des valeurs esthétiques, philosophiques et ethniques que se partagent les diverses ethnies rassemblées sur le territoire national ou dans la région. Elle doit aussi permettre la diffusion extérieure de la culture nationale afin de féconder les autres cultures avec ses apports propres et reçoive en retour les dons extérieurs les plus enrichissants. (POTH. C.J. 1980 : VII). Ceci correspond à ce que disait SENGHOR « les grandes civilisations sont métisses : il n'est pas question de détruire les civilisations l'une par l'autre ; il est question en effet d'intégration, d'assimilation active et réciproque, de symbiose ». (ROUS, J. : 1967 : 96). C'est ici qu'apparaît la nécessité de cohabitation du français et des langues congolaises. Il n'y a aucune raison de crainte à ce sujet. Nous croyons avec Maurice HOUIS que « le problème n'est pas d'évacuer les langues européennes ; elles sont senties comme né-

cessaires dans les relations interafricaines larges, dans les relations avec le monde extérieur pour accéder à une grande partie de la presse et des livres (...) le problème est de penser une politique linguistique avec les langues africaines (congolaises) comme véhicules d'enseignement, d'information et culture dans une perspective qui avance par étapes précises » (HOUIS, M. : 1971 : 7).

C'est en tenant compte des deux fonctions que nous optons pour le « bilinguisme franco-congolais » ou du bilinguisme « inclusif », c'est-à-dire un bilinguisme qui prendrait en compte le français et les langues congolaises.

Il y a lieu de croire à un truisme quand on pense au fait que le bilinguisme inclusif est déjà admis sur le plan théorique. Cela est vrai ; Mais il faut noter que la réalité est tout à fait autre chose que la théorie. C'est pourquoi, notre propos voudrait, après l'analyse faite des variables, proposer un schéma définissant ou déterminant les modalités d'insertion de nos langues dans l'enseignement, sans exclure le français considéré au stade actuel de la question comme un « mal nécessaire ».

Nous envisageons de voir le problème depuis l'école primaire jusqu'au niveau universitaire.

a) Nous proposons l'étude exclusive des langues congolaises durant les deux premières années : trois raisons avancées par Joseph POTH pour le cas du Burkina Faso nous semblent aussi valables pour la République démocratique du Congo :

1. Refouler chez l'enfant son parler maternel constitue un frein au développement de ses capacités affectives et cognitives.

2. Si on favorise l'utilisation des langues parentales à l'école, on offre à l'enfant la possibilité équilibrante de verbaliser en toute circonstance ses intérêts et sa pensée. Celle-ci s'affine, s'épure et s'enrichit.

3. La fonction d'accès aux apprentissages instrumentaux ne peut être remplie par une langue étrangère dont le niveau d'utilisation est encore trop fruste dans les temps de la scolarité.

C'est pourquoi, il sera plus aisé d'apprendre la lecture et l'écriture en langue maternelle dans les premières années de sco-

larité. En effet, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture par la voie des langues maternelles permettra :

1. La reconnaissance matérielle ainsi que la discrimination de signes et des assemblages graphiques.

2. La compréhension du sens associée au déchiffrement de textes simples.

3. La lecture naturelle de textes suivis élaborés à partir du vocabulaire connu.

Mais, si l'élève accède à la lecture par le biais d'une langue étrangère ou non familière, il devra surmonter d'emblée trois grosses difficultés :

1. difficultés dues au décodage des graphies ;

2. difficultés dues à l'incompréhension du sens des mots qu'il doit déchiffrer ;

3. difficultés dues au médium lui-même.

Si la première et la troisième difficulté ne sont pas totalement éliminées par l'usage à ce niveau des langues maternelles, la deuxième, la plus fondamentale, est totalement écartée.

Mais quelles langues locales utilisées à ce niveau ? Elles devront varier selon qu'on est en milieu urbain ou rural. Dans le contexte rural, il y a moyen de recourir à la langue ethnique en usage sur les lieux ; en milieu urbain, on peut avoir déjà accès à l'une des quatre langues véhiculaires de la province d'implantation de l'école compte tenu de leur usage dans le contexte.

b) Pour le niveau de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaire, il faudra, en plus de la variété ethnique, introduire l'étude d'une des quatre langues véhiculaires régionales (en milieu rural) et renforcer l'étude de cette dernière en milieu urbain.

c) En 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire : il faudra introduire l'étude du français en plus des langues congolaises.

\* à l'école secondaire :

Il faut prévoir au niveau des deux premières années, l'étude intensive et pratique du français et de l'une des quatre langues régionales.

\* au niveau du cycle long :

a) prévoir l'étude d'une langue régionale autre que celle de la région où est implantée l'école en plus de la langue véhiculaire régionale et du français et introduire une autre langue étrangère de large diffusion ;

b) envisager la création des humanités des langues congolaises qui se chargeraient de la formation des maîtres spécialisés en enseignement des langues congolaises.

\* au niveau de l'université et des instituts supérieurs :

Prévoir l'étude d'une troisième langue congolaise autre que celles apprises au primaire et au secondaire en plus du français et d'une ou deux autres langues étrangères de large diffusion.

La mise en branle de ce schéma doit répondre à certaines conditions que nous considérons comme préalables nécessaires à sa réussite :

\* Eviter toute improvisation

Ceci suppose :

1. une expérimentation préalable du schéma sur un groupe « d'élèves-cobayes » ;

2. une infrastructure adéquate.

Par là, il faut entendre :

- la mise au point des manuels adaptés aux objectifs poursuivis ;
- la formation des maîtres compétents et bien encadrés ;
- la révision systématique du statut des langues en usage au pays avec la possibilité de leur redistribution par rapport aux langues étrangères.

De cette manière, les paradoxes relevés au niveau des variables seront évités. En effet, le recours au bilinguisme scolaire inclusif met entre parenthèses les inquiétudes des « acteurs » dans ce sens que les « concepteurs » voient conservé le banc sur lequel ils sont assis et les législateurs atteindront facilement la mobilisation de la masse grâce à un moyen de communication adéquat et échapperont à toute contrainte extérieure servant de goulot d'étranglement à la solution du problème.

- Les bénéficiaires, particulièrement la masse et les élèves pour le cas précis de l'enseignement, n'auront plus le choc dont ils sont victimes aujourd'hui. En effet, dans la perspective définie ci-dessus « le dosage des contenus d'enseignement entre langues en présence doit s'appuyer sur les critères qui respectent les intérêts fondamentaux de l'enfant » (POTH, J. : 1980, p.11).

Les communs de mortel verront leurs enfants accéder à la langue d'ouverture internationale, tout en maîtrisant les secrets du terroir.

- Loin de susciter des querelles relatives au choix d'une langue, notre option permet de poser le problème en terme « d'usage ». Ceci évite le déchaînement des débats passionnés.

Nous ne prétendons pas avoir abouti à un schéma statique, immuable. Celui-ci peut être réajusté au fur et à mesure qu'évoluent **les fonctions** des différentes langues en présence.

## BIBLIOGRAPHIE

1. BAL, W. 1996. Introduction aux études de linguistique romane. Avec considération spéciale de la linguistique française. Paris : Didier.

2. LUPUKISA, W. 1982. Décolonisation linguistique du Zaïre, dans Recherches linguistiques et littéraires, n°2, Lubumbashi : Faculté des Lettres.

3. KILANGA, M. 1980. « Langue et Littérature comme moyens d'expression de la pensée africaine ». Dans Recherche, pédagogie et culture, n°47/48. Paris : AUDECAM.

4. HOUIS, M. 1971. Anthropologie linguistique de l'Afrique Noire. Paris : PUF, Coll. « Le linguiste », n°11.

5. POTH, J. 1980. « Pour une politique linguistique centrée sur l'enfant : Le point de vue du pédagogique. Dans Recherche, pédagogie et culture, n°47/48, Paris : AUDECAM, pp. I- VIII.

6. ROUS, J. 1967. Léopold Sédar Senghor, la vie d'un président de l'Afrique nouvelle, Paris : J. Didier.

## « IDENTITÉ FRANCOPHONE À L'HEURE DE LA MONDIALISATION »

---

DEUX SYNTAGMES : « *identité francophone* » et « *à l'heure de la mondialisation* », mais aussi une conjonction de sens qui oriente l'articulation de notre réflexion.

Dans « *identité francophone* », il y a avant tout l'adjectif « *francophone* ».

Qu'est-ce qu'être *francophone* ? Trois définitions possibles s'offrent directement à nous :

- qui parle le français ;
- qui a le français en partage ;
- qui est relatif à la francophonie.

L'élément commun, c'est la langue et particulièrement *la langue française* qui est considérée comme le lien fondateur de « l'identité francophone » c'est-à-dire de « *ce qui est relatif à la francophonie.* » Mais la langue française, dans son expansion n'est pas tombée sur *une tabula rasa linguistique*. Elle est entrée en contact avec d'autres langues qui ont influencé sa structure tant interne qu'externe. Et au-delà de la langue, il y a l'homme, le locuteur de la langue française qui a ses attentes, ses besoins, sa culture, ses aspirations. Et, la Francophonie institutionnelle, avec ses soixante-huit Etats prend tout cela en compte, comme le témoigne les deux textes fondamentaux ci-après :

1. « *La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider : à*

*l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. La Francophonie respecte la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la stricte neutralité dans les questions de politique intérieure. »<sup>1</sup>*

2. *« La Francophonie place aussi parmi ses principes fondamentaux le respect de la diversité culturelle et linguistique. Elle contribue au dialogue des cultures, facteur de relations pacifiques entre les communautés et les composantes de la société. »<sup>2</sup>*

Il se dégage de ces deux textes cités, les constantes suivantes :

- le partage de la langue française ;
- le dialogue des cultures et des civilisations ;
- les liens au service de la paix, de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de l'homme, de la solidarité et du développement ;
- la diversité culturelle et linguistique comme stratégie de la défense de la langue française.

L'élément central de toutes ces constantes, c'est *la langue française* qui constitue le pont entre francophones et qui favorise le dialogue entre différents peuples et leurs cultures. Dès lors, il s'effectue des échanges des valeurs culturelles sous la pression des contacts entre groupes et cultures différentes. Dans ce mouvement de contacts et d'échanges, les structures nouvelles se superposent sur les anciennes compliquant l'orientation des vecteurs finaux qui façonnent les dialogues entre les peuples. La phase des contacts des langues et cultures françaises avec les au-

---

<sup>1</sup> Charte de la Francophonie, titre I, article 1

<sup>2</sup> Déclaration d'Ouagadougou. Cadre stratégique décennal de la Francophonie, p.10

tres langues et cultures entraînent nécessairement la diversification de part et d'autre.

Au regard de ces constantes, on serait tenté de dire que l'identité francophone est basée sur la langue et la diversité culturelle et linguistique renforcée par le fond politique et diplomatique autour de la démocratie et des droits de l'homme.

Ce choix suscite des craintes et des espoirs face aux différents défis que provoque la mondialisation dans cet environnement mouvant dans lequel évolue l'idéal francophone. Les questions suivantes se posent :

- quelles craintes et quels espoirs suscitent une identité basée sur la langue et la diversité culturelle et linguistique ou une identité plus politique et diplomatique autour de la démocratie et des droits de l'homme ?
- quel est l'impact de la mondialisation sur l'identité francophone ainsi définie ?
- qu'apporte l'identité francophone ainsi perçue face aux grandes questions du monde ?

Pour répondre à ces questions, j'articule ma réflexion en deux étapes :

1. l'identité francophone en question ;
2. l'identité francophone face à la mondialisation ;
3. des pistes d'actions.

## **1. L'identité francophone en question**

De manière plus simple, est francophone, la personne ou le peuple qui parle habituellement le français (et/ou écrit) au moins dans certaines circonstances de la communication soit comme langue maternelle soit comme langue seconde ou bien de grou-

pes de pays ou de régions dans lesquelles le français est pratiqué en tant que langue maternelle, officielle ou véhiculaire (même si les individus ne parlent pas tous le français).

Cette définition se rapproche des préoccupations de la *Charte de la Francophonie* qui considère la francophonie comme un ensemble de pays ayant le français en partage. Qu'il s'agisse des individus francophones que des peuples francophones, l'élément unificateur de l'identité francophone, c'est la langue française. Celle-ci, à l'instar de son ancêtre la « *Romania* », dans son expansion a atteint des régions aussi diverses et distantes que l'ancienne Gaule, l'Afrique noire et le monde arabe où elle est entrée en contact avec d'autres langues entraînant la diversification de sa structure. En effet, selon que le mode d'introduction du français relève de l'importation ou de la superposition, sa nature change<sup>1</sup> Tous les pays francophones qu'il s'agisse de l'Afrique noire, du monde arabe, des Caraïbes, de l'Europe centrale et orientale, de l'Asie pacifique ou des Amériques, ne sont pas une tabula rasa linguistique, comme on voulait le croire par « *le silence étonnant* »<sup>2</sup> à propos des langues nationales. Chacun de ces Etats renferme dans leurs limites une multitude de groupes ethniques parlant chacun sa propre langue. Une diversité de langues aussi importante constitue la nécessité directe en matière de promotions de langues locales. La non prise en compte de celles-ci serait la consécration de « *l'apartheid linguistique* »<sup>3</sup> et de la guerre des langues. La situation d'apartheid linguistique qui tend à cantonner les actions en faveur des langues nationales dans le domaine folklorique en insistant uniquement sur la langue française semblait créer et développer un sentiment de frustration dans le chef de certains francophones. C'est ainsi que, pour renforcer l'idéal

---

<sup>1</sup> W. Bal, Introduction aux études de linguistique romane avec considérations spéciales de la linguistique française, Paris, Didier, 1966, p.237

<sup>2</sup> Le terme est de Robert Chaudenson

<sup>3</sup> Le terme est de Robert Chaudenson in Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat, Paris, collection « Langue et développement »

de solidarité francophone, sont introduites les notions de *partenariat des langues et de la diversité linguistique*.

Ce changement de stratégie est source d'autres questions au regard des conséquences du partenariat des langues qui est de nature à fragiliser la qualité du français menacé de fragmentation. Ainsi le français, sous l'influence de l'environnement où il est pratiqué risquerait d'éclater en plusieurs variétés discontinues entre elles dont quelques-unes sont en relation de continuité avec des formes d'expression de l'environnement qui les utilise, soit en un ensemble continu de parlers dont la variabilité dépend de la compétence du locuteur. Il y a donc là perturbation des normes de référence. Le passage de la norme aux normes a pour conséquence la fragmentation du français en plusieurs types de français.

Le français qui constitue *un outil de travail et de communication des francophones, socle de la francophonie* ainsi fragmenté risque de porter atteinte à l'identité francophone. Et, dans ce contexte, la francophonie sera-t-elle encore le vecteur du dialogue interculturel ? La diversification du français ne risque-t-elle pas de paraître comme un germe de la destruction de l'identité francophone. ? La solution à cette inquiétude réside dans la mise en place des études spécifiques, dans l'optique du multilinguisme, études qui prennent en compte la diversité des usages du français dans les différentes régions du monde pour détecter sa richesse et son caractère spécifique. Ces travaux qui sont partiellement réalisés par les différents réseaux linguistiques francophones de recherche révèlent un important fonds de données sur la diversité des usages du français dans les différentes régions du monde. La francophonie étant un ensemble organisé des nations présentes sur tous les continents peut faire signe à un monde aspirant au respect de la diversité et à la promotion du bien commun. La langue française peut être l'un des vecteurs de ces espoirs, en faisant sans arrière-pensée, alliance, notamment comme langue seconde, avec toutes les autres langues présentes en son sein, aussi qu'avec les autres grandes langues internationales.

C'est ici que *l'éducation*, suite à la collecte systématique des résultats et l'analyse comparée des résultats de différentes expériences, permettra de mettre à la disposition des usagers de la langue française, des éléments de stratégies linguistiques pertinentes.

Loin d'être une source de fragilité la diversification du français harmonisée par souci de dégager et de légitimer des usages linguistiques nationaux et régionaux offre les meilleures garanties à une solidarité assumée, à la vitalité de la langue française et à son rayonnement.<sup>1</sup>Bref, La langue française malgré sa diversification suite aux contacts avec d'autres langues dont les rapports méritent d'être définis et pris en compte, constitue l'élément fondamental de l'identité francophone. La francophonie dans son évolution a progressivement adapté sa fonction d'identité francophone à un objectif fondamental, celui du respect absolu des langues et des cultures des pays membres, avec comme toile de fond la diversité linguistique appuyée par le partenariat des langues dans l'espace francophone.

Mais l'espace francophone compte une majorité de pays moins avancés et aux cultures différentes. Dans certains de ces pays la langue française, condition essentielle de l'identité francophone ne se situe pas au premier plan. Il s'agit donc de gérer au mieux cette situation irréversible, mal vécue par certains, mais qui impose la recherche commune du « *vivre ensemble* » et assurera une coexistence harmonieuse. C'est ici que la dimension politique et diplomatique de l'identité francophone trouve sa place par sa contribution significative à la promotion de la paix, de la démocratie et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme. Une vie politique apaisée et la jouissance par les citoyens de tous leurs droits, sont en effet considérées comme des éléments indissociables du développement durable. C'est de cette manière que la Francophonie pour mieux assumer son identité francophone trouve dans les valeurs que porte la langue françai-

---

<sup>1</sup> Voir Francophonie et éducation (Actes de la troisième session du Haut Conseil de la Francophonie de l'Organisation internationale de la Francophonie, Paris 16,17 janvier 2006, pp 213-219.

se, dans l'imaginaire collectif de beaucoup de peuples, et sans doute ceux des quelques 68 Etats qui ont voulu constituer ou rejoindre l'Organisation internationale de la Francophonie. Mais quel est l'impact de la mondialisation sur l'identité francophone face aux enjeux et aux mutations ? Que peut apporter la Francophonie dans cet environnement en mouvement ?

## 2. L'identité francophone face à la mondialisation

2.1. *La mondialisation*, dans sa logique, peut être une puissante force positive mais trop souvent, elle conduit à des remises en question qui concernent tout autant les peuples que les cultures. Ambivalente, elle correspond à une phase nouvelle et puissante de la loi du marché. Au regard de son efficacité créatrice, de sa composante inégalitaire, de ses déboires avec les biens collectifs, elle ne peut être perçue positivement que si la politique s'attache à construire un ordre différent. Le monde est désormais transnational et devrait être pensé comme tel, y compris pour le gouverner. En devenant de plus en plus interdépendants, les peuples découvrent la nécessité des règles pour diriger le processus de mondialisation et pour créer des institutions l'aidant à fonctionner. Malheureusement, ces règles déterminées par les pays riches servent leurs intérêts et surtout leurs intérêts particuliers au sein de ces pays.

La logique de la mondialisation conduit inévitablement à des bouleversements culturels. Or, la culture est au centre des relations entre les peuples et elle est, de par les valeurs qu'elle inculque et véhicule, moteur de tout développement. C'est la culture qui donne la spécificité de chaque peuple. C'est dans la culture que chaque être humain, comme chaque peuple puise sa volonté d'entreprendre et sa faculté d'innover. Elle a pour but, le développement et l'épanouissement de chacun dans toutes ses dimensions matérielles et spirituelles.

2.2. *La Francophonie*, consciente de la puissance de l'arme de la diversité culturelle et linguistique inhérente à l'évolution des sociétés humaines comme donnée permanente de l'histoire, a pensé répondre aux craintes que suscitent les incertitudes inédites et de nouvelles formes de violences et d'exclusion provoquées par une uniformisation à outrance. Elle s'ouvre ainsi sur de nouvelles chances de développement et d'épanouissement de l'humain fondées sur la solidarité, le partage de la langue ainsi que sur le dialogue des cultures et la rencontre des expressions diverses qui les nourrissent. La mondialisation, avec sa morale de l'efficacité et du gain prônée par la culture globale basée sur l'intérêt immédiat, semble abolir la marge de gratuité nécessaire à l'épanouissement de l'être humain et à l'expression de sa liberté. Supprimant les barrières, elle menace l'identité et la spécificité culturelle des peuples.

Cela exige l'émergence d'une responsabilité éthique que la Francophonie, organisation universaliste, est certainement capable d'assumer. La Francophonie peut contribuer à l'humanisation de la mondialisation. Elle le peut et le devrait. Le soutien de la Francophonie au combat mené en faveur de la diversité culturelle est une manifestation de cette idée.

2.3. Toutefois, *concrétiser cette valeur* au sein de l'espace francophone, riche de tant de cultures s'avère plus malaisé, compte tenu de la complexité des facteurs qui constituent l'identité de toutes les composantes méritant dès lors une prise en compte privilégiée.

La mondialisation met en relation de plus en plus étroite des groupes et communautés de cultures différentes. Elle les rend interdépendants et les force à construire ensemble une société commune, engendrant souvent des replis voire des conflits identitaires, alors que le constat de la diversité culturelle doit être interprété comme un enrichissement, comme une promesse de mieux être et de mieux vivre la destinée commune. Il s'agit d'accommoder la liberté de chacun aux croyances individuelles. Pour cela, faire admettre à chacun que ses convictions lui sont propres et que bien qu'elles relèvent de son intimité, il a certes

droit de les professer, mais que ceux qui pensent autrement ont les mêmes droits que lui.

Les Etats réunis au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie l'ont parfaitement compris. Leur grande diversité culturelle et linguistique fait de cet ensemble un microcosme incontestablement riche d'exemplarité.

Quelles sont alors les pistes d'action de nature à consolider l'identité francophone ?

### 3. Pistes d'actions

Il découle de toutes les réflexions ci-dessus les traits fondamentaux de l'identité francophone :

- la langue française, langue en partage à partager, à saisir dans la diversité de créations langagières et la variété de ses usages à l'échelle de la Francophonie, contribuant ainsi à sa vitalité et à son rayonnement ;

- la diversité culturelle et linguistique comme stratégie de la promotion de la langue française instaurant ainsi le dialogue des cultures et le partenariat du français et les autres langues ;

- l'engagement politique pour la défense des valeurs que porte la langue française (démocratie, paix, solidarité, bonne gouvernance et droits de l'homme) et qui impose la recherche commune de règles de « vivre ensemble » en vue d'assurer une coexistence harmonieuse et l'humanisation de la mondialisation.

A la lumière de tous ces traits spécifiques de l'identité francophone et pour mieux assurer sa consolidation et sa pertinence dans le monde, nous proposons des pistes d'actions suivantes :

#### 3.1. La langue française

Devant le vrai défi pour les langues et l'enjeu de l'uniformisation culturelle et linguistique, il s'impose d'engager

des mesures fortes de revitalisation et d'expansion de la langue française par le réseautage des experts et spécialistes en promouvant une collaboration efficace et structurée entre ceux qui sont confrontés directement ou indirectement aux besoins des pays francophones pour mieux assurer la présence de la langue française dans le monde (sa promotion et son rayonnement par son enseignement et par sa création littéraire).

### *3.2. La diversité culturelle et linguistique*

La nécessité d'une prise en charge plus importante et plus rationnelle exige de développer une politique linguistique francophone basée sur le partenariat des langues, avec des linguistes et des écrivains, mais aussi avec les autres opérateurs institutionnels, publics et privés, impliqués et intéressés par la mise en place des réseaux qui faciliteraient l'usage des technologies de l'information et de la communication et à l'édification rapide d'une société de l'information équitable tenant compte des besoins de solidarité numérique.

La concrétisation de ces deux axes d'action nécessite une collaboration efficace et structurée entre experts et opérateurs de terrain du monde francophone confrontés aux besoins linguistiques des pays. Il est question là de donner une plate-forme commune d'intégration et de coordination efficace des secteurs et des acteurs à différents niveaux, susceptibles à la fois de poursuivre l'action opérationnelle sur le terrain et la réflexion prospective en matière de politique linguistique francophone. La matérialisation de la plateforme devrait se faire à travers l'organisation du domaine des langues en **une entité unique** qui mettrait en place des réseaux spécialisés et le maillage des solidarités entre les pays pour favoriser l'émergence d'un espace linguistique multidimensionnel de manière à éviter toute dispersion dans la mise en œuvre des actions.

### *3.3. Engagement politique*

Pour répondre aux nouveaux défis qu'entraîne la mondialisation au vu du contexte mondial, et pour lutter contre la pauvreté et instaurer le développement durable, il faut poursuivre la dimension politique qui donne à l'identité francophone une image forte, lisible et crédible, et réserver une place de premier plan à l'éducation par un soutien fort à la refondation des systèmes éducatifs dans l'espace francophone.



# BIOGRAPHIE LANGAGIÈRE ET CONSCIENCE PLURILINGUE DANS UN CONTEXTE AFRICAIN

---

L'INTITULÉ DE NOTRE RÉFLEXION compte trois syntagmes importants mais aussi trois concepts susceptibles de soulever des questions complexes (biographie langagière, conscience plurilingue et contexte africain.) Et pourtant les articulations de notre réflexion devraient s'y fonder. Une biographie est un écrit qui a pour objet l'histoire d'une vie particulière. Il s'agit ici de la biographie langagière. Parler de biographie langagière pousse à penser à la vie des langages ou des langues dans un contexte donné ou à travers la vie d'un individu locuteur de ces langues. La langue naît, évolue et meurt. L'ouvrage de Daniel Nettle et Suzanne Romaine expose très bien les conditions de la vie des langues<sup>1</sup>. Et ici, il s'agit du contexte africain. Mais de quelle Afrique est-il question ? « S'agit-il de cette Afrique millénaire idéalisée ou celle folklorisée au contact des autres ? S'agit-il de cette Afrique qui attend encore son avènement face aux différents problèmes qui l'assaillent ? Cette Afrique meurtrie par la misère et les déchirements causés par les guerres fratricides ? »<sup>2</sup> Joseph Ki-zerbo<sup>3</sup> qui

---

<sup>1</sup> D.Nettle et S.Romaine, *Ces langues, ces voix qui s'effacent*, Paris, Editions Autrement Frontières, 2003, 230 p.

<sup>2</sup> Kilanga Musinde, J. « Un regard africain sur le monde arabe et africain » (Communication au forum des écrivains et intellectuels francophones), Ouagadougou, 17-20 novembre, 2005.

<sup>3</sup> Ki-zerbo, J.A *quand l'Afrique ?* (Entretien avec René Holenstein, Paris, éd. de l'Aube, 2003

se pose les mêmes questions insiste sur le rôle important que joue la langue en Afrique dans la sauvegarde de son identité. « Dans l'identité, la langue compte beaucoup. Le siècle qui a commencé verra-t-il le dépérissement des langues africaines ? La lente asphyxie des langues africaines serait dramatique, ce serait la descente aux enfers pour l'identité africaine ; car les africains ne peuvent pas se contenter des éléments culturels qui viennent de l'extérieur ».

Nous avons choisi de parler de cette Afrique qui abrite en son sein plusieurs groupes ethniques possédant chacun un ou de groupes de parlers, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages. L'Afrique n'est pas une tabula rasa linguistique comme on pourrait le faire croire par « le silence étonnant »<sup>1</sup> à propos des langues africaines. Chacun de ces Etats renferme dans leurs limites une multitude de groupes ethniques parlant chacun sa propre langue. Le remarquable ouvrage collectif de Bernard Heine et Deret Nurse<sup>2</sup> décrit judicieusement la situation des langues en Afrique. Barbara Grimes<sup>3</sup> avance le nombre de 2035 langues africaines. Ce nombre n'est pas fixe, car on découvre encore de nouvelles langues alors que d'autres, qui ont peu de locuteurs disparaissent. Si l'on exclut les langues introduites au cours des deux derniers millénaires, comme l'arabe, le malgache, l'afrikaans, l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais. Ce nombre d'un peu plus de 2000 langues se décompose en quatre grands phylums ou superfamilles<sup>4</sup> : le Niger-Congo qui compte 1436 langues (incluant la famille bantu, à qui l'on attribue 500 membres), l'afro-asiatique ou afrasien, 371 langues, le Nilo-saharien, 196, le Khoisan, 35. Quelques langues afro-asiatiques ne sont parlées qu'en dehors de l'Afrique, au Moyen-

---

<sup>1</sup> Le mot est de R. Chaudenson, *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat.*

<sup>2</sup> B. Heine et D. Nurse, *Les langues africaines*, Paris, Karthala, 2004, 468 pages

<sup>3</sup> B. Grimes, *Ethnologue : Languages of the world*, 13e édition. Dallas, Summer Institute of linguistics et université du Texas (Arlington), 1996

<sup>4</sup> Se référer aux différentes études réalisées par Grenberg, particulièrement *Studies in African linguistic classification*

Orient, ce qui réduirait un peu le nombre pour l'Afrique. En admettant le total de 2000 langues, cela représente le tiers des langues du monde. Estimation à prendre avec prudence en fonction de la façon dont on fait le partage entre langue et dialecte. Selon la définition que l'on retient des langues et des dialectes, il ya entre 1250 et 2100 langues en Afrique. L'Afrique est donc un contexte plurilingue, un lieu de contacts entre différentes langues où les locuteurs sont le siège de confrontation ou de complémentarité entre ces diverses langues particulièrement les langues étrangères et les langues africaines locales. Le degré de plurilinguisme varie considérablement selon les pays et selon les individus. Un document de l'UNESCO rédigé pour une réunion intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique donnent les informations suivantes<sup>1</sup> : « Environ 105 millions de personnes parlent 410 langues au Nigeria, 30 millions de personnes en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) utilisent 206 langues et l'Ethiopie a 97 langues pour une population de 45 millions, au Cameroun 185 langues sont utilisées par 8 millions d'habitants, 58 langues pour 3 millions d'habitants au Bénin, 31 langues pour deux millions de congolais de Brazzaville, 120 langues pour 28 millions d'habitants en Tanzanie avec le kiswahili comme « lingua franca », 12 langues au Mali dont 90 % utilisent quatre langues et 65 % une seule langue, le bamanakan, 60 langues pour une population de 9 millions dont la moitié parle le Moore. Au Nigeria 397 langues sur 410 sont des langues minoritaires mais le nombre total de leurs locuteurs forme 60 %. Sur le plan du plurilinguisme individuel, dans une enquête sur le Nigeria, les résultats montrent que le nombre de langues parlées par chacun des membres des communautés linguistiques allait de deux à quatre de la manière suivante : 60% parlaient deux langues, 30% en parlaient trois et 10 % plus de quatre. Un constat similaire pourrait être fait pour de nombreux pays d'Afrique où il ya une tradition bien répandue du plurilinguisme.

A cette mosaïque de langues, sont venues s'ajouter les langues étrangères comme le français, l'anglais, l'espagnol et le portu-

---

<sup>1</sup> Harare, 17-21 mars 1997, p.3 cité par B.Heine et D. Nurse, op. cit. , p.372

gais. En devenant multilingues, des individus, des communautés et de groupes de locuteurs deviennent des sièges de couches multiples de langues acquises au cours de leur vie. La biographie langagière qui retracerait l'itinéraire d'acquisition des langues d'un locuteur plurilingue permet de saisir les traces des influences mutuelles des langues en contact pouvant déboucher sur la diversification de celles-ci et –pourquoi pas ?- devenir une menace pour la survie de certaines d'entre elles dans l'espace étudié. Mais d'abord, les locuteurs ainsi identifiés dans ce contexte africain multilingue cultivent-ils une certaine conscience plurilingue ? Sont-ils conscients de la structure et du choix des langues qu'ils utilisent .Mortéza Mahmoudian<sup>1</sup> circonscrit bien la notion de conscience linguistique : « La notion de conscience linguistique a suscité de nombreuses prises de positions dans les courants théoriques en linguistique. Dans l'ensemble, la linguistique structurale -au sens large du terme- ne réserve pas une place de choix à cette notion pour préserver sa quête de scientificité que compromettrait l'inclusion dans son objet des phénomènes subjectifs comme conscience, pensée et intuition. Mais cette exclusion rencontre des difficultés à trois niveaux : elle aboutit à des contradictions, elle ignore l'une des spécificités essentielles des sciences de l'homme et elle considère l'objet langue comme un phénomène simple, homogène. Que les sujets aient conscience de la langue, de ses unités et de ses règles ou de sa compétence des langues qu'ils parlent tombe sous le sens. »

Il suffit de considérer les manipulations que les locuteurs font des matériaux linguistiques dans ce contexte : le choix de langue dans une circonstance donnée, la conscience d'une langue dominante ou d'une langue passive, l'alternance codique ou le mélange codique.

En effet, dans le courant de sa vie, un locuteur peut changer de langue dominante du fait de son éducation ou de sa mobilité

---

<sup>1</sup>« Conscience linguistique et enseignement de la langue première » (communication au séminaire sur « quel français et quelle littérature de langue française enseigner dans un milieu plurilingue ? », Lubumbashi, université de Lubumbashi, 20-21 novembre 2003 ,24 pages)

sociale ou géographique Le degré de compétence multilingue parmi les locuteurs africains varie selon les facteurs sociaux interdépendants. Les gens vivant en agglomération urbaine ont tendance à utiliser plusieurs langues que les gens des régions rurales où l'on trouve de grandes zones de monolinguisme. La scolarisation tend à apporter la compétence dans une langue, puisque dans beaucoup d'écoles africaines, la langue d'enseignement n'est pas la langue maternelle ni la langue préférée des enfants. La biographie langagière reposant sur la capacité du locuteur ou de l'apprenant d'une langue à conscientiser les éléments constitutifs de son expérience dans le domaine linguistique permet en milieu plurilingue comme l'Afrique de mettre en lumière la nature des choix linguistiques à opérer conduisant à la restructuration d'une ou des langues. L'alternance codique par exemple est un phénomène particulier lié à la conscience plurilingue individuelle. Elle met en relief la conscience du choix des langues ou de mélange codique. Le mélange codique, c'est l'utilisation alternative de deux langues ou plus dans la conversation par le même locuteur multilingue. Il peut prendre la forme soit de l'emprunt soit de l'alternance codique proprement dite. L'emprunt est une stratégie pour remédier à un manque de vocabulaire temporaire ou permanent. L'alternance codique est un troisième code à part entière à la disposition des locuteurs bilingues à côté des deux autres codes présentés par les deux langues utilisées dans les discours monolingues. C'est un code que privilégient souvent les locuteurs multilingues et qui est utilisé soit comme code marqué soit encore comme code spécifique dont le choix signale l'absence ou l'annulation consciente de la distance sociale imposée par la tradition et indique une reconnaissance mutuelle d'appartenance à un groupe qui ne se définit pas par l'exclusion ethnique ou sociale. Dans une situation donnée, divers facteurs contribuent au choix réel de la langue ou du code c'est-à-dire aux répertoires multilingues des locuteurs impliqués et à leur degré respectif de compétence dans la langue qu'ils utilisent. Il s'agit du contexte social, du nombre et de l'identité des locuteurs, du rôle social et de leur statut, de la distance sociale, du sujet et du contenu référentiel et affectif de la conversation.

Autant d'éléments qui mettent en exergue la conscience plurilingue d'un locuteur plurilingue. Tout ceci montre que le locuteur plurilingue a conscience des éléments linguistiques utilisés, il dispose des moyens pour les identifier ; le recours au contexte peut lui fournir des indices pour identifier une langue déterminée. La biographie langagière permet donc de percevoir tant au niveau de l'individu qu'au niveau d'une communauté linguistique donnée l'impact des contacts des langues et les manifestations de la conscience plurilingue sur la structure interne de la langue. Le portrait de certaines langues en contact porte souvent les marques de cette réalité.

Nous pouvons illustrer cette situation par deux cas : mon parcours langagier et celui du professeur V.Y. Mudimbe à partir de son autobiographie<sup>1</sup>.

Je suis né dans un village d'un couple de cultivateur à 1200 kilomètres du Chef lieu de la Province du Katanga en République démocratique du Congo. Mes parents parlaient le kihemba (langue de groupe L selon la classification de Guthrie) et le kiswahili. A mon entrée à l'école primaire, durant les deux premières années l'enseignement se donnait en kiswahili. C'est dans cette langue que j'ai appris l'alphabet. A partir de la troisième primaire, j'ai pris contact avec la langue française. A l'âge de 12 ans, après ma sixième année primaire, j'ai quitté mon village pour me rendre à Lubumbashi, le Chef-lieu de la Province. Dans ce contexte, j'ai pris connaissance de l'existence des autres langues du milieu comme le Kibemba, le Ciluba, le kisanga, le cokwe, le uruund, etc. J'ai entamé mes études secondaires où en plus du français j'ai commencé l'apprentissage de l'anglais, du latin et du grec. Le petit Séminaire où j'ai étudié, se situait dans une zone où la langue bemba était la plus courante. J'ai appris à la parler.

A l'Université de Lubumbashi où je me suis inscrit à la faculté des lettres , au Département de langue et littérature françaises, au programme figurait l'apprentissage d'une des quatre langues

---

<sup>1</sup> Mudimbe, V.Y. Les corps glorieux des mots et des êtres .Esquisse d'un jardin à la Bénédictine., Montréal-Paris, Humanitas-Présence Africaine, 1994.

nationales non parlée dans ma province d'origine. J'ai ainsi opté pour la langue lingala.

Nous pouvons illustrer cette situation par trois cas tirés, le premier d'une enquête<sup>1</sup> réalisée sur le milieu scolaire de Lubumbashi par une équipe de recherche que j'ai dirigée, le deuxième d'un travail de mémoire<sup>2</sup> sur le français et les langues nationales au campus universitaire de Lubumbashi et le troisième, d'un ouvrage autobiographique publié par le professeur Mudimbe à l'occasion de son cinquantième anniversaire.

Nous dégageons du premier travail le cas de l'itinéraire d'acquisition des langues chez un certain nombre d'élèves et l'impact de la conscience plurilingue sur leur comportement langagier. Comme on le sait La République Démocratique du Congo a le français<sup>3</sup> comme langue officielle, quatre langues nationales (le lingala, le kikongo, le Ciluba et le kiswahili) et plusieurs autres langues ethniques. Les quatre langues nationales sont parlées dans des aires linguistiques bien précises : le lingala est parlée dans la capitale Kinshasa, dans la province de l'Equateur, dans une partie de la province orientale. Le kikongo est parlé dans la province de Bandundu, et le Bas-Congo ; le Ciluba est pratiqué dans les deux provinces du Kasai et le kiswahili dans les provinces du Katanga, du nord-Kivu, du Sud Kivu, du Maniema et dans une partie de la Province Orientale. Avec les mouvements des mutations des fonctionnaires, ces différentes langues se retrouvent aussi de manière réduite dans les autres espaces. Au cours de nos enquêtes nous avons observé un cas qui illustre notre préoccupation ici : un élève a appris le kihemba comme première langue en famille dans son village. A son entrée à l'école à l'âge de six ans, il apprend le kiswahili dans un centre

---

<sup>1</sup> Voir J. Kilanga Musinde, *Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structure et nature des différences*, Lubumbashi, Faculté des Lettres, 1984, 775 pages

<sup>2</sup> Mukendi Nkashama, *Le français et les langues nationales au campus universitaire de Lubumbashi, mémoire*, Faculté des lettres, 1983, 160 pages.

<sup>3</sup> J. Kilanga Musinde et Bwanga Zanzi, « Quelques réflexions sur la situation de la langue française au Zaïre » in *Africanistique* N°17, Lubumbashi, 1988, P.47

rurale à l'école primaire ;à partir de la troisième année primaire, il apprend quelques rudiments de français ;après sa sixième primaire, il se déplace pour le chef lieu de sa province où il entre en contact avec les langues des autres groupes ethniques (le kibemba, le kiluba, le kisanga ,le Ciluba). Au secondaire, il apprend le latin, le grec ,l'anglais en plus du français. On se trouve là devant un homme au profil linguistique complexe qui a un impact réel sur son comportement linguistique Il maîtrise à la fin de ses études secondaires le français, le swahili, le kihemba, comprend l'anglais, le kibemba, le kiluba et partiellement le kiluba et le kisanga et maîtrise la culture gréco-latine. L'intéressé est conscient d'être le siège de plusieurs langues. Trois éléments le prouvent : dans son comportement, il change de langues chaque fois qu'il est conscient de se trouver devant les gens qui parlent une langue spécifique qu'il maîtrise. On relève également le recours à l'alternance des langues quand son interlocuteur parle l'une des langues qu'il maîtrise le moins .Nous l'avons remarqué pour les langues comme le kiluba et le kisanga .Un troisième constat est que les différentes langues laissent leurs marques sur le français qu'il parle. Une forte influence des interférences linguistiques dans la réalisation phonétique et dans le recours aux emprunts d'une langue à une autre pour combler les cases vides. Ce constat est valable pour la plupart des personnes enquêtés surtout ceux qui sont passés d'une province à une autre selon qu'on y parle telle ou telle langue nationale.

Le deuxième cas d'illustration est celui de l'étude de Mukendi Nkashama réalisé au campus universitaire de Lubumbashi. La ville de Lubumbashi est le Chef lieu de la Province du Katanga en République démocratique du Congo. La langue nationale la plus courante est le kiswahili. On y pratique d'autres langues comme le Ciluba et le lingala particulièrement en plus des langues des ethnies environnantes et de celles venues s'installer dans le milieu urbain. Nous citerons le kibemba, le kisanga, le kitabwa, le cokwe, le Urundi, le ndembo en plus du français et de l'anglais. Mais le milieu universitaire de Lubumbashi reçoit les personnes venues de toutes les provinces du pays où on parle les différentes langues nationales ( le lingala, le Ciluba ,le kikongo et

le kiswahili). On se trouve là devant un contexte de mélanges de langues et de cultures. Si bien que l'on se trouve là devant des personnes qui parlent à la fois le lingala, le swahili, le kikongo, le Ciluba et quelques –unes des langues locales en plus du français qui est la langue de l'enseignement. Les traces de la conscience plurilingue se trouvent plus marquées à ce niveau par le choix judicieux de la langue à utiliser devant un public auquel il s'adresse. L'influence de ces langues sur le français se ressent de moins en moins. Il recourt de temps à autre à l'alternance codique quand il utilise les langues nationales en intégrant les mots ou structures de la langue française.

Le troisième cas d'illustration me semble plus significatif. Il est tiré d'une autobiographie<sup>1</sup>. Les soixante ans d'âge du professeur Mudimbe m'avait inspiré une réflexion qui étale dans mon esprit une image de cet homme aux multiples faces. Au contact de ses œuvres scientifiques et littéraires, je me suis fait une idée de son itinéraire linguistique. Et une lecture attentive de son ouvrage écrit à la veille de son cinquantième anniversaire et dans lequel il met par écrit les souvenirs de ses expériences me donne une idée sur son parcours linguistique.<sup>2</sup> Mudimbe Valentin est né à Likasi en République Démocratique du Congo dans la province du Katanga, des parents Songye. Il parle dès son jeune âge le songe, le kiswahili et le ciluba. Il apprend le français à l'école primaire et au petit séminaire ; il vécut quelques années au monastère de Gihindamuyaga au Rwanda où il eut quelques bribes du kinnyaruanda. Au secondaire, il apprendra le latin, l'anglais, le néerlandais en plus du français ; « En anglais, ma note est passable parce que le professeur cote au hasard et il est connu pour cela ; le néerlandais, j'aurais dû être le meilleur de la classe, n'était un zéro reçu pour un devoir ; mon maître, un flamand, n'a

---

<sup>1</sup> V.Y. Mudimbe, *Les corps glorieux des mots et des êtres. Esquisse d'un jardin africain à la bénédictine*. Montréal-Paris, Humanitas-Présence Africaine, 1994.

<sup>2</sup> J. Kilanga Musinde, « Ma perception de V.Y. Mudimbe » in *L'Afrique au miroir des littératures. Mélanges offerts à V.Y. Mudimbe*, édités par Mukala Kadima Nzuji et Sélom Komlan Gbanou, Archives et Musée de la littérature, « collection Papier blanc encre noire », 2003, pp. 511-519.

pas cru, malgré les brouillons que je lui ai soumis, que j'étais l'auteur de ma dissertation, elle était trop bonne (...) En grec et en latin, le professeur joue les terreurs... allez savoir pourquoi il a un diplôme de Louvain en philologie classique. »<sup>1</sup> Mudimbe sautera les deux classes terminales et se présentera au jury central. Il poursuivra ses études d'abord à l'université Lovanium de Kinshasa où il entrera en contact avec la langue lingala. Il présentera sa thèse à Louvain sur l'évolution sémantique du mot « air » en grec, en latin et en français. Revenu au pays, il enseigne le français, le latin, la linguistique pendant plusieurs années avant d'immigrer aux Etats-Unis où il enseigne en anglais. Mudimbe est donc le siège de plusieurs langues : le français, l'anglais, le néerlandais, le latin, le grec, le kiswahili, le lingala, le Ciluba, songye. Il en est conscient. Cela se manifeste particulièrement dans ses écrits. Sa thèse sur le grec et le latin. Dans ses écrits, on trouve plein de citations en grec et en latin. « Etiam omnes ego non »<sup>2</sup> Il a publié des ouvrages remarquables aussi bien en anglais qu'en français.<sup>3</sup> Ces ouvrages scientifiques font état des références en allemand qui montrent sa connaissance de la langue allemande. Chez lui la manifestation de la conscience plurilingue est très remarquable par le choix des langues utilisés selon les contextes dans lesquels il se trouve. Il parle anglais devant les anglophones, français devant les francophones, allemands devant les locuteurs de l'allemand. Mais sa pratique des langues congolaises, le swahili, le lingala ou le Ciluba porte les marques de l'alternance codique avec un recours constant aux mots français. Cela montre qu'à un certain niveau de maîtrise des langues étrangères, les langues locales finissent par en pâtir.

Le suivi de l'itinéraire langagier d'un locuteur permet de saisir à quel degré il est conscient de son état de plurilingue. Cet état a deux conséquences sur l'individu et sur la langue. La cons-

---

<sup>1</sup> V. Y. Mudimbe, op. cit., p. 98

<sup>2</sup> Même si tout le monde croit, et pense, si j'ai des raisons de ne pas y croire, je m'y oppose. (sa devise)

<sup>3</sup> Par exemple : *Entre les eaux* (Présence africaine, 1973), *l'Autre face du royaume* (éditions Age d'homme, 1973), *l'odeur du père*, et *the idea of Africa*.

science plurilingue conditionne le choix de la langue à utiliser dans des contextes spécifiques selon la nature de sa fonction dans le milieu ou selon les catégories des personnes auxquelles on s'adresse. Elle entraîne également l'usage à l'alternance codique conduisant à l'usage des emprunts ou des mots issus des langues dites dominantes dans la communauté. La deuxième conséquence porte essentiellement sur la nature de la langue .dans le cas du français en contact avec les autres langues, il finit par se diversifier. Et, selon le degré de maîtrise de cette langue, on arrive à avoir une langue soit fortement métissée soit moyennement soit aussi très attachée à la norme pour les personnes d'un niveau très élevé. Pour le dernier cas d'un africain qui maîtrise en plus des langues africaines plusieurs langues étrangères, la tendance est de s'écarter de plus en plus des langues locales au profit de la langue officielle. Cela apparaît couramment quand il parle une langue africaine avec l'intervention des structures du français dans la langue africaine qu'il utilise.

Nous pouvons l'illustrer par l'exemple des études réalisées sur le français en contact avec les langues africaines en milieu plurilingue congolais.<sup>1</sup> La République Démocratique du Congo est un pays plurilingue dont la situation sociolinguistique présente trois niveaux : au premier niveau se situe la langue française connue comme langue officielle, langue de l'enseignement ,langue de l'administration et de communication internationale ;viennent ensuite les quatre langues nationales réparties dans quatre aires linguistiques (le lingala, le kiswahili, le Ciluba et le kikongo).Au bas de l'échelle, nous trouvons les langues ethniques pratiquées dans les milieux ruraux et dans certaines parties des milieux urbains. C'est dans ce contexte plurilingue que le français évolue .Selon que le mode d'introduction du français re-

---

<sup>1</sup> Kilanga, M. et Bwanga, N. « Quelques réflexions sur la situation de la langues française au Zaïre », in *Africanistique*, bulletin N°16, Lubumbashi, CELTA, 1988, P.47

Kilanga Musinde, « Prolégomènes à une étude linguistique du français zaïrois. Quelques questions de méthodes. » in *Linguistique et sciences humaines*, N°26, Lubumbashi, CELTA, 1986

lève de l'importation ou de la superposition, sa nature change. Les études menées en République Démocratique du Congo vers les années soixante cherchaient à saisir le français au Congo comme une langue transplantée dans une sorte de tabula rasa linguistique où l'on voulait l'identifier à la langue parlée dans la métropole. Mais vers les années soixante-dix, on a commencé à tenir compte des réalités locales influant sur la nature de la langue française parlée et écrite dans le milieu. Vers les années quatre-vingts, les recherches visaient à étudier le français actualisé au Congo dans le sens d'une variété autonome distincte des autres français parlés dans d'autres espaces géographiques africains. Le français congolais, comme l'a écrit Sesep<sup>1</sup> n'est pas réductible au seul français scolaire. Il consiste en une panoplie de variétés centrées sur la variété scolaire et variable selon les catégories socio-professionnelles en présence. Cette recherche est partie du soubassement théorique circonscrit dans deux travaux qui en représentent les deux pôles. Il s'agit du travail de Kilanga Musinde<sup>2</sup> et celui du texte d'orientation du projet de recherche sur le français congolais publié par Sesepe. L'analyse du français des élèves sur les plans phonétiques, morphosyntaxiques et lexicosémantiques comparée à celle du français standard a montré l'existence effective des différences entre le français des élèves et le français standard à ces trois niveaux. Ces différences sont-elles de simples déviations susceptibles d'être corrigées ou des indices de la formation d'une variété autonome ? « C'est en terme de valeur fréquence/intégration que les éléments peuvent être hiérarchisés sur la dimension intrinsèque, où deux pôles sont à distinguer : généralité ou zone de rigueur et restriction ou zone de laxité »<sup>3</sup>. Les études portant sur les individus plurilingues dans ce contexte

---

<sup>1</sup> Sesepe, N, « Le français Zaïrois : système et variation » in linguistique et sciences humaines N° 26, Lubumbashi, CELTA, 1986

<sup>2</sup> Kilanga, M. Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structure et nature des différences, deux tomes Lubumbashi, Faculté des Lettres, 1984, 775 pages.

Sesepe, N. art .cit.

<sup>3</sup> M.Mahmoudian, « Structure linguistique : problèmes de la constance et de la variation », in La linguistique, vol.6, fascicule 1, 1980, P.24.

africain ont montré que les différences phonétiques, morphosyntaxiques et lexicosémantiques facilement corrigibles relevaient de la zone de laxité tandis que les différences lexicosémantiques non corrigibles senties comme telles par les locuteurs faisaient partie de la zone de rigueur qui est la manifestation de la formation d'une variété autonome. Faut-il croire à la formation d'une variété autonome du français à partir de la confirmation des différences lexicales quand on pense que le lexique, c'est l'élément de la langue à la fois le plus intégré et le plus migrateur ?<sup>1</sup> La présence de ces différences lexicales solidement intégrées dans le milieu scolaire caractérisé par la résistance à toute différenciation, a poussé à poursuivre cette recherche dans d'autres milieux socioprofessionnels dans le cadre du projet le français congolais : structure et variation. Les travaux <sup>2</sup>réalisés dans ce cadre ont montré que les variétés du français observables selon les catégories sociales en présence et par rapport aux langues nationales étaient caractérisées par une relative diversification par rapport à la norme. Elles sont la réalisation de plusieurs systèmes différents et non une homogénéité structurée. Chaque variété délimitée constitue elle-même une diversité de parlers variables selon les utilisateurs, le français des peu ou pas lettrés en particulier n'est pas un magma structurel de sens. Il s'agit au contraire d'une série d'approximations résultant d'une structuration des structures du français sur le modèle des langues nationales ou connues des usagers. Au total, l'ensemble des variétés du français de ce milieu s'insère dans un continuum dont les pôles sont représentés d'un côté par des variétés qui s'identifient ou tout au moins se rapprochent du français normatif ; de l'autre par celles qui se rapprochent des langues nationales ou s'identifient à celles-ci. Entre ces deux parlers se situent un ensemble de parlers considérés comme des variétés régionales dont les caractéristiques linguistiques relèvent aussi bien de la première que de la deuxième variété. Bref,

---

<sup>1</sup> Kilanga, M. « Prolégomènes à une étude linguistique du français zaïrois. Quelques questions de méthodes. », art.cit, p.57

<sup>2</sup> Nous avons dirigé plus de deux cents mémoires et plus de dix thèses dans le cadre de cette recherche.

le français, suite aux contacts avec les autres langues finit par se fragmenter en plusieurs variétés. Mais loin d'être une base de fragilité de la langue commune des pays francophones, cette fragmentation peut être harmonisée, par un effort consistant à dégager et à légitimer les usages linguistiques nationaux et régionaux en vue d'un traitement lexicographique et des applications offrant une meilleure garantie à une solidarité mieux assumée et aussi une assurance pour le français dans le monde. Ainsi, le français actualisé dans cet espace plurilingue, à l'instar des autres langues du milieu, connaît une diversification géographique. A base des langues nationales selon la zone géographique où elles sont parlées (Swahili, lingala, Ciluba et kikongo). Les indicateurs de chaque variété relèvent en particulier de l'interférence des systèmes linguistiques en présence et sont identifiables dans les limites géographiques coïncidant avec les frontières des langues utilisées par les différents groupes d'usagers mis en jeu. A l'intérieur de chaque variété, l'on observe, en fonction des locuteurs en présence, une variation sociale du français en plusieurs lectes qu'on peut ramener à trois niveaux : français acrolectal qui est le parler des lettrés comportant éventuellement quelques particularités locales et des registres diversifiés, le français mésolectal, parler des lettrés moyens marqué par un taux fort élevé de particularités locales, et le français basilectal, usage circonstanciel et ritualisé d'une variété pidginisée du français se rapprochant des langues congolaises. Bref, à base des langues nationales selon la zone géographique où elles sont parlées (kiswahili, lingala, Ciluba et kikongo), les indicateurs de chaque variété relèvent en particulier de l'interférence des systèmes linguistiques en présence et sont identifiables dans les limites géographiques coïncidant avec les frontières des langues utilisées. La particularisation du français actualisé dans ce contexte procède aussi, du point de vue génétique de l'action, d'autres principaux mécanismes comme l'emprunt fait aux langues nationales ou étrangères pratiquées dans ce pays ou dans les pays limitrophes, les calques du substrat linguistique et le métissage des langues. Une telle étude pourrait être menée dans les autres espaces plurilingues africains pour réaliser les effets de la conscience plurilingue sur les rapports entre

les langues et l'impact de ceux –ci sur l'évolution des langues. C'est en ayant conscience de toutes ces réalités qu'on finit par se poser la question sur la nature du français à enseigner dans un contexte plurilingue comme l'Afrique au regard de la diversification dont il est l'objet. Il en est de même des stratégies et des outils didactiques à mettre en place pour l'enseignement des langues dans ce contexte africain comme le souligne le rapport général des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique francophone : « Parmi les principales questions posées émerge celle de la nature et de la qualité du français à enseigner en Afrique. Les bilans minutieux et parfaitement convergents auxquels se sont livrés tous les observateurs et acteurs de terrain présents à Libreville font apparaître un certain nombre de questions préalables qui doivent aujourd'hui être pris en compte (...) ». <sup>1</sup> Ce questionnement, valable pour le français peut être aussi vérifié dans le sens inverse, celui de l'influence du français ou de tout autre langue étrangère à l'Afrique sur les autres langues africaines. L'examen minutieux des itinéraires d'acquisition des langues par des locuteurs plurilingues, la prise en compte de la conscience plurilingue de ces locuteurs manifestée par les choix de langue à opérer selon les circonstances et la possibilité de la formation d'une variété constituent une base importante dont on peut se servir pour la mise au point des stratégies et des outils didactiques nécessaires à l'enseignement des langues en milieu plurilingue. En effet, tout enseignement ne doit-il pas partir de ce qui est acquis ? L'enseignement ne part-il pas de l'idée que l'élève n'est pas une *tabula rasa* linguistique et qu'il a des acquis linguistiques, une maîtrise de la structure de base de ses langues. Tenant compte de la variabilité inhérente à toute structure linguistique, l'enseignant conçoit les acquis linguistiques comme susceptibles de varier suivant les origines géographiques et l'appartenance sociale d'un apprenant.

La réflexion sur la biographie langagière ouvre des voies d'exploration multiples. Elle permet de mettre en exergue la ca-

---

<sup>1</sup> P.Dumont, Rapport de synthèse des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, Libreville, 17-20 mars 2003.

pacité du locuteur plurilingue d'exploiter tous les éléments de son expérience linguistique pour l'apprentissage d'une langue étrangère. Il est vrai que la conscience plurilingue comme la conscience linguistique n'est pas une évidence. Elle fait partie du « moi profond » du locuteur. Si dans un contexte monolingue, la difficulté est plus grande, dans un contexte plurilingue, la manifestation de nouvelles formes de structures issues des contacts entre diverses langues conduisant parfois à la formation de nouvelles variétés peut éveiller la conscience pouvant servir dans l'apprentissage de nouvelles langues. L'illustration faite du cas du français en République Démocratique du Congo pouvait bien s'étendre sur les autres espaces. Voilà un chantier qui ouvre des pistes de recherches intéressantes à explorer par l'exploitation des biographies langagières sous-tendues par la conscience plurilingue des locuteurs des contextes étudiés comme nous venons de le faire pour le contexte plurilingue africain.

## LA PROMOTION ET LE CO-DÉVELOPPEMENT DES LANGUES D'AFRIQUE

---

C'EST UN PLAISIR pour moi et un honneur de me trouver ici, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, sur cette terre située au cœur de l'Afrique, berceau de l'humanité. Elle est sans doute le cadre le mieux indiqué pour partager les leçons mais surtout les fruits des larges périodes de convivialité au monde en général et en Afrique en particulier. Vous comprenez combien je mesure le poids de la responsabilité qui m'est confiée de parler en ces lieux de « la promotion et co-développement des langues d'Afrique ». Mais de quelle Afrique est-il question ? S'agit-il de cette Afrique millénaire idéalisée ou celle folklorisée au contact des autres ? S'agit-il de cette Afrique qui attend encore son avènement face aux problèmes qui l'assaillent ? Il s'agit peut-être de cette Afrique dans laquelle Joseph Ki-Zerbo souligne le rôle important que joue la langue dans la sauvegarde de son identité. « Dans l'identité, la langue compte beaucoup. Le siècle qui a commencé verra-t-il le dépérissement des langues africaines ? La lente asphyxie des langues africaines serait dramatique, ce serait la descente aux enfers pour l'identité africaine ; car les africains ne peuvent se contenter des éléments culturels qui viennent de l'extérieur. » Vous comprendrez qu'on ne peut aborder diverses dimensions de cette question sans être perplexe au regard de la complexité des problèmes qu'elle soulève. Je le ferai avec beaucoup de modestie, croyez-le bien, en posant des problèmes plutôt que d'apporter des certitudes. Donner des éléments du débat sans mettre en exergue l'illusion que quiconque a des solutions toutes faites par rapport aux problèmes complexes auxquels nous

avons à faire face. Nous le ferons sous le prisme de la vision de la Francophonie sur la question des langues.

Notre propos portera essentiellement sur les points suivants :

- Une donnée fondamentale : les contours de la Francophonie.
- La promotion et le développement et le co-développement des langues d'Afrique : un regard de la Francophonie.
- Les perspectives d'actions en faveur des langues d'Afrique.

## **Une donnée fondamentale : les contours de la Francophonie**

Depuis l'institutionnalisation du fait francophone, quatre sens peuvent être attribués au mot Francophonie, selon la classification qu'a établie Xavier Deniau <sup>1</sup> :

*Un sens linguistique* : le substantif tiré de l'adjectif francophone signifiait qui « parle la langue française ». Dans les années 60 et bien au-delà, la conception de la Francophonie qui prévalait, sacralisait la langue française en tant qu'elle véhiculait les valeurs d'une culture.

*Un sens spirituel et mystique* : le sentiment d'appartenir à une même communauté, cette solidarité naissant du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones.

*Un sens géographique* : la Francophonie saisie comme l'ensemble des peuples et des hommes dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français.

*Un sens institutionnel* : l'ensemble des organisations publiques et privées œuvrant dans l'espace francophone.

Dès la convention de Niamey, créant en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique, les pays membres signataires ont défini la Francophonie par la conscience de la solidarité qui les lie à travers l'usage de la langue française et par le désir de promouvoir leurs cultures sur un pied d'égalité. Par la suite, la

---

<sup>1</sup> J.BARRAT et CL. MOISEI, *Géopolitique de la Francophonie. Un nouveau souffle ?*, Paris Documentation française, 2004, p.15

Francophonie s'est progressivement développée grâce à une série d'acquis de nature politique, juridique et institutionnelle qui lui donnent aujourd'hui toute sa personnalité. Les sommets réunissant les Chefs d'Etat et de gouvernement ont conféré à la Francophonie une dimension politique qui s'ajoute à sa fonction de coopération. Par ailleurs, l'espace francophone n'a cessé de s'élargir et compte maintenant soixante-trois Etats et gouvernements d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et du Pacifique. La Francophonie a aussi su devenir un espace de concertation, permettant à ses membres d'échanger des informations, d'élaborer le cas échéant des positions communes et d'intervenir efficacement dans les débats des autres instances internationales. Au cours des dix dernières années, la Francophonie s'est dotée d'autres textes fondamentaux pour affirmer les valeurs communes de ses membres et renforcer leur capacité d'agir ensemble : la Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoi en 1997 et révisée en novembre 2005 à Antananarivo a conduit à la version actuelle de l'organisation internationale de la Francophonie ; la déclaration de Monaco sur le renforcement de la coopération économique dans l'espace francophone (1999) ; la déclaration de Luxembourg sur le thème « femme, pouvoir et développement » (2000) ; la déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et libertés (2000), ainsi que la déclaration de Cotonou sur la culture (2001). Ces acquis juridiques et normatifs ont été enrichis par les nombreuses conférences ministérielles sectorielles et thématiques et les plans d'action issus des sommets, tel celui de Moncton consacré à la jeunesse.

La Francophonie inscrit naturellement son action dans les objectifs définis par les grands forums internationaux tels que la déclaration du millénaire, la déclaration et le plan d'action du sommet mondial pour le développement durable ou le plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

S'agissant du dispositif institutionnel, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) devenue depuis novembre 2005 « Organisation internationale de la francophonie, les autres opérateurs- l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui

regroupe plus de cinq cents vingt universités et instituts de recherche, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association des maires francophones ainsi que les conférences ministérielles permanentes concourent à façonner un espace francophone largement ouvert sur le reste du monde. Il en est de même de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), composée de soixante-cinq parlements des Etats et communautés francophones. La Francophonie a développé de multiples réseaux qui s'associent à son action, l'alimentent et enrichissent ses positions dans de nombreux domaines. Chercheurs, entrepreneurs, professeurs de français, créateurs, journalistes et responsables d'institutions participent ainsi à des réseaux d'échanges et de coopération qui démultiplient ces actions en s'appuyant sur un partenariat avec les organisations représentatives de la société civile.

Le Xème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Ouagadougou du 26 au 27 novembre 2004<sup>1</sup> est venu renforcer l'idée de mobiliser la solidarité francophone pour le développement durable. Un développement respectueux de l'environnement et soucieux de la conservation des ressources naturelles, développement économique continu et inclusif, développement fondé sur la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme. Développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation, développement attentif à la diversité culturelle et linguistique.

Comme on peut bien le voir, le socle de la Francophonie, c'est la langue française. Mais au-delà de la langue, il y a l'homme, le locuteur de cette langue qui a ses attentes, ses aspirations, ses langues, ses cultures et ses problèmes. C'est dans cette mouvance que les chefs d'Etats et des gouvernements dans les différents sommets ont permis de s'interroger sur les relations entre les pays membres pour mieux saisir les relations nord-sud et sur la place de la langue et de la culture dans les politiques de développement. L'évolution vers une Francophonie

---

<sup>1</sup> Voir la Déclaration de Ouagadougou ( Xème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage –Burkina Faso ,le 26-27 novembre 2004.

plus politique, attestée par le sommet de Hanoi en 1997 puis de Beyrouth en 2002 l'amène à affirmer son engagement en faveur du respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Elle conduit son action dans ces domaines, en application de la déclaration de Bamako, pour accompagner les Etats et gouvernements dans l'accomplissement de leurs engagements. La solidarité au sein de l'espace francophone conduit à prendre toute la mesure des écarts de développement entre les membres et à appuyer les Etats les plus en difficulté pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable. La Francophonie place aussi parmi ses principes fondamentaux le respect de la diversité culturelle et linguistique. Elle contribue au dialogue des cultures, facteurs de relations pacifiques entre les communautés et les composantes de la société.

L'appartenance à la Francophonie est indissociable de l'adhésion volontaire à ses principes et ses valeurs, rappelés par l'article 1 de la Charte :

*« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. La Francophonie respecte la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure. »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Article 1 de la Charte de la Francophonie.

## Les langues d'Afrique : un regard de la Francophonie

Nous avons choisi de parler de cette Afrique qui abrite en son sein plusieurs groupes de peuples possédant chacun un ou de groupes de parlers, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages. L'Afrique n'est pas et n'a jamais été une tabula rasa linguistique comme on pourrait le faire croire par « le silence étonnant »<sup>1</sup> à propos des langues en Afrique. Chacun de ses Etats renferme dans leurs limites des langues propres ou en partage.

Le remarquable ouvrage collectif de Bernard Heine et Doret Nurse<sup>2</sup> décrit judicieusement la situation des langues en Afrique. Barbara Grimes<sup>3</sup> avance le nombre de 2035 langues africaines. Ce nombre n'est pas fixe car on découvre encore de nouvelles langues alors que d'autres, qui ont peu de locuteurs, disparaissent. Si l'on exclut les langues introduites au cours des deux derniers millénaires, comme l'arabe, le malgache, l'afrikaans, l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais, ce nombre d'un peu plus de 2000 langues se décompose en quatre grands phylums ou superfamilles<sup>4</sup> : le Niger –Congo qui compte 1436 langues (incluant la famille bantu, à qui l'on attribue 500 membres, l'afro-asiatique ou africain, 371 langues, le Nilo saharien, 96 langues, le Khoisan ,35 langues. Quelques langues afro-asiatiques ne sont parlées qu'en dehors de l'Afrique, au Moyen-Orient, ce qui réduirait un peu le nombre pour l'Afrique. En admettant le total de 2000 langues, cela représente le tiers des langues du monde. Estimation à prendre avec prudence en fonction de la façon dont on fait le partage entre langue et dialecte. Selon la définition que

---

<sup>1</sup> Le mot est de R. Chaudenson, les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat.

<sup>2</sup> B.Heine et D. Nurse, Les langues africaines ,Paris, Karthala, 2004,468

<sup>3</sup> B. Grimes, Ethnologue :Languages of wold,13<sup>e</sup> édition, Dallas, Summer Institute of linguistics et Université du Texas (Arlington),1996.

<sup>4</sup> Se référer aux différentes études réalisées par Greenberg, particulièrement Studies in Africa Linguistics classification.

l'on retient des langues et des dialectes, il y a entre 1250 et 2100 langues en Afrique.

L'Afrique est donc un contexte plurilingue, un lieu de contacts entre différentes langues où les locuteurs sont le siège de confrontation ou de complémentarité entre diverses langues : tout particulièrement entre les langues étrangères et les langues africaines locales.

Mais le degré de plurilinguisme varie considérablement selon les pays et selon les individus. Un document de l'UNESCO<sup>1</sup> rédigé pour une réunion intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique donne les informations suivantes : « Environ 105 millions de personnes parlent 410 langues au Nigeria, 30 millions de personnes en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) utilisent 206 langues et l'Ethiopie a 97 langues pour une population de 45 millions, au Cameroun 185 langues sont utilisées par 8 millions d'habitants, 58 langues pour 3 millions d'habitants au Bénin, 31 langues pour deux millions de congolais de Brazzaville, 120 langues pour 28 millions d'habitants en Tanzanie avec le kiswahili comme « lingua franca », 12 langues au Mali dont 90 % utilisent quatre langues et 65% une seule langue , le bamanakan, 60 langues pour une population de 9 millions dont la moitié parle le Moore. Au Nigeria 397 langues sur 410 sont des langues minoritaires mais le nombre total de leurs locuteurs forme 60%. Sur le plan du plurilinguisme individuel, dans une enquête sur le Nigeria, les résultats montrent que le nombre de langues parlées par chacun des membres des communautés linguistiques va de deux à quatre. Un constat similaire pourrait être fait pour de nombreux pays d'Afrique où domine une tradition de plurilinguisme.

A cette mosaïque de langues, sont venues s'ajouter les langues étrangères comme le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Et dans ce contexte multilingue, la politique linguistique de la francophonie, fondée sur le partenariat a fait prévaloir la notion des langues partenaires, entendue comme langues qui coexistent avec la langue française comme elles le sont éventuellement en-

---

<sup>1</sup> Harare, 17-21 mars 1997, p.3 cité par B. Heine et D.Nurse, op.cit., p.372

tre elles, avec laquelle sont aménagées les relations de complémentarité et de coopération fonctionnelles, dans le respect des politiques linguistiques existantes. Dans la version maximale, il existerait au moins trois sortes de langues partenaires au français :

- D'abord des langues transcontinentales organisées en aires linguistiques avec lesquelles des alliances inter linguistiques sont possibles, comme l'arabe, le portugais, l'espagnol et l'anglais ;

- ensuite, les langues écrites de l'espace francophone, qui sont dans un rapport de convivialité avec le français comme le bulgare et le vietnamien ;

- enfin, des langues africaines et créoles dont l'effort d'aménagement dépend pour une large part de son partenariat avec les anciennes langues coloniales, le français particulièrement pour l'espace francophone qui nous concerne. C'est cette dernière catégorie qui concerne les langues d'intercommunication, appelées, dans le langage courant « langues nationales ».

Pour la Francophonie, les langues nationales, prioritaires, sont celles qui sont transnationales. Suivant en cela le plan d'aménagement linguistique de la Francophonie (1993)<sup>1</sup> qui en dénombre 9 dont certaines sont désignées par des glossonymes différentes. Il s'agit de :

- Swahili (Burundi, Rwanda, Kenya, RDC, Ouganda et Tanzanie)

- Complexe Manding malinké, bambara, dioula (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Sénégal, Guinée-Bissau)

- Complexe Kirundi –Kinyarwanda (Burundi, Rwanda, RDC)

- Kikongo- ikeleve-monokotuba (Congo, RDC, Angola)

- peul-pular-fulfulde (Burkina-Faso, Guinée, Bénin, Mali, Mauritanie, Gambie, Cameroun)

- Wolof (Sénégal, Gambie, Mauritanie)

- Haoussa (Niger, Nigeria)

- Yorouba (Bénin, Togo, Nigeria)

---

<sup>1</sup> Proposition pour un plan d'aménagement linguistique(espace francophone du Sud),Paris,ACCT,1993,PP.25-28

Sont également en charge, les trois langues nationales « intranationales » ci-après :

- le Sango (RCA)
- le Malgache (Madagascar)
- le Ciluba (RDC)

Dans le cadre de la valorisation, de la promotion et du développement de ces langues, en raison de leur importance et de leur complémentarité avec le français, l'appui à ces langues par la Francophonie repose sur trois grandes motivations :

- Politiquement, la Francophonie, prônant le respect de la diversité culturelle et linguistique, ne peut se permettre d'être indifférente à l'égard de ces langues multiples, vecteurs des cultures et des traditions, qui font partie de son paysage linguistique. Une attitude d'indifférence serait d'autant plus coupable, sinon fatale pour ces langues, que celles-ci, encore essentiellement orales, n'ont pu encore conquérir leur droit de cité dans l'environnement de l'écrit et le cyberspace ;

- Sociologiquement, il s'agit de langues encore toujours utiles, intervenant dans la chaîne de communication. Elles constituent même le passage obligé pour communiquer avec les couches populaires. Situées en position de partenariat avec la langue française elles rendent possible la maximisation de la circulation des idées, des produits culturels et des contenus éducationnels. Leur mise en valeur est aussi de nature à favoriser les vellétés de démocratisation, en rendant possible la participation de toutes les couches sociales à la vie citoyenne (les campagnes électorales se déroulent le plus souvent en langues nationales) ;

- Pédagogiquement, l'apprentissage d'une nouvelle langue passe par la maîtrise des structures linguistiques de la langue maternelle. le mémorandum des ministres en charge de l'éducation, en marge des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, mars 2003), le souligne : « *la prise en compte des langues nationales dans le cursus d'enseignement est bénéfique pour le français et (...) que cette question*

*ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle. »<sup>1</sup>*

Dans le domaine de l'enseignement de ces langues, le préalable est d'ordre politique. Il réside d'abord dans la décision d'introduire les langues nationales dans les systèmes éducatifs, démarche soumise à des résistances d'ordre pratique, psychologique et technique, variables d'un pays à l'autre. Une telle option est évidemment plus aisée dans des pays monolingues, éventuellement ceux jouissant d'un aménagement de fait ou préexistant

De manière générale, il est admis qu'il est plus facile d'apprendre à lire et à écrire une langue étrangère quand on est déjà alphabétisé dans sa propre langue et d'autre part, qu'il est souhaitable que le système linguistique premier soit fixé avant de passer à l'acquisition d'un second, même si, en outre, on admet le point de vue chomskyen que toutes les langues sont identiques à une profondeur de structures suffisante ou de façon plus proche dans la langue-source et dans la langue cible aux divers plans.

## **Perspectives d'actions de la Francophonie pour le développement et le co-développement des langues**

Au regard de toutes ces considérations, la Francophonie, pour consolider le partenariat du français avec ces différentes langues d'Afrique sous contrainte des aléas, de l'oralité doit à court et à moyen termes les aider à enrichir leurs registres lexicaux, grâce à des terminologies spécialisées, pour les rendre capables de servir pleinement d'instruments de communication, en complément du français.

---

<sup>1</sup> P. DUMONT, Rapport général des Etats généraux de l'enseignement du Français en Afrique subsaharienne francophone. ,Libreville ,2003.

C'est pour assurer l'appui à toutes ces actions que l'Organisation internationale de la Francophonie a prévu dans sa programmation quadriennale des projets adaptés à cet objectif :

1. Améliorer l'aménagement du français et des langues partenaires et les politiques linguistiques.

Ce projet vise à contribuer aux actions de gestion et de développement du français et des langues partenaires en collaboration avec les Etats et gouvernements et avec les autres acteurs concernés, de manière à ce que ces langues demeurent et deviennent aptes à assurer les fonctions qui leur sont assignées ou qu'on souhaite leur assigner et soutenir le développement de l'instrumentalisation linguistique du français et des langues partenaires. L'objectif recherché est le développement du français et la modernisation des langues partenaires en vue de leur utilisation dans divers contextes, notamment l'éducation.

2. Améliorer le traitement numérique des langues à des fins d'exploitation dans les systèmes techniques.

Ce projet vise à réduire les obstacles techniques au traitement informatique des langues partenaires du français afin d'éviter qu'ils soient un facteur d'exclusion de la société de l'information pour les populations des pays francophones en développement et promouvoir ainsi les échanges et la coopération entre les langues partenaires du français en vue de promouvoir la mutualisation et les synergies pour l'intégration de la diversité linguistique dans les nouveaux services inhérents au développement humain.

Dans ce contexte, une série d'action se réalisent déjà avec certains pays africains et de l'Océan indien. je pense au projet « coopération technolinguistique : développement des langues africaines et créoles dont les produits et réalisations attendues concernent :

- l'expertise de langagiers africains en terminologie, en normalisation, en analyse linguistique et en utilisation des outils technolinguistique dans l'optique du traitement des langues partenaires transnationales africaines et créoles ;

- instrumentalisation des langues partenaires transnationales africaines et créoles et la dissémination des pratiques terminologiques en Afrique ;

- production des fiches de terminologie et d'ouvrages (lexiques et vocabulaires spécialisés en langues partenaires africaines et créoles ;
- gestion efficace des langues partenaires transnationales africaines et créoles dans les tiroirs du termium V.

Je pense au projet d'élaboration des dictionnaires trilingues français et deux langues transfrontalières de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'ouest.

Je pense enfin au Prix de promotion des langues africaines et créoles qui porte le nom d'un grand linguiste congolais ; il s'agit du Prix Kadima décerné par deux fois à deux congolais en 2002 et en 2004.

## **Pour conclure**

J'ai voulu simplement vous faire vivre à travers le prisme de la Francophonie, comment sur l'espace francophone africain les langues coexistent et se développent à la lumière des actions menées par la Francophonie.

### III

## **FRANCOPHONIE, LANGUE FRANÇAISE, CULTURE ET POLITIQUES LINGUISTIQUES**



**CULTURE AFRICAINE,  
POLITIQUES LINGUISTIQUES :  
DE L'ENSEIGNEMENT À L'INTÉGRATION AFRICAINE**

---

PLUSIEURS QUESTIONS transparaissent derrière celle fondamentale qui consiste à s'interroger sur :

- la culture africaine
- les politiques linguistiques
- l'intégration africaine assurée par l'enseignement.

Ces questions interpellent au plus haut point notre triple conscience historique

d'africain soucieux de savoir de quelle Afrique il est question quand on parle de la culture ou des cultures africaines, de linguiste qui a consacré le gros de son passage sur cette terre à examiner les rapports entre le français et la mosaïque des langues qui composent l'Afrique, d'enseignant qui s'est attaché à la formation de la jeunesse africaine appelée à gérer le destin de l'Afrique.

On doit s'interroger avec raison aujourd'hui sur la nature même de la culture africaine face à sa diversité, sur la possibilité d'une intégration africaine à partir de la mise en place des politiques linguistiques et d'un enseignement de qualité capable de servir de réceptacle qui concourt à une gestion cohérente du destin de ce continent millénaire.

Derrière toutes ces réflexions se profilent deux grandes questions auxquelles je vais tenter de répondre :

- Quelle Afrique et quelle culture africaine ?

- Quelles politiques linguistiques et quel enseignement pour quelle intégration africaine ?

Ma réflexion qu'on m'a demandée d'intituler culture africaine, politiques linguistiques :de l'enseignement à l'intégration africaine s'articule sur les points ci-après :

1. Culture africaine ou cultures africaines ?
2. Les politiques linguistiques en Afrique comme fondement de l'intégration africaine.
3. L'enseignement, point de jonction des langues et cultures pour une Afrique intégrée.

## Culture africaine

La culture, au sens large du terme, me semble être l'ensemble de traits distinctifs, spirituels, matériels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Sur le plan individuel, elle exprime la dimension spirituel de l'homme, somme de ses croyances, de son savoir, de son expérience, de sa sensibilité. la culture est ainsi un facteur essentiel de la perception que chaque personne a d'elle-même, de sa société et de celle des autres ; elle est la source première de ses motivations, de ses choix, de sa créativité et de ses actions. C'est la culture qui donne aussi sa spécificité à chaque peuple. car il n'existe pas de peuple au sens générique du terme, que par les liens tissés entre ses différents membres à travers une histoire commune, l'usage d'une même langue, des croyances, des valeurs, des symboles, des créations et des représentations, dans lesquels chacun d'entre eux peut se reconnaître. C'est par elle, que s'affirment les sentiments de solidarité qui unissent les différents membres d'une communauté. la culture est donc au centre des relations interpersonnelles comme celui des rapports entre peuples. Selon les valeurs qu'elle inculque et les sentiments qu'elle fait naître, elle peut rapprocher les peuples ou les éloigner les uns des autres. Elle est aussi le moteur de tout développement.

Mais quand on parle de la culture africaine, on peut se demander de quelle Afrique on parle. S'agit-il de cette Afrique millénaire idéalisée ou de celle folklorisée au contact des autres ? S'agit-il de cette Afrique qui attend encore son avènement face aux différents problèmes qui l'assaillent ? Cette Afrique meurtrie par la misère et les déchirements causés par des guerres fratricides aux origines souvent lointaines ? S'agit-il de cette Afrique qui attend encore son avènement ? L'historien Joseph Ki-Zerbo, dans son entretien avec René Holenstein, se pose la pertinente question : « à quand l'Afrique ? »

Pour lui, parmi les grandes questions pour l'Afrique, il ya d'abord l'Etat, la question de l'unité ou de l'émiettement de l'Afrique. Et pourtant l'Afrique devrait se constituer à travers l'intégration. C'est par son rôle que l'Afrique pourra accéder à l'avoir ; à un avoir authentique. il s'agit plutôt du rôle à jouer dans le monde sans identité, nous sommes un objet de l'histoire. Et l'identité, c'est le rôle assumé.

Dans l'identité, la langue compte beaucoup. le siècle qui a commencé verra-t-il le dépérissement des langues africaines ? la lente asphyxie des langues africaines serait dramatique, ce serait la descente aux enfers pour l'identité africaine. Car les africains ne peuvent pas se contenter des éléments culturels qui viennent de l'extérieur.

L'Afrique abrite en son sein plusieurs groupes ethniques possédant chacun une langue ou un groupe de langues, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages. Chaque communauté a connu une expérience spécifique d'accès à la modernité. ces groupes présentent autant d'aspects de la réalité culturelle de l'Afrique. Les langues issues de la colonisation comme le français, l'anglais, le portugais et l'espagnol constituent des outils de travail et de communication pour les différentes entités ayant des langues et des cultures différentes dont l'esprit et les principes sont fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues des cultures et aussi comme espace de dialogue de cultures.

L'ouvrage de Daniel Nettle et Suzanne Romaine expose très bien les conditions de la vie des langues<sup>1</sup>.

Nous avons choisi de parler de cette Afrique qui abrite en son sein plusieurs groupes ethniques possédant chacun un ou de groupes de parlers, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages. L'Afrique n'est pas une tabula rasa linguistique comme on pourrait le faire croire par « le silence étonnant »<sup>2</sup> à propos des langues africaines. Chacun de ces Etats renferme dans leurs limites une multitude de groupes ethniques parlant chacun sa propre langue. Le remarquable ouvrage collectif de Bernard Heine et Deret Nurse<sup>3</sup> décrit judicieusement la situation des langues en Afrique. Barbara Grimes<sup>4</sup> avance le nombre de 2035 langues africaines. Ce nombre n'est pas fixe, car on découvre encore de nouvelles langues alors que d'autres, qui ont peu de locuteurs disparaissent. Si l'on exclut les langues introduites au cours des deux derniers millénaires, comme l'arabe, le malgache, l'afrikaans, l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais. Ce nombre d'un peu plus de 2000 langues se décompose en quatre grands phylums ou superfamilles<sup>5</sup> : le Niger-Congo qui compte 1436 langues (incluant la famille bantou, à qui l'on attribue 500 membres), l'afro-asiatique ou afrasien, 371 langues, le Nilo-saharien, 196, le Khoisan, 35. Quelques langues afro-asiatiques ne sont parlées qu'en dehors de l'Afrique, au Moyen-Orient, ce qui réduirait un peu le nombre pour l'Afrique. En admettant le total de 2000 langues, cela représente le tiers des langues du monde. Estimation à prendre avec prudence en fonction de la façon dont on fait le partage entre langue et dialecte. Selon la définition que l'on retient des langues et des dialectes, il

---

<sup>1</sup> D.Nettle et S.Romaine, *Ces langues, ces voix qui s'effacent*, Paris, Editions Autrement Frontières, 2003, 230 p.

<sup>2</sup> Le mot est de R.Chaudenson, *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*.

<sup>3</sup> B.Heine et D. Nurse, *Les langues africaines*, Paris, Karthala, 2004, 468 pages

<sup>4</sup> B.Grimes, *Ethnologue: Languages of the world*, 13e édition. Dallas, Summer Institute of linguistics et université du Texas (Arlington), 1996

<sup>5</sup> Se référer aux différentes études réalisées par Greenberg, particulièrement *Studies in African linguistic classification*

ya entre 1250 et 2100 langues en Afrique. L'Afrique est donc un contexte plurilingue, un lieu de contacts entre différentes langues où les locuteurs sont le siège de confrontation ou de complémentarité entre ces diverses langues particulièrement les langues étrangères et les langues africaines locales. Le degré de plurilinguisme varie considérablement selon les pays et selon les individus. Un document de l'UNESCO rédigé pour une réunion intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique donnent les informations suivantes<sup>1</sup> : « Environ 105 millions de personnes parlent 410 langues au Nigeria, 30 millions de personnes en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) utilisent 206 langues et l'Ethiopie a 97 langues pour une population de 45 millions, au Cameroun 185 langues sont utilisées par 8 millions d'habitants, 58 langues pour 3 millions d'habitants au Bénin, 31 langues pour deux millions de congolais de Brazzaville, 120 langues pour 28 millions d'habitants en Tanzanie avec le kiswahili comme « lingua franca », 12 langues au Mali dont 90 % utilisent quatre langues et 65 % une seule langue, le bamanakan, 60 langues pour une population de 9 millions dont la moitié parle le Moore. Au Nigeria 397 langues sur 410 sont des langues minoritaires mais le nombre total de leurs locuteurs forme 60 %. Sur le plan du plurilinguisme individuel, dans une enquête sur le Nigeria, les résultats montrent que le nombre de langues parlées par chacun des membres des communautés linguistiques allait de deux à quatre de la manière suivante : 60% parlaient deux langues, 30% en parlaient trois et 10 % plus de quatre. Un constat similaire pourrait être fait pour de nombreux pays d'Afrique où il ya une tradition bien répandue du plurilinguisme.

A cette mosaïque de langues, sont venues s'ajouter les langues étrangères comme le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais. En devenant multilingues, des individus, des communautés et de groupes de locuteurs deviennent des sièges de couches multiples de langues acquises au cours de leur vie.

L'élément central, ce sont les langues coloniales qui constituent le point de jonction entre les pays et les régions de cet es-

---

<sup>1</sup> Harare, 17-21 mars 1997, p.3 cité par B.Heine et D. Nurse, op. cit. , p.372

pace favorisant le dialogue entre les différents peuples et leurs cultures. Dès lors il s'effectue des échanges de valeurs culturelles, sous la pression des contacts entre groupe des cultures différentes. Dans ce mouvement de contacts et d'échanges, les structures nouvelles se superposent sur les anciennes compliquant l'orientation des vecteurs finaux qui façonnent le dialogue entre les peuples. Cette situation soulève une série de questions sur la gestion de la diversité des langues dans ce contexte nécessitant en réflexion sur les politiques linguistiques à mettre en place.

Dans tout contexte où il ya contact entre des langues, le respect de la diversité linguistique appelle la mise en œuvre de politiques linguistiques adaptées à chaque situations sociolinguistique particulière. Les politiques linguistiques sont donc singulières tant par leur nature que dans leur application. Elles se fondent sur différents principes, dont celui de la territorialité, qui reconnaît les droites linguistiques territoriales ou celui de la personnalité qui repose sur le libre choix de la langue de l'individu ou encore une combinaison des deux principes. une politique linguistique peut ne comporter qu'un ensemble de règles administratives. Mais elle peut aussi être mise en œuvre dans le cadre d'un dispositif qui délimite l'utilisation de la langue ou des langues en présence selon les fonctions qu'elles exercent et selon les domaines d'utilisation, qu'il s'agisse, par exemple, des domaines de l'éducation, du travail, du commerce.

De manière générale, une politique linguistique répond à deux objectifs sociaux distincts, étroitement liés l'un à l'autre. D'une part, la valorisation et la promotion d'une ou de certaines langues, et, d'autre part, l'aménagement des relations, et souvent de la concurrence, entre les langues en présence. Il appartient d'abord aux Etats de prendre des mesures nécessaires pour que les langues nationales maintiennent leur vitalité, et de concevoir, en conséquence, des aménagements linguistiques appropriés selon les objectifs recherchés.

On peut, selon les cas vouloir valoriser et promouvoir l'usage d'une langue, faire respecter les droits des minorités linguistiques, assurer la survie de langues menacées ou réhabiliter une langue. Le fait pour un Etat de ne pas avoir de politique linguisti-

que explicite constitue un choix linguistique tout aussi affirmé de valorisation d'une langue. Comme il n'existe pratiquement aucun Etat unilingue où tous les citoyens partagent une seule langue, certains Etats choisissent de traiter de façon implicite les questions relatives à la langue dans laquelle, ils communiquent avec leurs citoyens, et, dans la plupart des cas, ils n'utilisent qu'une seule langue de communication sur le plan national.

Dans un monde où les pays deviennent de plus en plus interdépendants, la gestion des politiques linguistiques nationales devient plus complexe et plus difficile pour les Etats qui veulent préserver leur capacité de protéger leurs langues nationales.

Quelles politiques linguistiques pour quelle Afrique. On a parfois l'impression de faire croire aux gens que l'Afrique est une alors qu'elle est plurielle. Il ya des tentatives de créer une Afrique. Je pense à l'idée de l'Organisation de l'Unité africaine qui est devenue plus tard l'Union africaine et- qui sait- pourrait conduire à mise en place des Etats-Unis d'Afrique. Pourquoi ne pas penser aux diverses tentatives d'intégration comme la Communauté économique des Pays d'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UMOA) Toutes ces tentatives d'intégration se présentent comme un simple projet commercial sur la voie de libre échange, comme un projet d'organisation économique et politique. Le plan d'action de Lagos a su introduire dans l'OUA, une dimension culturelle. Mais quelle politique d'intégration pour l'Afrique ?

Si l'on cherche un principe permettant de vivre ensemble dans une société multiculturelle, l'Afrique semble offrir trois modèles en fonction du mode de gestion des sociétés multiethnique et multiculturelle.

Le premier est le modèle de tolérance visant la communauté des citoyens ou l'égalité des citoyens devant la loi qu'elle que soit leur origine ethnique et religieuse. C'est une arme puissante pour combattre toute ségrégation. La différence culturelle est respectée tant qu'elle est pratiquée et qu'elle se manifeste dans la

vie privée. Ce modèle d'intégration fait abstraction de l'origine ethnique, culturelle et religieuse de chacun. Mais ce modèle risque de fragmenter la société en plusieurs composantes ethniques sans les intégrer vraiment. En effet, à force de combattre la ségrégation, le multiculturalisme fait sienne sans le savoir, la vision de la société divisée et fragmentée de l'apartheid. Il demande de reconnaître les droits collectifs à chacune des minorités ethniques. Et pour faire respecter ses droits, il faut démontrer son appartenance à un groupe particulier. C'est une combinaison du principe universaliste d'émancipation des individus, et de la méthode différentialiste qui ne fait que renverser le système d'Apartheid en partageant le schéma raciste. Si dans une société, ce modèle est réduit à une simple juxtaposition de groupes ethniques, cloisonnés et séparés les uns des autres, ce n'est pas digne du projet de construire un nouveau monde.

Le second modèle, le multiculturalisme, est respectueux de la différence et de l'autre.

Le troisième est le modèle valorise donc le brassage des peuples et le métissage culturel qui ont façonné l'identité multiple et mosaïque. Le modèle d'identité mixte, identité multiple et composite forgée par un processus ininterrompu de rencontres et de mélanges culturels. Ce modèle représente une synthèse de l'universalité et de la diversité. Ce modèle dans sa logique de déterritorialisation difficilement traduisible dans le langage statonational du droit positif est un potentiel puissant invitant à une révolution éternelle de l'imaginaire pouvant inspirer l'intégration d'un espace plurilingue et pluriculturel qu'est le continent africain.

Je voudrais conclure en disant : « L'Afrique doit choisir de se réformer positivement et de mettre en œuvre les conditions de sa revitalisation. Elle doit être un espace capable de maîtriser sa diversité et d'intégrer les traits de l'Universalité en redéfinissant une nouvelle politique prospective, des relations étatiques perçues comme une amélioration constante de la qualité de vie des hommes dans un environnement physique, culturel et scientifique totalement épanouissant. » Ce qui pose dès lors des problèmes de niveaux d'éducation et de cultures liés à des espaces

politiques de croissance. Et pour cela, chacun doit avoir à l'esprit que « Même l'époque accablée est digne de respect, car elle est l'œuvre non des hommes, mais de l'humanité donc de la nature créatrice, qui peut être dure mais jamais absurde. »



# LES DROITS LINGUISTIQUES DES CITOYENS<sup>1</sup>

---

DROITS LINGUISTIQUES DES CITOYENS. Trois mots pleins mais aussi une conjonction de réalités et de rapports définis par une toile de fond philosophique de leurs contenus respectifs. Voilà qui détermine l'articulation de notre réflexion :

- Une donnée fondamentale : la langue.
- Droits des groupes de locuteurs ou droit des langues ?
- Droits linguistiques des citoyens : une question de gestion des langues en contexte plurilingue.
- Droits linguistiques des citoyens : quelle perspective pour la Francophonie ?

## 1. Une donnée fondamentale : la langue

La langue est un élément majeur dans l'aventure humaine. C'est pour l'homme l'instrument qui lui permet de communiquer avec les autres, de s'informer, de s'instruire, d'appréhender le monde et de tenter d'y jouer un rôle citoyen. Elle est l'âme de la culture, à la fois moteur et produit de la culture. Elle se trouve inscrite dans la conscience identitaire qui caractérise tout peuple et toute civilisation. C'est d'elle que dépend l'intégration sociale de son locuteur et sa participation au développement local et du monde. Pour que le droit règne, il faut que chacun comprenne la langue du droit. C'est pour cette raison et parce que la

---

<sup>1</sup> Texte présenté à Rio de Janeiro au Brésil au séminaire interaméricain sur la gestion des langues.

langue confère le pouvoir que l'Etat doit s'en préoccuper. le respect de la liberté linguistique, la maîtrise de la langue maternelle, l'accès aux langues étrangères, le développement des outils de normalisation, la transparence des textes administratifs, juridiques ou commerciaux.

En résumé, on peut dire que la langue est d'une réelle importance pour le développement de l'individu. Elle exerce une influence déterminante sur le développement cognitif et affectif de l'enfant impliquant toute la personne dans son intelligence, son comportement pour le relier à son environnement. Elle constitue le pivot de son identité culturelle. « Rien n'est donc plus dangereux que de chercher à rompre le cordon maternel qui relie un homme à sa langue .lorsqu'il est rompu, ou gravement perturbé, cela se répercute désastreusement sur l'ensemble de sa Personnalité. »<sup>1</sup> Tout ceci justifie amplement le respect dû à toutes les langues du monde et la nécessité d'une action destinée à les protéger de l'extermination. Les langues définissent fondamentalement l'identité de leurs».Ainsi donc, préserver les langues, c'est préserver son identité.

## 2. Droit de groupes de locuteurs ou droits des langues ?

Parler de droits linguistiques des citoyens renvoie à la fois à l'idée du droit qu'a tout locuteur d'user de sa langue et du droit de toute langue à être préservée. *La Charte universelle des droits langagiers fondamentaux de la personne*<sup>2</sup> rédigé en 1993 par la Fédération internationale des professeurs de Langues vivantes à l'attention de l'Unesco décrit bien les droits langagiers de la personne :

« - Toute personne a le droit d'acquérir sa langue maternelle ;

---

<sup>1</sup> Raymond Renard, Une éthique pour la Francophonie. Questions de politique linguistique, Mons , Editions du CIPA, 2006, p.44.

<sup>2</sup> Cité par Raymond Renard ,op. cit. p.149

- Toute personne a le droit d'acquérir la langue officielle ou au moins une des langues officielles du pays responsable de l'enseignement qu'elle reçoit ;
- toute personne a le droit de recevoir l'aide spéciale pour surmonter son analphabétisme ou toute autre forme de handicap linguistique ;
- toute personne a le droit d'apprendre les langues de son choix ;
- toute personne a le droit à la liberté d'expression dans n'importe qu'elle langue ;
- tout jeune a le droit de recevoir l'enseignement de la langue avec laquelle lui-même ou sa famille s'identifie le plus ;
- toute personne a droit à l'enseignement d'au moins une langue supplémentaire, afin d'étendre ses horizons sociaux, culturels, éducatifs et intellectuels et de promouvoir ainsi la bonne entente entre gens de culture et de nations différentes ;
- le droit d'utiliser, parler, lire ou écrire une langue, de l'apprendre, l'enseigner ou d'y accéder ne peut être délibérément opprimé ou interdit ;
- des mesures seront prises en faveur des personnes à qui ces droits et libertés n'ont pas encore été accordés, et ce par le truchement de l'enseignement familial, communautaire, secondaire, supérieur ou pour adultes. »

Pour préserver des milliers de langues et de cultures devant la menace grandissante, plus de cent ONG ont signé en 1996 à Barcelone une *Déclaration universelle des droits linguistiques*<sup>1</sup>. Ceci est la preuve de la prise de conscience du danger grandissant que fait courir au patrimoine culturel de l'humanité le processus d'homogénéisation lié à la globalisation.

Mais comment dès lors appliquer les bons principes énoncés relatifs aux droits linguistiques des citoyens dans un monde multilingue où toutes les langues se développent naturellement, assurent le développement harmonieux et instituent l'identité profonde de ceux qui les parlent ? Comment résoudre les problèmes de gestion des situations plurilingues sans porter atteinte aux droits linguistiques des citoyens ? Nous pouvons examiner

---

<sup>1</sup> Cité par Raymond Renard, op. cit. p.149

cette question à la lumière des actions préconisées à cet effet dans l'espace francophone.

### **3. Droits linguistiques des citoyens : quelle perspective pour l'espace francophone ?**

« La langue est la clé de la cité. En ce début du millénaire où les humanismes religieux et laïques perdent de jour en jour leur pouvoir d'orienter les conduites humaines, le vide éthique nous apparaît dans toute sa béance (...) Or ,une citoyenneté responsable,-qui soit donc partageable- passe non seulement par la liberté de penser par soi-même mais aussi par la liberté de parler une langue où pouvoir être soi-même, une langue à partir de laquelle une communication authentique, agissante, (...) entre les personnes et les cultures devienne possible. Est-il besoin de le dire aussi, une telle vision des choses appelle à la mobilisation de toutes les forces vives du monde francophone. »<sup>1</sup>

La question des droits linguistiques des citoyens se pose dans le contexte des langues en contact avec le français dans l'espace francophone. Ces langues sont maternelles quand elles sont premières. Nombre de personnes dans les pays de l'espace francophone du Sud, particulièrement les jeunes, ont pour langues maternelles, le français ou une langue véhiculaire, c'est-à-dire une langue d'intercommunication, d'usage courant, cohabitant avec le français. Dans ce cas s'établit une distinction entre langue officielle et langues nationales bien que ces dernières soient rarement internationales et habituellement transnationales. Pourquoi les qualifier de partenaires ? La politique linguistique francophone, fondée sur le partenariat a fait prévaloir la notion des langues partenaires, entendue comme langues qui coexistent avec la langue française, comme elles le sont éventuellement entre elles, avec laquelle sont aménagées les relations de complé-

---

<sup>1</sup> Raymond Renard ,op.cit. p.386.

mentarité et de coopération fonctionnelles, dans le respect des politiques linguistiques existantes. En principe, chaque langue a ses langues partenaires avec lesquelles elle entretient ces types de rapport. Dans la version maximale, il existerait au moins trois sortes de langues partenaires au français :

-D'abord des langues transcontinentales organisées en aires linguistiques avec lesquelles des alliances interlinguistiques sont possibles, comme l'arabe, le portugais, l'espagnol et l'anglais ;

-ensuite, les langues écrites de l'espace francophone, qui sont dans un rapport de convivialité avec le français comme le bulgare et le vietnamien ;

-enfin, des langues africaines et créoles dont l'effort d'aménagement dépend pour une large part de son partenariat avec les anciennes langues coloniales, le français particulièrement pour l'espace francophone qui nous concerne. C'est cette dernière catégorie qui concerne les langues d'intercommunication, appelées, dans le langage courant « langues nationales ».

Pour la Francophonie, les langues nationales, prioritaires, sont celles qui sont transnationales. Suivant en cela le plan d'aménagement linguistique de la Francophonie (1993)<sup>1</sup> Dans le cadre de la valorisation de ces langues, en raison de leur importance et de leur complémentarité avec le français, l'appui à ces langues par la Francophonie repose sur trois grandes motivations :

- Politiquement, la Francophonie, prônant le respect de la diversité culturelle et linguistique, ne peut se permettre d'être indifférente à l'égard de ces langues multiples, vecteurs des cultures et des traditions, qui font partie de son paysage linguistique. Une attitude d'indifférence serait d'autant plus coupable, sinon fatale pour ces langues, que celles-ci, encore essentiellement orales, n'ont pu encore conquérir leur droit de cité dans l'environnement de l'écrit et le cyberspace ;

---

<sup>1</sup> Proposition pour un plan d'aménagement linguistique(espace francophone du Sud),Paris, ACCT,1993,PP.25-28

- Sociologiquement, il s'agit de langues encore toujours utiles, intervenant dans la chaîne de communication. Elles constituent même le passage obligé pour communiquer avec les couches populaires. Situées en position de partenariat avec la langue française elles rendent possible la maximisation de la circulation des idées, des produits culturels et des contenus éducationnels. Leur mise en valeur est aussi de nature à favoriser les velléités de démocratisation, en rendant possible la participation de toutes les couches sociales à la vie citoyenne (les campagnes électorales se déroulent le plus souvent en langues nationales) ;

- Pédagogiquement, l'apprentissage d'une nouvelle langue passe par la maîtrise des structures linguistiques de la langue maternelle. le mémorandum des ministres en charge de l'éducation, en marge des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone (Libreville, mars 2003), le souligne : « *la prise en compte des langues nationales dans le cursus d'enseignement est bénéfique pour le français et (...) que cette question ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle.* »<sup>1</sup>

De manière générale, il est admis qu'il est plus facile d'apprendre à lire et à écrire une langue étrangère quand on est déjà alphabétisé dans sa propre langue et d'autre part ,qu'il est souhaitable que le système linguistique premier soit fixé avant de passer à l'acquisition d'un second, même si ,en outre, on admet le point de vue chomskyen que toutes les langues sont identiques à une profondeur de structures suffisante ou de façon plus proche dans la langue-source et dans la langue-cible aux divers plans. Au regard de toutes ces considérations, la Francophonie, pour consolider le partenariat du français avec ces différentes langues nationales sous contrainte des aléas, de l'oralité doit à court et à moyen termes les aider à avoir accès à l'environnement lettré et numérique et enrichir leurs registres lexicaux, grâce à des termi-

---

<sup>1</sup> P. DUMONT, Rapport général des Etats généraux de l'enseignement du Français en Afrique subsaharienne francophone. ,Libreville ,2003.

nologies spécialisées, pour les rendre capables de servir pleinement d'instruments de communication, en complément du français. Les actions devraient être axées sur les approches linguistique, informatique et politique.<sup>1</sup>

## Pour conclure

Nous sommes tous conscients que la langue est le reflet de la culture d'un peuple. La langue et avec elle la culture qu'elle véhicule, fait l'homme. D'elle dépend son propre développement et sa participation au développement. Autant de considérations qui fondent la nécessité d'assurer la protection de toutes langues et de garantir le droit aux langues pour tout citoyen d'un pays. Mais le monde est plurilingue.

La gestion des situations plurilingues conduit souvent à des choix douloureux et exige un effort réel et un coût. Dans le cas d'un pays plurilingue, il se pose souvent le problème de choix d'une langue nationale ou officielle ou encore une langue de contact intercommunautaire dans une entité politique plurilingue. Or tous les choix ne se valent pas. Le recours à une langue qui a la plus grande extension sociale facilite des échanges intercommunautaires. On peut soit exiger que les sujets se dotent tous de compétences bilingues, soit

exiger que l'administration soit bilingue. Comme on le voit, lors du choix d'une solution, deux questions sont posées : quel est le coût de la solution envisagée. Qui doit le supporter ? D'abord, le coût varie selon les situations : le bilinguisme institu-

---

<sup>1</sup> Voir J. Kilanga Musinde, Rapport de mission à Bamako (du 5 au 7 mai 2005) après la participation à la rencontre consultative préparatoire pour un séminaire sur le partenariat entre l'Africanophonie, l'anglophonie, la francophonie, l'hispanophonie et la lusophonie et la réunion thématique de l'UNESCO pour le sommet mondial de la société de l'information sur le thème « Multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le cyberspace ».

tionnel est d'autant plus coûteux que le nombre des langues officielles est élevé. Ensuite, ceux qui supportent la charge du bilinguisme ne sont pas les mêmes dans tous les cas de figure : l'ensemble des citoyens ou seuls les agents de l'administration selon le type de bilinguisme. De plus, les exigences du moindre coût matériel peuvent entrer en conflit avec l'exercice des *droits inaliénables de l'être humain ou du citoyen*. L'effort consenti dans les situations plurilingues ne se ramène pas à la seule dimension matérielle, et qu'elle revêt aussi et surtout un caractère moral. Au niveau matériel, la communication plurilingue suppose qu'on assure pour l'apprentissage des moyens financiers en rapport avec le nombre des langues en cause. Mais sous l'aspect moral, le problème est que, pour tout groupe social, la pratique d'une langue qui n'est pas la sienne propre, implique un effort. Aujourd'hui, le principe semble acquis que l'usage de la langue maternelle est un droit inaliénable de l'être humain. Si l'on admet ce principe, on ne peut faire valoir la différence du nombre des locuteurs comme argument pour établir rangs et hiérarchies entre les langues d'une entité politique.

Comme on le voit, reconnaître l'utilité du plurilinguisme est une chose. Mais le concrétiser sur le terrain est malaisé et requiert des décideurs beaucoup de prudence, de compréhension et de tolérance. Une politique linguistique qui vise à tout régenter tout de suite risque de manquer son but. Il faut, au regard de l'immensité des tâches, opérer des choix en établissant des priorités dans le parcours de tout aménagement linguistique. La question des droits linguistiques des citoyens est examinée ici à la lumière de la coexistence du français avec les autres langues partenaires dans l'espace francophone où, la Francophonie, préoccupée par l'idée du partenariat des langues, a mis au point des projets susceptibles d'assurer une juste gestion des langues dans cette aire linguistique.

# LE FRANÇAIS, LANGUE DE SCIENCE OU LANGUE DE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE : UN REGARD DE LA FRANCOPHONIE<sup>1</sup>

---

JE VOUDRAIS tout d'abord m'acquitter d'un devoir, celui de remercier très chaleureusement les organisateurs de cette rencontre pour avoir eu l'amabilité de m'associer aux échanges de ce soir où je représente l'Organisation internationale de la Francophonie.

Lorsqu'on m'a demandé d'intervenir ici et aujourd'hui, j'étais écartelé entre un sentiment d'espoir et d'enthousiasme devant le bonheur de discuter avec vous d'un sujet qui se situe non seulement au cœur des préoccupations de la Francophonie mais aussi au Cœur de mes préoccupations comme chercheur, universitaire et enseignant de linguistique dans une université du Vieux continent africain. En effet, l'homme qui vous parle a passé plus de la moitié de sa vie à réfléchir sur la langue française. En effet, mon souci a toujours été de sauver la langue française tant dans sa structure interne par l'amélioration de l'enseignement de cette langue que dans sa dimension externe par la recherche de sa promotion et de l'accroissement de son usage dans les divers contextes d'usage que ce soit dans les organisations internationales et dans le monde des entreprises que dans le monde de la recherche scientifique. Si dans ma carrière d'enseignant et de chercheur dans le domaine français, j'ai centré mon attention sur la nature du français dans l'espace francophone, dans mes fonc-

---

<sup>1</sup> Texte présenté à l'Université de Lorient en Bretagne pour introduire la conférence du Professeur Claude Haggège.

tions à l'Organisation internationale de la Francophonie d'abord comme Directeur des langues et de l'écrit et ensuite comme chef de division de la langue française et des langues partenaires, je pilote des programmes qui ont pour objectif l'accroissement de l'usage du français dans diverses activités de la vie humaine. Ces deux perspectives sont complémentaires dans ce sens que la première observe le français dans l'évolution de sa structure interne et l'autre dans sa structure externe. Voilà pourquoi, je ne pouvais hésiter à répondre avec enthousiasme à votre invitation de venir présenter la vision de la Francophonie dans le domaine du français à partir du tableau de ses actions.

Pour la Francophonie, la langue française constitue le lien fondateur entre ses pays membres. Son rôle en tant que langue internationale, est aujourd'hui menacé par l'usage croissant ou exclusif de la langue anglaise, notamment au sein de nombreuses organisations internationales où elle jouit pourtant d'un statut privilégié. La situation est tout aussi critique dans les grandes manifestations internationales.

La situation serait-elle la même pour le français, langue de communication scientifique ou langue de science ? Il se pose d'abord là un problème de mise au point terminologique auquel nous donnons réponse sous le prisme de Jean Pierre Digard qui préfère parler d'une langue de science au lieu d'une langue scientifique. La langue de science est une langue naturelle que des scientifiques utilisent de manière courante dans leur travail de recherche, d'abord pour élaborer et produire des connaissances scientifiques, ensuite pour assurer la diffusion de ces connaissances auprès d'autres scientifiques, d'étudiants et du public, par écrit (dans des livres ou des articles de revues plus ou moins spécialisées) ou oralement (dans des colloques, par des cours, des conférences, etc.) Une langue de sciences est donc nécessairement, à la fois une langue de création et une langue de communication. Quelle place occupe le français parmi les autres langues de science ? Quels sont les dangers qui le menacent ? Comment peut-on y faire face ? Telles sont les questions que suscite ce genre de débats.

Certaines études réalisées, il y a quelques années montrent que comme langue de science, La langue française est devenue minoritaire. Pour ne reprendre que le domaine des publications, en 2001, le décompte par langue place le français avec 21779 publications (soit 2,1% du total mondial), en deuxième position des langues de science, mais très loin derrière l'anglais avec 955036 titres (soit 93,9% du total). Ces chiffres, déjà faibles, s'inscrivent dans un mouvement lent mais régulier de décroissance des publications scientifiques en français. Celles-ci représentaient en effet 2,1% du total mondial en 2001, 1,7% en 2002, 1,6% en 2003. L'origine de ce mouvement remonte à une trentaine d'années : Si ce mouvement se poursuit, on peut craindre qu'il ne subsiste plus, dans dix ou vingt ans, aucune publication scientifique en français. A l'Office européen des brevets, installés à Munich, 70% des demandes de dépôts sont en anglais, 20% en allemand, 10% en français. De même, il est question, sous la pression du lobby commercial anglo-saxon, de supprimer complètement l'usage du français au Bureau européen des brevets (information communiquée par Denis Griesmar, Vice-président de la société française des traducteurs).

C'est à la lumière de cette situation préoccupante du recul du français dans la vie internationale et dans la communication scientifique que le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements tenus à Ouagadougou en 2004 a, dans le cadre stratégique décennal a confié une mission spécifique à la Francophonie avec comme objectif stratégique de renforcer l'usage et la promotion de la langue française. C'est dans ce contexte que la Francophonie veille au renforcement du français comme outil de communication internationale, d'enseignement et de support à un dynamisme intellectuel, scientifique et culturel novateur. Elle associe cette action à son engagement en faveur du plurilinguisme. Des programmes et projets sont prévus dans la programmation quadriennale. Pour faire de la langue française un vecteur d'expression de la modernité en appuyant la pratique du français en tant que langue de science et de la technique, en renforçant la présence du français dans les technologies de l'information et de la communication, notamment pour améliorer la diffusion de la

connaissance, en favorisant l'apprentissage du français aussi bien dans les systèmes éducatifs, y compris universitaires, que par l'utilisation des médias et des technologies de l'information .

Dans la Division de la langue française et des langues partenaires, plusieurs actions sont entreprises dans le cadre du programme « accroître l'usage du français dans les institutions et les grandes manifestations. Trois cibles ont été identifiées : le français dans les institutions et les organisations multilatérales africaines, le français dans les institutions de l'Union européenne et le français dans les grandes manifestations scientifiques et les jeux olympiques.

Vous aurez constaté que « assurer la promotion du français dans les divers lieux de pouvoir et de discours devient une tâche urgente pour la mise au point des stratégies fortes de nature à accroître l'usage du français dans ces contextes en cherchant des voies et moyens efficaces de résistance devant une mondialisation envahissante pour faire du monde un lieu de rencontre où peuvent dialoguer, se confronter, se compléter des cultures et des civilisations variées. Sinon, nous risquons de voir se réaliser le cauchemar du renforcement de la minorisation et du recul du français dans le monde.

# LANGUE ET CULTURE : PROBLÉMATIQUE DU PASSAGE DES SCHÈMES CONCEPTUELS AUX SCHÈMES LINGUISTIQUES

---

TOUT CE QUE NOUS ALLONS DIRE dans la suite est le fruit des réflexions personnelles vérifiées au cours de nos diverses lectures. N'eût-été la crainte de commettre un crime pareil à celui d'une mère insatisfaite décidée de tordre le coup à son rejeton dès ses premières secondes de vie, nous n'aurions pas pu vous livrer ces réflexions. Ceci pour dire, qu'au départ nous étions hésitant car nous pensions qu'il y aurait là risque de s'engager sur un terrain glissant; mais l'idée que la science se forme toujours en se réformant m'a armé de courage.

Langue et Culture : problématique du passage des Schèmes Conceptuels aux Schèmes linguistiques en Sciences africaines; tel est le sujet de notre réflexion. Tel qu'il est formulé, il fait entrevoir l'idée du processus du passage des concepts à la langue, de la pensée à la langue. Considérant la science comme une activité culturelle manipulant les concepts divers, nous allons axer notre réflexion sur les problèmes qui se posent en science et spécialement en sciences relatives à l'Afrique; lors du passage du propos Conceptuels - le mot est de Bernard POTTIER (1) aux Schèmes linguistiques.

La science africaine serait, à notre sens, l'ensemble des réflexions sur les phénomènes matériels et humains d'origine africaine. Cette définition suppose l'existence préalable d'un être réfléchissant sur quelque chose, c'est-à-dire le savant en quête

des relations de causes à effet liant entre eux les phénomènes ou les dissociant. Celui-ci est irrévocablement conditionné par son environnement socio-politico-culturel et la structuration de son milieu (restreint en liaison avec l'espace où se déroulent les phénomènes de l'univers matériel ou humain) écologique. L'objet de sa réflexion peut-être aussi limité à un milieu restreint en liaison avec l'espace où se déroulent les phénomènes de l'univers matériel ou humain. Il est donc aussi structuré selon la vision du monde de la société environnante. Ainsi par exemple quand un français parle d'un "mouton", il désigne à la fois ce que les anglais appellent "shep" (mouton vivant) et "mouton" (mouton de boucherie). Ceci pour dire que le monde n'étant pas le même pour tous les peuples, leur vision du monde varie aussi. Par contre Georges MOUNIN (2), pour sa part estime que le monde est le même pour tous et la Vision du monde également. Nous n'en disconvenons pas mais nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que le monde des couleurs qui entoure un peuple chasseur diffère de celui d'un peuple riverain et que l'univers d'un esquimau n'est pas le même que celui d'un habitant de l'Afrique tropicale. Pour preuve, quand un esquimau compte une dizaine de mots pour désigner différentes sortes de neige, un africain n'en a pas; lorsque un africain (désigne) distingue plusieurs types de palmiers, les esquimaux n'ont aucun vocable pour désigner une telle réalité. Ceci étant le sculpteur de la science africaine, c'est-à-dire le sujet réfléchissant sur la réalité africaine, devra être lié à sa culture sociale, la culture africaine en l'occurrence. S'il est vrai que le moyen le plus sûr pour saisir une réalité dans ses racines les plus profondes c'est de la vivre, faudrait-il n'être qu'africain pour pratiquer de la science africaine ? Faut-il exclure de la science africaine la possibilité d'un africain qui étudie les réalités étrangères ? Telles sont des questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans un premier moment, pour voir dans un second temps, le drame que connaît "l'être-réfléchissant sur les réalités africaines, lors de la traduction des schèmes conceptuels en schèmes linguistiques, pour enfin de compte déboucher sur une définition de ce qu'on pourrait réellement appeler, à notre sens, "science africaine". Si du moins elle existe.

**1. Si nous représentons le sujet africain par Xa**, le sujet non africain par Xe, l'objet d'origine africaine par Ya et celui d'origine étrangère par Ye, les rapports "sujet -objet" en science dite africaine pourront être symbolisés de la manière suivante

- Xa + Ya dans le cas d'un africain étudiant les réalités africaines.

- Xc et Ya lorsqu'il s'agit d'un étranger qui réfléchit sur les phénomènes d'origine africaine et Xa et Ye quand c'est un africain qui se penche sur les réalités étrangères à l'Afrique.

1.1 *Le cas de la combinaison Xa + Ya* ne présente aucune difficulté si l'on tient compte des théories de différente vision du monde d'un peuple à l'autre. Ca concorde d'ailleurs très nettement avec le souhait de KIZERBO (3) qui, en parlant de l'histoire de l'Afrique a écrit que l'Histoire de l'Afrique sera écrite surtout par les africains qui auront compris que les gloires comme les misères de l'Afrique (...) constituent tout ensemble un terrain substantiel dans lequel les nations nouvelles peuvent et doivent puiser les ressources spirituelles et des raisons de vivre.

1.2 Quant au *rapport Xe + Ya*, il y a lieu de prévoir de réelles difficultés de conceptualisation de l'objet africain (4) de la part du sujet non africain si nous nous référons encore une fois à la théorie énoncée plus haut.

1.3 En ce qui concerne le *cas de Xa et Ye*, le problème se présenterait sous une perspective inverse. Un africain qui étudie les réalités non africaines susciterait les mêmes réserves que le cas précédent, au nom du même principe de la non-identité de vision du monde.

L'examen de trois types de rapport risquerait de nous pousser à conclure que l'unique possibilité idéale de pratiquer la science africaine résiderait dans la formule Xa + Ya, les autres étant d'office exclues de la voie. Ceci signifierait que le sujet réfléchissant sur la réalité africaine devrait être africain.

Cette conclusion éveille en nous une série de réserves. Enfermer la science africaine à cet aspect, ne serait-il pas contribuer et

ce, de la manière la plus efficace à sa ruine? “La science par son dynamisme unificateur de l’intelligence humaine, entraîne les savants vers des formations universelles (5)

Cette science étant un concept universel, elle ne doit en aucun cas correspondre « à un terme géographique » (6) De plus, certains éléments de la pratique scientifique en Afrique nous donnent des preuves édifiantes, l’impression générale accuse une réelle adaptation de l’africain à l’étude des réalités étrangères malgré les préjugés heureusement dépassés - selon lesquels un africain et spécialement un nègre était inaccessible à la science, préjugés qui ont fini par être démentis par l’œuvre grandiose de certains chercheurs africains qui se sont abreuvés aux sciences de l’Occident et qui se sentent bien à l’aise dans cet univers scientifique étranger. De plus, les chercheurs non africains, de leur côté, ne cessent de produire des travaux sur l’Afrique.

Nous pensons, compte tenu de ce qui vient d’être dit plus haut, grâce à une observance des méthodes rigoureuses, un non africain peut arriver (avec sans quelques difficultés) à étudier les phénomènes africains en évitant des erreurs - de la valeur mineurs sûrement - de genre de celles de Maurice HOUIS (7) qui parlent de « Lumumbashi » (du nom de Lumumba) au lieu de Lubumbashi. De ce fait, un étranger qui étudie les réalités africaines fait de la science africaine. Mais la question qui reste posée est celle de savoir si un étranger peut reproduire sans trop de peine l’objet (le sa réflexion. Il en est de même pour un africain qui examine les phénomènes d’origine étrangère. Mais celui-ci fait-il de la science africaine dans ce cas ? Si dans ce qu’on appelle science africaine c’est seulement le sujet qui importe et non l’objet, nous répondrons à la question de manière affirmative; mais la tendance en vogue de nos jours définit toute science par son objet. De ce point de vue, il y a lieu d’exclure de la science africaine le cas de l’africain qui étudie une réalité étrangère de l’Afrique.

A partir de toutes ces considérations, nous pouvons admettre comme science africaine, un ensemble de réflexions faites par les africains ou les non africains sur les phénomènes matériels et humains d’origine africaine.

2. Il y a plus. **La science, arrivée à maturité ne se cantonne pas à un point de l'espace scientifique et géographique;** elle entend à s'épandre sur la terre entière; d'autre part, le savant qui conçoit et crée un vaste champ d'entendement, doit jouer non seulement le rôle de savoir mais aussi celui de **faire savoir**. Ici surgit alors le problème de l'encodage de ce qui est conçu dans un code linguistique pour transmettre le message, c'est-à-dire le problème de la traduction de la pensée africaine conceptualisée dans une langue donnée.

Dans la perspective précise du passage des schèmes conceptuels aux schèmes linguistiques, le premier interlocuteur - parce qu'il en faut deux -, (8), l'émetteur, c'est le savant qui cherche à communiquer son savoir au récepteur (le public). Ce problème est lié à l'effort que doit fournir le sujet de la science africaine pour passer de la pensée scientifique en tant qu'élément conçu dans des signes linguistiques pour se faire saisir sans embûches par le récepteur. La difficulté sera réelle d'autant plus que la distance de la tête à la main est très longue.

Le deuxième aspect de la question relève de l'expression des réalités africaines par un étranger en langues étrangères et de la traduction des concepts étrangers en langues africaines. La pensée du philosophe allemand Von Humboldt qui estime que c'est la langue qui opère une subdivision du monde sensible, qu'on ne peut comprendre le monde sensible que grâce à sa langue, moyen important dans le développement de l'intelligence humaine et que c'est elle qui vient avant la réalité, rend difficile la réalisation du passage des schèmes conceptuels des réalités africaines aux schèmes linguistiques non africains. En effet, la langue étant structurée selon la vision du monde de son milieu, les concepts désignant les réalités africaines risquent de n'être pas rendus de manière adéquate dans une langue étrangère. Nous pensons ici aux termes de parentés en Afrique qu'on traduirait en français et qui couvrent un champ sémantique plus vaste que dans la langue cible. Prenons l'exemple du "père" qui réfère à la fois à "celui qui a engendré le fils" et "aux frères de celui qui a engendré le fils" dans les langues africaines.

Rien que dans cet exemple, on relève déjà une nette source de discordance en cas de traduction. Il arrive aussi parfois que certaines réalités aient une connotation particulière et propre à une entité sociale définie. Ainsi par exemple la couleur « blanche » qui a une connotation améliorative dans les sociétés occidentales, peut avoir une connotation péjorative dans certaines sociétés contrées de l'Afrique. C'est encore une fois une source sûre de confusions en cas de traduction. Dès lors, une question se pose peut-on réellement faire de la science africaine en recourant à une langue étrangère?

Le problème ainsi posé risque de soulever l'idée d'un solipisme linguistique à outrance, idée selon laquelle toute communication interhumaine serait impossible. N'est-ce pas là une voie ouverte vers la ruine de la science en général ? Certains philosophes et littérateurs sont tenants de cette tendance. La majorité de linguistes reconnaissent que le langage n'est pas et n'a jamais pu être la notation complète de notre pensée mais cela ne peut pas bannir la possibilité de la communication. A cet effet, BLOOMFIELD (9), pour sa part, tout en admettant qu'il n'existe pas deux situations extralinguistiques tout à fait semblables, il estime que la communication est possible d'autant plus que la situation des messages possède des éléments semblables et que dans les énoncés, il y a des traits communicationnels distinctifs et des traits communicationnels non distinctifs. Des traits distinctifs sont variables et les non distinctifs sont invariables. A titre d'illustration, nous prenons le cas du lexème « pomme » ; le dictionnaire Larousse signale l'existence de dix mille variétés de pommes. Quand on cite le mot, chacun pense à un type de pommes (cela varie d'une personne à l'autre) mais à l'intérieur des traits variables, il existe des traits invariables (pépin, le jus qui ne coule pas, etc.). Ces traits invariables permettent de parler de la possibilité de communication et même de la traduction.

De ce fait, insister sur l'impossibilité de traduire la pensée africaine en une langue étrangère ou celle de traduire la réalité non africaine, en langue africaine, serait trop insister sur la différence accentuée entre les phénomènes humains d'origine africaine et ceux d'autres lieux. Et pourtant, l'africain est un homme

avant d'être africain tout comme ses réalités relèvent d'abord de l'univers entier avant d'appartenir à l'Afrique. Il y a sûrement des traits communs pouvant permettre un dialogue entre interlocuteurs.

Ce n'est pas tout. La réalité de chaque jour ne cesse de nous présenter sur le marché une abondante littérature sur les réalités africaines en langues étrangères, des travaux de linguistique, de sociologie, de philosophie, africains écrits en français, en anglais, en portugais, etc. L'inverse - bien qu'exclu de notre cadre - est aussi vrai. Pour produire les tentatives de Cheik Anta Diop (traduction d'un traité de physique en Wolof), du citoyen OKITO et du professeur KOMBE (11) et l'Initiative du professeur MUDIMBE, constituent des démentis réels de l'impossibilité du passage des schèmes conceptuels étrangers aux schèmes linguistiques africains.

Ceci étant le passage des schèmes conceptuels africains aux schèmes linguistiques est possible aussi bien dans les langues étrangères que dans les langues africaines compte tenu de légères difficultés qu'on rencontre lors de la traduction, suite à la différence de structure existant entre la langue et la réalité qu'elle rend.

Au terme de cette réflexion, une synthèse s'avère nécessaire. Dans un premier moment, nous avons tâché de déterminer la nature du sujet et de **l'objet** d'une science africaine. Nous sommes arrivés à la conclusion selon laquelle, malgré la non-identité de vision du monde et du monde lui-même, l'artisan d'une science africaine pouvait être soit Xa, soit xc. Quant à l'objet, l'importance que la tendance actuelle lui attribue dans la définition de toute science nous a poussés à ne considérer comme relevant de la science africaine que des phénomènes d'origine africaine. De ce fait, la combinaison xa + Ye est exclue du cadre de la science africaine telle que nous l'entendons; elle est insérée ainsi dans le cadre de la science au niveau général.

Dans un second moment, nous avons soulevé le problème du passage de l'objet conceptualisé aux schèmes linguistiques, c'est-à-dire le drame de la communication idées conçues au récepteur, drame lié à celui de la traduction des concepts désignant des ré-

alités africaines dans les langues non-africaines. Pour ce dernier cas, nous avons relevé le danger d'un solipsisme linguistique que grâce à l'illustration de Bloomfield, nous avons pu réfuter les diverses traductions existantes, les différentes œuvres connues sur les réalités africaines et écrites en langues étrangères, nous ont conduit à conclure que, malgré de légers obstacles, il y a lieu d'exprimer les réalités africaines en langues étrangères et phénomènes non africains langues africaines.

A partir de tout d'être dit, il y a lieu science africaine ce qui vient de définir la comme un ensemble de réflexions faites non seulement par les africains mais aussi par des non-africains, réflexion portant sur des réalités africaines exprimées aussi bien en langues africaines qu'en langues étrangères. Toutefois, il faudrait noter que l'idéal serait d'exprimer ses réalités en langues africaines de façon à les rendre de manière adéquate, car toute traduction demeure toujours une trahison de la pensée originale.

## Références

1. B. POTFIER, *Linguistique générale, théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 329. Propos : ensemble de l'information transmis par le message au niveau conceptuel, à l'exclusion de la formulation (voir les détails à la page 41).

2. G. MOUNIN, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, 1963.

3. J. KI-ZERBO, *L'histoire de l'Afrique. D'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 31.

4. J. ALOUP et J. NELIS, *Hommes et machines*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Casternan-Tournai, 1957, pp. 27-39.

5. A. NORDMAN-SELLER, *la littérature néoafricaine*, Paris, P.U.F., "Que sais-je", n°1651, p.5.

6. Nous reconnaissons que l'objet n'est plus un élément permanent de définition de toute science, le savant pouvant progressivement construire son objet. Pour notre part, nous envisageons

le problème sous l'angle des rapports "Sujet-Objet" dans l'acte de conceptualisation.

7. M. HOUIS, *Anthropologie linguistique, de l'Afrique Noire*, Paris, P.U.F. Coll. "Le linguiste", n° 11, 1971.

8. B. POTTIER, *Linguistique générale, théorie et description*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 21.

9. Voir à cet effet le livre *Language* de Bloomfield.

10. Traduction des manuels de mathématique moderne en Tetela.

11. Le Professeur MUDIMBE avait demandé aux étudiants romanistes de traduire le texte sur « Le matérialisme dialectique » de Marx.



## LA FRANCOPHONIE, SES MOTIVATIONS ET SES ACTIONS DANS LE DOMAINE DES LANGUES

---

MON PROPOS porte sur le thème «la Francophonie, ses motivations et ses actions dans le domaine des langues» que nous abordons en deux étapes :

- Un regard spécifique de la Francophonie en évolution.
- L'action de la Francophonie dans le domaine des langues.

### La Francophonie, une entité géopolitique en constante évolution

Depuis l'institutionnalisation du fait francophone, quatre sens peuvent être attribués au mot Francophonie, selon la classification qu'a établie Xavier Deniau <sup>1</sup> :

*Un sens linguistique* : le substantif tiré de l'adjectif francophone signifiait qui « parle la langue française ». Dans les années 60 et bien au-delà, la conception de la Francophonie qui prévalait, sacralisait la langue française en tant qu'elle véhiculait les valeurs d'une culture.

*Un sens spirituel et mystique* : le sentiment d'appartenir à une même communauté, cette solidarité naissant du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones.

---

<sup>1</sup> J.BARRAT et CL. MOISEI, *Géopolitique de la Francophonie. Un nouveau soufflé ?*, Paris Documentation française, 2004, p.15

*Un sens géographique* : la Francophonie saisie comme l'ensemble des peuples et des hommes dont la langue (maternelle, officielle, courante ou administrative) est le français.

*Un sens institutionnel* : l'ensemble des organisations publiques et privées œuvrant dans l'espace francophone.

Dès la convention de Niamey, créant en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique, les pays membres signataires ont défini la Francophonie par la conscience de la solidarité qui les lie à travers l'usage de la langue française et par le désir de promouvoir leurs cultures sur un pied d'égalité. Par la suite, la Francophonie s'est progressivement développée grâce à une série d'acquis de nature politique, juridique et institutionnelle qui lui donnent aujourd'hui toute sa personnalité. Les sommets réunissant les Chefs d'Etat et de gouvernement ont conféré à la Francophonie une dimension politique qui s'ajoute à sa fonction de coopération. Par ailleurs, l'espace francophone n'a cessé de s'élargir et compte maintenant soixante-huit Etats et gouvernements d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, d'Asie et du Pacifique. La Francophonie a aussi su devenir un espace de concertation, permettant à ses membres d'échanger des informations, d'élaborer le cas échéant des positions communes et d'intervenir efficacement dans les débats des autres instances internationales. Au cours des dix dernières années, la Francophonie s'est dotée d'autres textes fondamentaux pour affirmer les valeurs communes de ses membres et renforcer leur capacité d'agir ensemble : la Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoi en 1997, qui a précédé la création de l'organisation internationale de la Francophonie et reformulée en Novembre 2005 lors de la conférence Ministérielle de Tananarive, la déclaration de Monaco sur le renforcement de la coopération économique dans l'espace francophone (1999), la déclaration de Luxembourg sur le thème « femme, pouvoir et développement » (2000), la déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et libertés (2000), ainsi que la déclaration de Cotonou sur la culture (2001). Ces acquis juridiques et normatifs ont été enrichis par les nombreuses conféren-

ces ministérielles sectorielles et thématiques et les plans d'action issus des sommets, tel celui de Moncton consacré à la jeunesse.

La Francophonie inscrit naturellement son action dans les objectifs définis par les grands forums internationaux tels que la déclaration du millénaire, la déclaration et le plan d'action du sommet mondial pour le développement durable ou le plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

S'agissant du dispositif institutionnel, depuis novembre 2005, à l'issue de la réforme de Tananarive, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), opérateur principal est devenue Organisation internationale de la Francophonie et a connu une réforme en profondeur confiant au Secrétaire général de la Francophonie la gestion de la dimension politique de l'Organisation et des actions de coopération confiée à l'Administrateur qui les gère par délégation. La réforme a entraîné aussi la fusion et la réduction du nombre de directions. Les autres opérateurs- l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), qui regroupe plus de cinq cents vingt universités et instituts de recherche, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association des maires francophones ainsi que les conférences ministérielles permanentes concourent à façonner un espace francophone largement ouvert sur le reste du monde. Il en est de même de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), composée de soixante-cinq parlements des Etats et communautés francophones. La Francophonie a développé de multiples réseaux qui s'associent à son action, l'alimentent et enrichissent ses positions dans de nombreux domaines. Chercheurs, entrepreneurs, professeurs de français, créateurs, journalistes et responsables d'institutions participent ainsi à des réseaux d'échanges et de coopération qui démultiplient ces actions en s'appuyant sur un partenariat avec les organisations représentatives de la société civile.

Le Xème Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Ouagadougou du 26 au 27 novembre 2004<sup>1</sup> est venu renforcer l'idée de mobiliser la solidarité francophone pour le développement durable. Un développement respectueux de l'environnement et soucieux de la conservation des ressources naturelles, développement économique continu et inclusif, développement fondé sur la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'homme. Développement social équitable qui prend appui sur l'éducation et la formation, développement attentif à la diversité culturelle et linguistique.

Comme on peut bien le voir, le socle de la Francophonie, c'est la langue française. Mais au-delà de la langue, il y a l'homme, le locuteur de cette langue qui a ses attentes, ses aspirations, ses langues, ses cultures et ses problèmes. C'est dans cette mouvance que les chefs d'Etats et des gouvernements dans les différents sommets ont permis de s'interroger sur les relations entre les pays membres pour mieux saisir les relations nord-sud et sur la place de la langue et de la culture dans les politiques de développement. L'évolution vers une Francophonie plus politique, attestée par le sommet de Hanoi en 1997 puis de Beyrouth en 2002 l'amène à affirmer son engagement en faveur du respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Elle conduit son action dans ces domaines, en application de la déclaration de Bamako, pour accompagner les Etats et gouvernements dans l'accomplissement de leurs engagements. La solidarité au sein de l'espace francophone conduit à prendre toute la mesure des écarts de développement entre les membres et à appuyer les Etats les plus en difficulté pour la mise en œuvre d'une véritable stratégie de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable. La Francophonie place aussi parmi ses principes fondamentaux le respect de la diversité culturelle et linguistique. Elle contribue au dialogue des cultures, fac-

---

<sup>1</sup> Voir la Déclaration de Ouagadougou (Xème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage –Burkina Faso, le 26-27 novembre 2004.

teurs de relations pacifiques entre les communautés et les composantes de la société.

L'appartenance à la Francophonie est indissociable de l'adhésion volontaire à ses principes et ses valeurs, rappelés par l'article 1 de la Charte :

*« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies. La Francophonie respecte la souveraineté des Etats, leurs langues et leurs cultures. Elle observe la plus stricte neutralité dans les questions de politique intérieure »<sup>1</sup>.*

Le cadre stratégique décennal défini lors du Sommet de Ouagadougou en 2004 confie quatre missions à la Francophonie à savoir :

- Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Nous examinons la première mission relative à la promotion de la langue française et de la diversité linguistique.

---

<sup>1</sup> Article 1 de la Charte de la Francophonie.

## L'action de la Francophonie dans le domaine des langues

Notre propos porte essentiellement sur la première mission relative à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique ». Quelle est donc l'action de la Francophonie dans le domaine de la langue française et de la diversité linguistique ?

Le domaine « langue française et diversité linguistique » fait référence à trois notions essentielles, chères à la Francophonie : langue française, langues partenaires et langue écrite c'est-à-dire, le livre. Il est question de bien circonscrire les contours des enjeux de ces différents thèmes de manière à mettre en exergue les actions de la Francophonie fondées sur une stratégie fortes et cohérente d'intervention dans notre programmation 2006-2009. La langue française constitue le lien fondateur des pays membres de la Francophonie. Son rôle en tant que langue internationale, est aujourd'hui menacé au sein des organisations internationales où elle jouit pourtant d'un statut privilégié. La situation est tout aussi critique dans les grandes manifestations internationales notamment les jeux olympiques.

Et pourtant, le processus de mondialisation a entraîné un renforcement du poids des organisations internationales et le rôle que souhaitent jouer ces institutions dans ces instances dans les décisions internationales constitue un enjeu important pour la place du français dans ces institutions. A l'heure où se multiplient des concertations diplomatiques dans le monde, il est d'une importance cruciale de mesurer le poids des langues au sein des organisations internationales. Qui sont «autant un lieu de pouvoir qu'un lieu de discours». C'est dire combien la langue y est un attribut naturel de la puissance et combien dès lors, les rapports de force sont affleurants derrière les débats linguistiques.

Assurer la promotion du français dans ce contexte devient une tâche urgente pour la mise au point des stratégies fortes de nature à accroître l'usage du français. Et du coup cette question devient une préoccupation pour la Francophonie. Aussi, face au recul constaté dans l'usage du français dans les organisations in-

ternationales, les chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage ont-ils été progressivement conduits à faire de la situation du français dans ce contexte, une priorité. Les résolutions spécifiques adoptées lors de divers sommets de la Francophonie ont tracé les contours des priorités politiques de la Francophonie dans ce domaine.

En réponse à la commande de nos Instances, pour le domaine précis du français, un programme est proposé pour le quadriennium 2006-2009 :

### **«Accroître l'usage de la langue française dans les institutions et les grandes manifestations.»**

Ce programme, au fil des années s'est constitué en un ensemble de dispositifs selon une stratégie articulée en trois axes majeurs :

- l'appui à la présence francophone dans les organisations internationales par l'aide apportée à l'accroissement, dans ces organisations, du nombre de jeunes fonctionnaires originaires des pays francophones en développement, grâce aux dispositifs spécifiques, la formation à la fonction publique internationale et la mise à disposition de ces organisations des jeunes experts ;

- l'appui à l'environnement francophone dans la vie internationale ;

- depuis 2003, le français dans les institutions de l'Union européenne ;

- depuis 2005, le volet africain du programme le français dans la vie internationale était dans sa phase exploratoire.

Les choix opérés s'intègrent dans la logique des propositions de la réorientation du programme préconisées dans les conclusions et les recommandations de l'évaluation. Le projet «le français dans les institutions de l'Union européenne introduit depuis

2004 s'est développé considérablement. Le projet «le français dans les institutions et les organisations multilatérales africaines» est, depuis 2005 dans sa phase exploratoire et le projet «le français dans les grandes manifestations.

Dans ce programme qui vise à accroître l'usage du français dans les institutions internationales et les grandes manifestations, la démarche a consisté à cibler les institutions ou organisations internationales dont l'importance est considérée comme stratégique. Il compte trois grands projets :

- Accroître l'usage du français dans les institutions de l'Union européenne ;
- Accroître l'usage du français dans les institutions et organisations multilatérales africaines ;
- Accroître l'usage du français dans les grandes manifestations internationales.

L'analyse des outils utilisés dans la phase antérieure pour répondre au problème posé montre la nécessité d'affiner les stratégies d'intervention pour une gestion correcte des langues dans les champs ciblés. En effet, on ne peut s'imaginer inverser la tendance linguistique dans les organisations internationales et les grandes manifestations sans l'appui de nos Etats et gouvernements et des milliers de fonctionnaires francophones en poste exigeant la reconquête de la parole des diplomates et agents des Organisations internationales issus de nos Etats, la fédération des fonctionnaires internationaux francophones, la mobilisation autour de l'état des lieux annuels du français et une concertation autour de l'action de promotion du français. L'identification préalable des contraintes susceptibles de limiter l'usage de la langue française dans les institutions européennes, dans les institutions africaines et les grandes manifestations permettra de circonscrire les déclinaisons tactiques suivantes :

- La formation au français en tant que langue de travail de hautes personnalités gouvernementales, fonctionnaires, etc.
- Concertation avec les partenaires et les négociations avec les autorités ;

- sensibilisation et promotion du plurilinguisme, du français, du plan, de la Francophonie et des valeurs notamment la défense de la diversité culturelle et linguistique ;
- renforcement de l'environnement francophone des institutions de formation à la diplomatie, à l'administration publique ;
- Promotion de la conception et de la diffusion des outils linguistiques de veille, de travail et de l'enseignement du français communautaire.

## **Améliorer l'aménagement du français et des langues partenaires et les politiques linguistiques**

La politique linguistique francophone fondée sur le partenariat a fait prévaloir la notion des langues partenaires, entendu comme langues qui coexistent avec la langue française, comme elles le sont éventuellement entre elles, avec laquelle sont aménagées les relations de complémentarité et de coopération fonctionnelles, dans le respect des politiques linguistiques existantes. Dans le cadre de la valorisation de ces langues, en raison de leur importance et de leur complémentarité avec le français, l'appui à ces langues par la Francophonie repose sur trois grandes motivations :

- politiquement, la Francophonie, prônant le respect de la diversité culturelle et linguistique, ne peut se permettre d'être indifférente à l'égard de ces langues multiples, vecteurs des cultures et des traditions, qui font partie de son paysage linguistique. Une attitude d'indifférence serait d'autant plus coupable, sinon fatale pour ces langues, que celles-ci, encore essentiellement orales, n'ont pu encore conquérir leur droit de cité dans l'environnement de l'écrit ;

- sociologiquement, il s'agit de langues encore toujours utiles, intervenant dans la chaîne de communication. Elles constituent même un passage obligé pour communiquer avec les couches populaires. Situées en position de partenariat avec la langue françai-

se, elles rendent possible la maximisation de la circulation des idées, des produits culturels et des contenus éducationnels Leur mise en valeur est aussi de nature à favoriser les velléités de démocratisation, en rendant possible la participation de toutes les couches sociales à la vie citoyenne (les campagnes électorales se déroulent le plus souvent en langues nationales).

- pédagogiquement, l'apprentissage d'une langue nouvelle passe par la maîtrise des structures linguistiques de la langue maternelle. Le mémorandum des ministres de l'éducation, en marge des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone le soulignent» : la prise en compte des langues nationales dans le cursus d'enseignement est bénéfique pour le français et (...) que cette question ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle.»

Au regard de toutes ces considérations, la Francophonie, pour consolider le partenariat du français avec ces différentes langues nationales sous la contrainte des aléas de l'oralité doit à court et à moyen terme :

- les aider à avoir accès à l'environnement lettré numérique ;
- à enrichir les registres lexicaux grâce à des terminologies spécialisées pour les rendre capables de servir pleinement d'instruments de communication, en complément du français ;
- soutenir les efforts d'aménagement de ces langues de manière à faciliter leur utilisation concrète par l'harmonisation de l'orthographe et sa standardisation ;
- poursuivre l'élaboration des documents de référence et la réalisation d'une collection de dictionnaires plurilingues et la production d'outils didactiques ;
- poursuivre le traitement informatique de ses langues pour combler les effets de la fracture numérique entre le nord et le sud.
- réaliser des actions de promotion de ces langues.

Pour la programmation 2006-2009, un projet est prévu comme réponse à ces enjeux :

«Améliorer l'aménagement du français et des langues partenaires africaines et créoles» qui regroupe quelques actions phares :

1. Soutien à la formulation des politiques linguistiques réalisé à travers un soutien technique et matériel à apporter à l'Académie africaine des langues dans la préparation et la tenue des rencontres consacrées à cette thématique.

2. L'équipement des langues et le soutien à l'articulation des langues nationales et le français dans les systèmes scolaires avec l'expertise du Réseau international francophone d'aménagement des langues (RIFAL), le réseau international des langues africaines et créoles et les ministres et les services techniques des pays impliqués.

3. Promotion des langues africaines et créoles à travers trois grandes opérations : le Festival des langues d'Afrique (Festila), le Prix e valorisation des langues africaines et créoles dénommé «Prix Kadima» et la réalisation et la diffusion des documents de référence et d'œuvres dans les langues nationales et transnationales.

## **Améliorer la diffusion et la circulation du livre francophone**

La promotion de la langue passe aussi par sa production écrite. Depuis plusieurs années, la Francophonie constate une pénurie de livres pour soutenir l'éducation et la maîtrise du français dans les pays du Sud. Plusieurs solutions avaient été préconisées sans résultats palpables. Les sommets de Paris et de Dakar avaient posé le problème en termes de développement de l'industrie culturelle mais la conférence des Ministres réunie à Liège en 1990 et la Table ronde des responsables de l'éducation, des éditeurs et des bailleurs de fonds ont défini pour la Francophonie, les grandes lignes de son action dans ce domaine en réorientant ses interventions vers les professionnels du livre pour favoriser l'émergence de capacités éditoriales durables dans les

pays du sud ainsi que la distribution et la diffusion du livre dans l'espace francophone.

Par ce projet « améliorer la diffusion et la circulation du livre francophone », la Francophonie voudrait encourager les échanges des professionnels du livre de manière à favoriser la diffusion du livre francophone dans le cadre des salons et autres manifestations culturelles et littéraires de façon à contribuer à l'émergence d'un marché africain par des activités concrètes de promotion et de diffusion des littératures francophones à l'échelle nationale et dans les établissements scolaires. La stratégie de mise en œuvre du projet consiste ainsi dans trois activités importantes :

- Participation des professionnels du livre des pays francophones en développement aux salons et foires du livre et aux manifestations littéraires francophones ;

- Organisation des Prix littéraires (Prix des Cinq Continents, Prix du Jeune Ecrivain francophone, Prix de l'Édition Alioune Diop)

- Appui aux professionnels du livre par des actions de formation (CAFED – Centre africain de formation à l'édition, AILF – Association internationale des libraires francophones, BIEF – Bureau international des éditions françaises).

## CULTURES ET LANGUES AFRICAINES FACE AUX DÉFIS DE L'INTÉGRATION ET DE LA MONDIALISATION<sup>1</sup>

---

QUAND J'AI REÇU l'invitation de prendre la parole au cours de ces assises par mon collègue Charles Binam Bikoi, je n'ai pu résister au plaisir de venir vous rencontrer pour savourer les délices que procure la richesse des contacts, et des échanges. Voilà pourquoi, je ne puis mesurer le degré de mon émotion et de ma joie, cette joie qui aide à vivre avec un large souffle et à élargir les frontières de nos cœurs vers la solidarité, le dialogue guidé par les sentiments profonds et justes des hommes.

Je voudrais pour cela dire toute ma gratitude à l'endroit des organisateurs de ce colloque dont le thème intéresse au plus haut point la Francophonie, l'institution au nom de laquelle je parle.

Ma communication porte sur le thème « Cultures et langues face aux défis de l'intégration et de la mondialisation ». Plusieurs questions interpellent au plus haut point notre triple conscience historique d'africain soucieux de savoir de quelle Afrique il est question quand on parle de la culture ou des cultures africaines, de linguiste qui a consacré le gros de son existence à réfléchir sur la vie de la mosaïque des langues que compte l'Afrique et d'enseignant fonctionnaire international qui s'est attaché à la formation de la jeunesse africaine et appelée à gérer le destin de l'Afrique confrontée aux regards des autres continents.

- Quelle Afrique pour quelle mondialisation ?

---

<sup>1</sup> Texte prononcé au symposium des institutions culturelles d'Afrique et de la Diaspora à Yaoundé du 6 au 9 avril 2009.

- Quelle mondialisation pour quelle intégration africaine ?
- Quelle mondialisation pour l'Afrique expropriée, piégée par le vent de son histoire ?

## 1. Quelle Afrique pour quelle mondialisation ?

S'agit-il de cette Afrique millénaire idéalisée ou de celle folklorisée au contact des autres ? S'agit-il de cette Afrique qui attend encore son avènement face aux différents problèmes qui l'assaillent ? cette Afrique meurtrie par la misère et les déchirements causés par les guerres fratricides aux origines souvent lointaines ? A quand l'Afrique ? Se demandait l'historien Joseph Ki-Zerbo dans un entretien avec René Holenstein publié en 2003 aux éditions Aube. Pour lui, parmi les grandes questions pour l'Afrique, il ya d'abord l'Etat. Aujourd'hui, certains dirigeants africains en font un Etat patrimonial ou un Etat ethnique qui n'est pas un Etat véritable transcendant les particularismes pour le bien commun.

La question de l'Unité et de l'émiettement de l'Afrique. Et pourtant l'Afrique devait se constituer à travers l'intégration. C'est par son rôle que l'Afrique pourra accéder à l'avoir, à un avoir authentique. Il s'agit plutôt du rôle à jouer dans le monde sans identité, nous sommes un objet de l'histoire. Et l'identité, c'est le rôle assumé.

L'image contradictoire d'une Afrique potentiellement riche face à la misère qui mine la population est aussi un autre problème qui mérite une attention particulière ; une Afrique confrontée à la lutte pour l'échange culturel équitable. Ce dont le monde africain aurait besoin n'est-ce pas une éthique fondée sur l'équité protégeant contre les dérives de l'économie du marché face à la mondialisation qui si elle était fondée sur les valeurs de l'humanisme pouvait bien être un instrument de rééquilibrage des rapports entre les Etats par le fait de construire un nouvel ordre mondial ? Il ya de cela dix-sept ans, Daniel Etounga Man-

guelle répondait à certaines de ces questions dans un remarquable ouvrage.

« On a pris depuis des lustres, l'habitude de se référer à l'Afrique comme une entité plurielle, et personne n'est surpris, quand on connaît le niveau de balkanisation de ce continent, de voir des ouvrages porter des titres aussi divers que « les 56 Afriques » parce que, comme l'a noté J. Ki-Zerbo, les Afriques c'est palpables. C'est rentable aussi. A la décrire, la diversité de l'Afrique donnerait, il est vrai, le tournis à un champion olympique de patinage artistique. Il ya d'abord, l'Afrique Blanche et l'Afrique noire, l'une située au Nord du sahara et l'autre au Sud. Mais alors, où classer la république Sud Africaine toute aussi noire que les autres, mais pourtant aussi blanche ? Derrière le paravent racial on découvre très rapidement un autre plus important encore, constitué par la langue : l'Afrique arabophone, l'Afrique anglophone, l'Afrique lusophone, l'Afrique hispanophone et l'Afrique francophone. Et à nouveau se pose la question de tous les autres pays qui n'ont pas adopté comme langue officielle les langues européennes héritées de la colonisation.

Dans cet effort de catégorisation linguistique, on découvre rapidement qu'il ya lieu d'ajouter l'Afrique africaine à laquelle appartiendrait la Tanzanie où l'on parle officiellement le Kiswahili et dont l'Ethiopie non colonisée serait avec son Amharique, le chef de file.

Que dire, si on ose dépasser les frontières résultant du dépeçage colonial des nationalités véritables qui sont à cheval sur plusieurs Etats ?

Poursuivre le recensement de la diversité africaine sur des critères aussi réducteurs que la couleur de l'épiderme ou la langue, conduirait à plusieurs milliers d'Afriques. Ici se pose alors la question de la ou des cultures africaine(s). Y a-t-il en Afrique autant de cultures que de tribus ? leur nombre épouse-t-il le contour des Etats postcoloniaux ? parler de la culture africaine comme d'un tout a-t-il un sens ? L'unité africaine serait-elle culturelle ?

## 2. Quelle culture africaine ?

La culture au sens large du terme, me semble être l'ensemble de traits distinctifs, spirituels, matériels et affectifs qui caractérisent une société ou un grand groupe social. Sur le plan individuel, elle exprime la dimension spirituelle de l'homme, somme de ses croyances, de son savoir, de son expérience, de sa sensibilité. la culture est ainsi un facteur essentiel de la perception que chaque personne a d'elle-même, de sa société et de celle des autres ; elle est la source première de ses motivations, de ses choix, de sa créativité et de ses actions. C'est la culture qui donne aussi sa capacité à chaque peuple car il n'existe pas de peuple au sens générique du terme, que les liens tissés entre ses différents membres à travers une histoire commune, l'usage d'une même langue, des croyances, des valeurs, des symboles, des créations et des représentations, dans lesquels chacun d'entre eux peut se reconnaître. C'est par elle, que s'affirment les sentiments de solidarité qui unissent les différents membres d'une communauté. la culture est donc au centre des relations interpersonnelles comme celui des rapports entre peuples. Selon les valeurs qu'elle inculque et les sentiments qu'elle fait naître, elle peut rapprocher les peuples ou les éloigner les uns des autres. Elle est aussi le moteur de tout développement.

## 3. Quelle Afrique pour quelle intégration ?

L'Afrique qui abrite en son sein plusieurs groupes ethniques possédant une langue ou un groupe de langues, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages présentant autant d'aspects de la réalité culturelle africaine, cette Afrique-là, devrait se constituer à travers l'intégration. C'est par son rôle qu'elle pourra accéder à l'avoir, à un avoir authentique. Il s'agit plutôt du rôle à jouer dans le monde. Dans ce mouvement d'échanges de valeurs culturelles, sous la pression des

contacts entre groupes de cultures différentes, les structures nouvelles se superposent sur les anciennes compliquant l'orientation des vecteurs finaux qui façonnent le dialogue entre les peuples.

Si l'on cherche un principe permettant de vivre ensemble dans une société multiculturelle, l'Afrique semble offrir trois modèles en fonction du mode de gestion des sociétés multiethniques et multiculturelles. Le premier est le modèle de tolérance visant la communauté des citoyens ou l'égalité des citoyens devant la loi qu'elle que soit leur origine ethnique ou religieuse. C'est une arme puissante pour combattre toute ségrégation. La différence culturelle est respectée tant qu'elle est pratiquée et qu'elle se manifeste dans la vie privée. Ce mode d'intégration fait abstraction de l'origine ethnique, culturelle et religieuse de chacun. Mais ce modèle Mais ce modèle risque de fragmenter la société en plusieurs composantes ethniques sans les intégrer vraiment. En effet, à force de combattre la ségrégation, le multiculturalisme fait sienne sans le savoir, la vision de la société divisée et fragmentée de l'apartheid. Il demande de reconnaître les droits collectifs à chacune des minorités ethniques. Et pour faire respecter ses droits, il faut démontrer son appartenance à un groupe particulier. C'est une combinaison du principe universaliste d'émancipation des individus, et de la méthode différentialiste qui ne fait que renverser le système d'Apartheid en partageant le schéma raciste. Si dans une société, ce modèle est réduit à une simple juxtaposition de groupes ethniques, cloisonnés et séparés les uns des autres, ce n'est pas digne du projet de construire un nouveau monde.

Le second modèle, le multiculturalisme, est respectueux de la différence et de l'autre.

Le troisième est le modèle valorise donc le brassage des peuples et le métissage culturel qui ont façonné l'identité multiple et mosaïque. Le modèle d'identité mixte, identité multiple et composite forgée par un processus ininterrompu de rencontres et de mélanges culturels. Ce modèle représente une synthèse de l'universalité et de la diversité. Ce modèle dans sa logique de déterritorialisation difficilement traduisible dans le langage stato-

national du droit positif est un potentiel puissant invitant à une révolution éternelle de l'imaginaire pouvant inspirer l'intégration d'un espace plurilingue et pluriculturel qu'est le continent africain.

#### 4. Quelle mondialisation pour l'Afrique ?

La mondialisation est un sujet vaste, complexe, largement débattu, souvent diabolisé ou exalté au détriment d'analyses sérieuses. Aujourd'hui, la mondialisation ne marche pas pour les pauvres du monde. Elle ne marche pas pour la stabilité de l'économie mondiale. Pourtant elle a aussi apporté d'immenses bienfaits. Le problème ne réside-t-il pas dans la façon dont elle est gérée ? Elle est ambivalente, correspond à une phase nouvelle et puissante du capitalisme du marché. Son efficacité créatrice, ses déboires avec les biens collectifs, la balance de ses chances et de ses risques ne pencheront dans le bon sens que si la politique s'attache à construire un cadre différent.

Telle qu'elle s'est montrée à ce jour, la mondialisation est jugée comme un facteur favorable au conflit et elle est d'autant plus dangereuse qu'elle s'impose comme une réalité incontournable. La confrontation implique une extrême lucidité et une connaissance véritable de ses enjeux et de ses défis. Elle est un universalisme économique imposant partout dans le monde les mêmes normes de production. La puissance d'un Etat se mesure désormais à sa suprématie dans le contrôle des réseaux économiques et dans son pouvoir de promouvoir les nouvelles technologies. La culture qu'elle véhicule est une culture globale caractérisée par la standardisation et l'uniformisation conduisant à la rupture des repères culturels. On assiste à un changement dangereux visant, par exemple dans l'enseignement, à donner à l'étudiant un bagage informationnel juste suffisant à lui permettre d'exercer une profession. Ce qui aboutit à un enseignement qui ne touche que la surface de l'être humain sans contribuer à le

former en profondeur. Certains observateurs pessimistes vont présager « l'agonie de la culture ». Les cloisons s'élèvent désormais, étanches entre les divers domaines du savoir alors que les progrès des nouvelles technologies continuent à surprendre les esprits. Ce qui porte à s'interroger sur l'avenir de la science, de la technologie et à sonner l'alarme pour attirer l'attention sur la nécessité d'une éthique, faute de quoi tout progrès serait néfaste.

Par ailleurs, essentiellement fondée sur l'économie du marché, la mondialisation contribue à transformer les sociétés les moins développées économiquement en simples consommateurs de produits très souvent inappropriés à leurs besoins et dont la commercialisation est rendue plus envahissante par le pouvoir de la publicité et des médias.

Nous n'allons pas ici remettre en question les exploits de la mondialisation pour exalter un mode de vie naturel où l'homme vivrait en harmonie avec le monde. Mais pour l'Afrique, il est utile de mettre en garde contre une mondialisation fondée sur ce progrès qui étend avec acharnement son empire en menaçant l'extinction de tout autre modèle. La morale de l'efficacité et du gain prônée par la « culture globale » qui détermine un système de relation basé sur l'intérêt immédiat, semble abolir la marge de gratuité nécessaire à l'épanouissement de l'être humain et l'expression de sa liberté. Dans la culture globale, tout doit être monnayé pour trouver sa justification. En voulant supprimer les barrières, elle menace l'identité et la spécificité culturelle des peuples. « Les grandes causes de division de l'humanité, écrivait Huntington, et les principales sources de conflit seront culturelles. Les lignes de fractures entre civilisations seront les lignes de front de l'avenir.

Mais, affirmer le conflit des civilisations comme destin inévitable serait négliger l'impossible étanchéité entre les cultures et les civilisations dont les imbrications et les enchevêtrements se multiplient de telle sorte que l'identification se substituerait à l'identité laquelle n'est pas donnée a priori et accomplie, mais reste en voie d'accomplissement et par conséquent en état de renouvellement perpétuel grâce à l'apport d'une altérité à laquelle elle est inévitablement en contact.

Quelle mondialisation pour l'Afrique dans ce contexte où l'Afrique veut se constituer de véritables Etats, où l'Afrique veut se construire à travers l'intégration en gardant son identité exprimée dans ses langues pour un échange culturel équitable ? Quelle mondialisation pour cette Afrique en quête de sa place dans ce XXIème siècle ? la diversité culturelle et linguistique serait-elle une solution de rechange ? En effet, la diversité linguistique est signe de diversité culturelle. la mort d'une langue est symptomatique de la mort d'une culture : lorsqu'une langue meurt, c'est un mode de vie qui disparaît. la mutation et la mort d'une langue sont les conséquences de différents types et pressions exercées sur une communauté sociale et culturelle. Invention humaine unique, la langue offre à l'espèce humaine des possibilités illimitées : nos cultures, et bien d'autres domaines encore. Chaque langue possède sa propre fenêtre sur le monde. Chacune est un musée vivant, un monument à la culture dont elle a permis la transmission. En outre, chaque peuple a le droit d'avoir sa propre langue, de la conserver comme ressource culturelle et de la transmettre à ses enfants.

Dans l'identité la langue compte beaucoup.

Dans tout contexte où il ya contact entre des langues, le respect de la diversité linguistique appelle la mise en œuvre de politiques linguistiques adaptées à chaque situations sociolinguistique particulière. Les politiques linguistiques sont donc singulières tant par leur nature que dans leur application. Elles se fondent sur différents principes, dont celui de la territorialité, qui reconnaît les droites linguistiques territoriales ou celui de la personnalité qui repose sur le libre choix de la langue de l'individu ou encore une combinaison des deux principes. une politique linguistique peut ne comporter qu'un ensemble de règles administratives. Mais elle peut aussi être mise en œuvre dans le cadre d'un dispositif qui délimite l'utilisation de la langue ou des langues en présence selon les fonctions qu'elles exercent et selon les domaines d'utilisation, qu'il s'agisse, par exemple, des domaines de l'éducation, du travail, du commerce.

De manière générale, une politique linguistique répond à deux objectifs sociaux distincts, étroitement liés l'un à l'autre.

D'une part, la valorisation et la promotion d'une ou de certaines langues, et, d'autre part, l'aménagement des relations, et souvent de la concurrence, entre les langues en présence. Il appartient d'abord aux États de prendre des mesures nécessaires pour que les langues nationales maintiennent leur vitalité, et de concevoir, en conséquence, des aménagements linguistiques appropriés selon les objectifs recherchés.

On peut, selon les cas vouloir valoriser et promouvoir l'usage d'une langue, faire respecter les droits des minorités linguistiques, assurer la survie de langues menacées ou réhabiliter une langue. Le fait pour un État de ne pas avoir de politique linguistique explicite constitue un choix linguistique tout aussi affirmé de valorisation d'une langue. Comme il n'existe pratiquement aucun État unilingue où tous les citoyens partagent une seule langue, certains États choisissent de traiter de façon implicite les questions relatives à la langue dans laquelle, ils communiquent avec leurs citoyens, et, dans la plupart des cas, ils n'utilisent qu'une seule langue de communication sur le plan national.

Dans un monde où les pays deviennent de plus en plus interdépendants, la gestion des politiques linguistiques nationales devient plus complexe et plus difficile pour les États qui veulent préserver leur capacité de protéger leurs langues nationales.

Quelles politiques linguistiques pour quelle Afrique. On a parfois l'impression de faire croire aux gens que l'Afrique est une alors qu'elle est plurielle. Il y a des tentatives de créer une Afrique. Je pense à l'idée de l'Organisation de l'Unité africaine qui est devenue plus tard l'Union africaine et- qui sait- pourrait conduire à mise en place des États-Unis d'Afrique. Pourquoi ne pas penser aux diverses tentatives d'intégration comme la Communauté économique des Pays d'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest (UMOA). Toutes ces tentatives d'intégration se présentent comme un simple projet commercial sur la voie de libre échange, comme un projet d'organisation économique et politique. Le plan d'action de Lagos a su introduire dans l'OUA

une dimension culturelle. Mais quelle politique d'intégration pour l'Afrique ?

Dans l'identité, la langue compte beaucoup. le siècle qui a commencé verra-t-il le dépérissement des langues africaines ? la lente asphyxie des langues africaines serait dramatique, ce serait la descente aux enfers pour l'identité africaine. Car les africains ne peuvent pas se contenter des éléments culturels qui viennent de l'extérieur.

L'Afrique abrite en son sein plusieurs groupes ethniques possédant chacun une langue ou un groupe de langues, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages. Chaque communauté a connu une expérience spécifique d'accès à la modernité. ces groupes présentent autant d'aspects de la réalité culturelle de l'Afrique. Les langues issues de la colonisation comme le français, l'anglais, le portugais et l'espagnol constituent des outils de travail et de communication pour les différentes entités ayant des langues et des cultures différentes dont l'esprit et les principes sont fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues des cultures et aussi comme espace de dialogue de cultures.

L'ouvrage de Daniel Nettle et Suzanne Romaine expose très bien les conditions de la vie des langues<sup>1</sup>.

Nous avons choisi de parler de cette Afrique qui abrite en son sein plusieurs groupes ethniques possédant chacun un ou de groupes de parlers, une série de traditions historisantes, un éventail d'institutions et d'usages. L'Afrique n'est pas une tabula rasa linguistique comme on pourrait le faire croire par « le silence étonnant »<sup>2</sup> à propos des langues africaines. Chacun de ces Etats renferme dans leurs limites une multitude de groupes ethniques parlant chacun sa propre langue. Le remarquable ouvrage collectif de Bernard Heine et Deret Nurse<sup>3</sup> décrit judicieusement la

---

<sup>1</sup> D.Nettle et S.Romaine, *Ces langues, ces voix qui s'effacent*, Paris, Editions Autrement Frontières, 2003, 230 p.

<sup>2</sup> Le mot est de R.Chaudenson, *Les langues dans l'espace francophone : de la coexistence au partenariat*.

<sup>3</sup> B.Heine et D. Nurse, *Les langues africaines*, Paris, Karthala, 2004, 468 pages

situation des langues en Afrique. Barbara Grimes <sup>1</sup>avance le nombre de 2035 langues africaines. Ce nombre n'est pas fixe, car on découvre encore de nouvelles langues alors que d'autres, qui ont peu de locuteurs disparaissent. Si l'on exclut les langues introduites au cours des deux derniers millénaires, comme l'arabe, le malgache, l'afrikaans, l'anglais, le français, l'espagnol et le portugais. Ce nombre d'un peu plus de 2000 langues se décompose en quatre grands phylums ou superfamilles<sup>2</sup> : le Niger-Congo qui compte 1436 langues(incluant la famille bantu ,à qui l'on attribue 500 membres),l'afro-asiatique ou afrasien ,371 langues, le Nilo-saharien,196,le Khoisan,35.Quelques langues afro-asiatiques ne sont parlées qu'en dehors de l'Afrique, au Moyen-Orient, ce qui réduirait un peu le nombre pour l'Afrique. En admettant le total de 2000 langues, cela représente le tiers des langues du monde. Estimation à prendre avec prudence en fonction de la façon dont on fait le partage entre langue et dialecte. Selon la définition que l'on retient des langues et des dialectes, il ya entre 1250 et 2100 langues en Afrique. L'Afrique est donc un contexte plurilingue, un lieu de contacts entre différentes langues où les locuteurs sont le siège de confrontation ou de complémentarité entre ces diverses langues particulièrement les langues étrangères et les langues africaines locales. Le degré de plurilinguisme varie considérablement selon les pays et selon les individus. Un document de l'UNESCO rédigé pour une réunion intergouvernementale sur les politiques linguistiques en Afrique donnent les informations suivantes<sup>3</sup> : « Environ 105 millions de personnes parlent 410 langues au Nigeria, 30 millions de personnes en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) utilisent 206 langues et l'Ethiopie a 97 langues pour une population de 45 millions, au Cameroun 185 langues sont utilisées par 8 millions d'habitants, 58 langues pour 3 millions d'habitants au Bénin, 31

---

<sup>1</sup> B.Grimes, *Ethnologue: Languages of the world*, 13e édition. Dallas, Summer Institute of linguistics et université du Texas (Arlington),1996

<sup>2</sup> Se référer aux différentes études réalisées par Greenberg, particulièrement *Studies in African linguistic classification*

<sup>3</sup> Harare, 17-21 mars 1997, p.3 cité par B.Heine et D. Nurse, *op. cit.* , p.372

langues pour deux millions de congolais de Brazzaville, 120 langues pour 28 millions d'habitants en Tanzanie avec le kiswahili comme « lingua franca », 12 langues au Mali dont 90 % utilisent quatre langues et 65 % une seule langue, le bamanakan, 60 langues pour une population de 9 millions dont la moitié parle le Moore. Au Nigeria 397 langues sur 410 sont des langues minoritaires mais le nombre total de leurs locuteurs forme 60 %. Sur le plan du plurilinguisme individuel, dans une enquête sur le Nigeria, les résultats montrent que le nombre de langues parlées par chacun des membres des communautés linguistiques allait de deux à quatre de la manière suivante : 60% parlaient deux langues, 30% en parlaient trois et 10 % plus de quatre. Un constat similaire pourrait être fait pour de nombreux pays d'Afrique où il ya une tradition bien répandue du plurilinguisme.

A cette mosaïque de langues, sont venues s'ajouter les langues étrangères comme le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais. En devenant multilingues, des individus, des communautés et de groupes de locuteurs deviennent des sièges de couches multiples de langues acquises au cours de leur vie.

L'élément central, ce sont les langues coloniales qui constituent le point de jonction entre les pays et les régions de cet espace favorisant le dialogue entre les différents peuples et leurs cultures. Dès lors il s'effectue des échanges de valeurs culturelles, sous la pression des contacts entre groupe des cultures différentes. Dans ce mouvement de contacts et d'échanges, les structures nouvelles se superposent sur les anciennes compliquant l'orientation des vecteurs finaux qui façonnent le dialogue entre les peuples. Cette situation soulève une série de questions sur la gestion de la diversité des langues dans ce contexte nécessitant une réflexion sur les politiques linguistiques à mettre en place. Certains ont tendance à considérer que la diversité linguistique et des cultures du monde va de soi, comme dans ce proverbe jamaïcain : « la vache considère sa queue comme un acquis jusqu'au jour où le boucher la lui a coupée ».

Pour conclure, Il y a lieu de dire que même après en avoir donné une définition globalisante, la culture africaine ne se laisse pas facilement cerner. Elle se refuse, à être mise en bouteille et

résiste à toute tentative de systématisation. Toutefois, on pourrait se limiter à un examen de quatre éléments classiques pour établir sa typologie : la distance hiérarchique caractérisée par un pouvoir centralisé, le contrôle de l'incertitude caractérisé par l'acceptation de l'incertitude de l'avenir sans en être obsédé, la soumission totale à l'ordre divin, le refus de la tyrannie du temps, un pouvoir et une autorité indivisibles. Le tout pour dire que, face aux défis de l'intégration et de la mondialisation, l'Afrique doit choisir de se réformer positivement

« L'Afrique doit choisir de se réformer positivement et de mettre en œuvre les conditions de sa revitalisation. Elle doit être un espace capable de maîtriser sa diversité et d'intégrer les traits de l'Universalité en redéfinissant une nouvelle politique prospective, des relations étatiques perçues comme une amélioration constante de la qualité de vie des hommes dans un environnement physique, culturel et scientifique totalement épanouissant. » Ce qui pose dès lors des problèmes de niveaux d'éducation et de cultures liés à des espaces politiques de croissance. Et pour cela, chacun doit avoir à l'esprit que « Même l'époque accablée est digne de respect, car elle est l'œuvre non des hommes, mais de l'humanité donc de la nature créatrice, qui peut être dure mais jamais absurde. »

C'est pourquoi, pour trouver des voies et moyens efficaces de résistances devant une mondialisation avilissante, il faut trouver un point de rééquilibrage entre les différents pôles de culture et de civilisation pour construire un nouvel ordre mondial. Alors l'Afrique deviendrait un lieu de rencontres où peuvent dialoguer, se confronter, se compléter des cultures et des civilisations variées. Sinon, nous risquons de voir se réaliser un cauchemar où l'ancien se meurt, le nouveau ne parvient pas à voir le jour et dans cet interrègne surgissent les monstres.



## ÉCRITURES, TERRITOIRE DE LA MÉMOIRE<sup>1</sup>

---

QUAND LES ORGANISATEURS de cette table ronde m'ont demandé d'intervenir au cours de ces assises, je ne pouvais résister à l'honneur de vous rencontrer ici à Bucarest à la veille de la tenue du Sommet de la Francophonie. Voilà pourquoi, je ne puis mesurer le degré de mon émotion et de ma joie. Ma joie qui aide à vivre avec un large souffle et à élargir les frontières de nos disciplines, ma joie qui aide à comprendre que les fondements du passé de l'homme ne sont pas les fatigues de nos cœurs entamés par la recherche du temps perdu que vainement on voudrait reconstituer ou déchiffrer par le recours à la mémoire involontaire. C'est donc un honneur de bénéficier de votre précieuse présence en cette circonstance et de profiter de cette opportunité pour vous exprimer, au nom de Monsieur le secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf et de Monsieur clément Duhaime, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, toute ma gratitude pour toutes les marques de sympathies. Ce rare privilège de bénéficier de votre particulière attention ne peut se payer d'un simple remerciement. Nous avons cru pouvoir nous acquitter envers vous en consacrant ces quelques mots au thème de cette table ronde « Écritures, territoire de la mémoire ». Il s'agit là de trois mots clés qui constituent une conjonction d'expériences susceptibles d'être traduites ou fixées au moyen de l'écriture. Ce thème n'échappe pas à une somme de questionnements habituels dans ce genre de rencontre : l'écriture serait-elle la négation de l'oralité ? L'écriture

---

<sup>1</sup> Texte présenté au colloque de Bucarest organisé en marge du Sommet de la Francophonie en 2006.

historique serait-elle comparable à l'écriture littéraire, fictionnelle dans sa manière de traduire la réalité ? Sous le prisme de ... Et d'Amadou Hampaté Ba, je voudrais faire ressortir ce va-et-vient entre la traduction historique et littéraire du temps et de l'espace par la manipulation de la mémoire collective volontaire ou involontaire.

Lorsque la tradition écrite devient garante de la mémoire collective, la préfiguration du passé éloigné dépend de la mise en discours qui implique le document verbal écrit alors que la préfiguration de l'histoire plus proche continue à reposer sur les témoins oculaires. Ces derniers se chargeront de traduire sous forme verbale et orale les images alimentant leurs souvenirs. Entre la mise en discours par le témoin de ses souvenirs visuels et leur saisie ainsi que leur reformulation discursive par le garant et arbitre, on passe de la préfiguration à la configuration pour reprendre les concepts empruntés à Aristote et développés par Paul Ricoeur. N'y a-t-il pas dès lors contradiction entre le poète et l'historien ? L'histoire dit-elle seulement ce qui s'est passé, ce qui est advenu indépendamment de la forme et le poète de dire les choses telles qu'elles pourraient advenir ? Au premier, les actions des hommes qui, identifiées par un nom propre ont réellement agi ou pâti ; au second les actions humaines qui, parfois attribuées à des individus, s'inscrivent dans l'ordre de la vraisemblance ou de la nécessité. Il apparaît donc que le poète doit être le créateur d'intrigues davantage que de rythmes. S'il est en effet poète, c'est par la représentation et ce qu'il représente, ce sont des actions. S'il lui arrive de fabriquer des actions advenues, il n'en est pas moins poète. Car rien n'empêche que certains, parmi les événements passés, soient tels qu'ils s'inscrivent dans l'ordre de la vraisemblance et du possible et par son intermédiaire cet homme en est le poète. Ce point de vue rapproche l'écriture historique de la création littéraire. En effet, la création poétique d'un monde possible, à partir d'une réalité préfigurée, dans l'enchaînement nécessaire conduisant à la construction d'une vraisemblance correspond en somme aux processus sous-jacents au concept moderne du « fictionnel » non pas au sens de la création d'un monde de fiction pourvu d'une existence séman-

tique autonome mais au sens de la fabrication d'un monde possible à la fois à partir de l'expérience sensible et partagée du monde naturel et social et par l'exploitation des potentialités sémantiques de toute langue, pour revenir à ce monde de la pratique sociale. C'est ainsi que les discours des historiens s'offrent désormais à nous comme des représentations configurantes de l'espace et du temps par le moyen d'opérations de sélection, de schématisation conceptuelle, de focalisation spatiale, de mise en séquence chronologique, de mise en intrigue insérant l'événement dans une conjoncture multiforme ; opérations de rhétorique discursive qui coïncide sans doute avec les images évoquées par la mémoire individuelle et collective. Dès lors, on ne peut se souvenir qu'à condition de retrouver dans les cadres de la mémoire collective, la place des événements passés qui nous intéressent. Mais l'oubli, ou la déformation de certains de nos souvenirs s'explique aussi par le fait que les cadres changent d'une période à l'autre. La société suivant les circonstances se représente de diverses manières le passé.

L'institution d'une logique de temporalité et de spatialité correspondant à un régime de vérité particulier passe par une mise en forme sémiotique de l'ordre discursif. Fondée sur les ressources de création fictionnelle propre à toute langue, la configuration spatiale et temporelle se présente, par les procédures de mise en discours, comme une construction sémantique. Qui dit mise en discours implique une prise en charge énonciative des différents énoncés configurant temps et espace.

Comme on le sait, le temps de l'homme passe. Le temps du destin et le destin du temps des existences généreuses laissent souvent des fruits que l'on voudrait bien garder grâce l'écriture historique ou à l'écriture fictionnelle, poétique ou littéraire. Mais tout coule, tout passe et abandonne aussi l'espace et le temps. Quand un être cher nous quitte, à l'heure où l'on tente au loin de saisir la résonance de sa voix qui s'éloigne désespérément dans les méandres de l'histoire, vers des horizons imperceptibles, le temps jaloux de ses souvenirs ne révèle que des morceaux épars des traces indélébiles. Seule l'écriture imaginaire nous aide à comprendre que le mot qui est dit, écrit, transcrit,

poudroie. Si tôt écrit, le poète veille avec lui, le mot devient lampe accrochée au silence, le silence du mot. Le texte surgit, le poème s'articule entre le doute et le temps perdu recherché qui ressurgit à travers la mémoire involontaire conservée par l'écriture. Mais hélas, ce temps n'est jamais entier. Mais, il est vrai, l'écriture constitue le territoire de la mémoire par l'appropriation sélective du passé dont le présent est le temps propre grâce à l'imaginaire qui met en exergue la distance entre l'art et la réalité. Il est aussi vrai que la réflexion sur les effets de la mémoire sur le temps se déploie dans la perspective philosophique.

Grâce à l'écriture historique ou fictionnelle, le déroulement du temps dans un espace précis et concret dans lequel le passé est à saisir, le présent et le futur naviguent entre mémoire poétique et pratique sociale. Ces conceptions invitent à privilégier un type d'approche tant il est vrai que les formes poétiques assurées par la mémoire collective ritualisée reposent parfois sur de remarquables facultés de création symbolique, entre narration et pratiques culturelles. Écritures historiques et écritures littéraires sont de véritables territoires de la mémoire qui cherchent à traduire le temps perdu à reconstituer ou à déchiffrer.

### **« Le variable destin des spécialistes du métier de FLE »<sup>1</sup>**

Quand le Président de l'Association des didacticiens du FLE m'a demandé de présenter une communication dans le cadre de ces journées sur ce thème apparemment inoffensif mais qui comporte quelques pièges, j'ai cru comprendre qu'il fallait relever la contribution de ce domaine d'action à l'épanouissement de ses acteurs que sont les spécialistes du FLE et surtout, le sens et l'intérêt des études du FLE. La réponse profonde, la signification dernière de nos études ne pourraient-elles pas être simplement, à

---

<sup>1</sup> Texte présenté au colloque organisé par l'Association internationale des didacticiens à Besançon. En 2004.

la mesure de leur gratuité ?pourquoi ne dirons-nous pas simplement :nous sommes des êtres inoffensifs, sans avidité, sans suffisamment d'indécence pour affronter la rentabilité immédiate et à court terme pour elle-même ?Ne serait-ce pas par cet aspect que nous nous savons honorables, et, lorsqu'on nous l'accorde, respectables ?De manière plus concrète, notre procès s'instruit, pour la conception moyenne, à partir de cette vérité lapidaire qui veut que l'on fasse lettres lorsqu'on est incapable de faire autre chose .De manière plus visible, du fait des impératifs de l'organisation du pouvoir politique et de la production les moyens de travail et les crédits sont, dans la plupart de nos facultés des Lettres, en nette réduction.

Une analyse honnête peut nous apprendre que le cadre général de nos sciences humaines comme modalités pratiques d'une insertion productive dans la société nous condamnent à la modestie.

-Modestie, parce que nos multiples discours scientifiques-historiques, philosophiques, littéraires, linguistiques, sociologiques, didactiques, ethnologiques- sont réellement sans liaison entre eux et d'une certaine manière sans suite.

-Modestie aussi, parce que, plus que dans les autres domaines, nous vivons intensément la crise de la raison ;

-Modestie encore, parce qu'au cours d'un siècle et demi de travail par la méthode positive, exception faite peut-être de la linguistique, nous sommes toujours aux questions de fondements ;

-Modestie enfin, parce que, dans un monde où, pour des raisons les plus raisonnables, l'utilitaire et l'opérationnel sont mis en avant, la gratuité de certaines de nos disciplines paraît ressortir à la naïveté et à la douce folie. Le bon sens de l'empirisme paraît nous condamner ? En tout cas, nous avons tout l'air de parents pauvres dans un niveau où l'efficacité est fonction du coefficient de rentabilité. Vivons donc notre modestie comme misère étant donné que misère signifie incommodité. Discours scandaleux et scandalisant, n'est-ce pas ? Dans un cadre où l'on s'attend à se donner des lettres de noblesse. Ne serait-il pas judicieux d'ériger une interrogation en plaçant l'accent sur la pertinence d'une réflexion partie d'expériences multiples sur les fluctua-

tions du devenir des spécialistes du métier du FLE. Plusieurs questions transparaissent derrière celle fondamentale qui consiste à s'interroger sur «le variable destin du spécialiste du FLE» Parmi ces questions, celles qui interpellent au plus haut point notre triple conscience historique de didacticien, de didacticien du français langue étrangère et d'acteur qui a la charge de promouvoir la langue française dans le monde.

Les spécialistes du FLE sont des hommes et des femmes compétents dans les domaines classiques de l'étude et de l'enseignement des langues et des lettres. Ils sont réputés en plus de leur domaine de prédilection excellents rédacteurs des rapports et lettres administratifs, garants de la norme grammaticale et orthographique. Et aujourd'hui, ils se retrouvent partout et surtout sans qu'ils se sentent ou qu'on se sente mal à l'aise, sans qu'ils ne s'acquittent parfaitement du rendement technique exigé ou attendu d'eux. Autrement dit, si tous les chemins peuvent conduire au métier du FLE, inversement le métier du FLE conduit à tous les chemins. On doit par ailleurs s'interroger avec raison aujourd'hui sur la place actuelle, les finalités et le destin des études françaises dans le monde. Cette question cesse de paraître banale, devient même angoissante quand on est attentif au triomphe de la lutte pour notre identité francophone face à l'extension progressive de la langue, de la culture et de l'influence anglo-américaine et à la non maîtrise manifeste du français dans l'espace francophone entraînant même le risque de sa fragmentation. C'est au spécialiste du FLE d'affûter ses armes et de s'engager dans ce noble combat. C'est à ce niveau qu'on peut trouver des raisons d'assurance et des titres de gloire à notre métier du FLE.

L'homme qui vous parle a passé plus de la moitié de sa vie à réfléchir sur la langue française. Mon souci a toujours été celui de sauver la langue française tant dans sa structure interne que dans l'accroissement de son usage. Depuis quelques temps, je travaille à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie comme directeur des langues et de l'écrit. Ces nouvelles charges viennent compléter mes préoccupations antérieures. Si dans ma carrière d'enseignant et chercheur dans le domaine du français, j'ai centré

mon attention sur la nature du français dans l'espace francophone, dans mes fonctions à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, je pilote des programmes qui ont pour objectifs l'accroissement de l'usage du français dans le monde et dans diverses activités de la vie humaine. Ces deux perspectives sont complémentaires dans ce sens que la première observe le français dans l'évolution de sa structure interne et l'autre dans sa structure externe. Voilà pourquoi, à la lumière de mes recherches antérieures et de mes préoccupations actuelles comme Directeur des Langues et de l'Écrit je voudrais répondre aux deux questions suivantes en cette circonstance que m'offre la rencontre du CLA ;/Besançon :

1. Quel français pratique-t-on dans l'espace francophone quand on sait que la langue française à l'instar de son ancêtre « la Romania » dans son mouvement d'expansion a atteint la région aussi diverses que l'ancienne Gaule, le Canada, Haïti, l'Île Maurice, et l'Afrique où elle est entrée en contact avec d'autres langues entraînant ainsi la diversification de sa structure interne ?

2. Quelle est l'action de la Francophonie face à cette diversification du français mais surtout face au recul de son usage dans le monde et dans les diverses activités de la vie humaine ?

## **La fragmentation du français**

Le français qui constitue l'outil de travail et de communication des francophones, socle de la francophonie, dans une optique de multilinguisme est objet de contacts avec d'autres langues entraînant ainsi sa diversification. Diversité des langues mais aussi diversité du français, car le français sous l'influence de son environnement risque d'éclater en plusieurs variétés discontinues entre elles dont quelques unes sont en relation de continuité avec des formes d'expression de l'environnement qui les utilise, soit en un ensemble continu de parlers dont la variabilité dépend de la compétence du locuteur. Il ya donc là perturbation des normes

de référence. Le passage de la norme aux normes ne donne-t-il pas naissance à la fragmentation du français en plusieurs types de français ?

Notre réponse repose sur deux travaux réalisés à l'Université de Lubumbashi où nous avons dirigé plusieurs travaux de thèses et de mémoires :

*Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structures et nature des différences. (KILANGA, M. :1984)<sup>1</sup>*

Cette étude part des trois présupposés suivants :

-Le français de élèves des écoles secondaires à Lubumbashi est issu du français standard, norme généralement conforme aux programmes scolaires.

-Contrairement aux affirmations couramment admises, selon lesquelles le milieu scolaire est le siège de résistance à toute différenciation linguistique, le français actualisé par les élèves des écoles secondaires à Lubumbashi présente beaucoup de différences par rapport au français standard ;

-La nature de ces différences est fonction du caractère effaçable ou persistant des facteurs qui les provoquent. Autrement dit, ces différences sont des indices de formation d'une variété autonome ou ce sont de simples fautes selon que la radiation des facteurs explicatifs à la base est impossible ou facilement envisageable.

L'analyse du français des élèves sur les plans phonétiques, morphosyntaxiques et lexico sémantiques comparée à celle du français standard a montré qu'il existe effectivement des différences entre le français des élèves et le français standard à ces trois niveaux .Ces différences sont-elles de simples fautes susceptibles d'être corrigées ou des indices de la formation d'une variété autonome ? »C'est en terme de la valeur fréquence/intégration que les éléments peuvent être hiérarchisés

---

<sup>1</sup> KILANGA,M.,Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structure et nature des différences, 2tomes, Lubumbashi, Faculté des lettres, 1984,775pages

sur la dimension intrinsèque, où deux pôles sont à distinguer : généralité ou zone de rigueur et restriction ou zone de laxité »<sup>1</sup>.

Les études ont montré que les différences phonétiques, morphosyntaxiques et lexicosémantiques facilement corrigibles relevaient de la zone de laxité tandis que les différences lexicosémantiques non corrigibles senties comme telles par les locuteurs faisaient partie de la zone de rigueur qui est la manifestation de la formation d'une variété autonome. Faut-il croire à la formation d'une variété autonome du français à partir de la confirmation des différences lexicales quand on pense que le lexique c'est l'élément de la langue à la fois le plus intégré et le plus migrateur ?<sup>2</sup> La présence de ces différences lexicales solidement intégrées dans le milieu scolaire caractérisé par sa résistance à toute différenciation linguistique ne devrait-elle pas continuer à nous renforcer dans nos convictions de départ ? Le projet de recherche que nous avons conçu à l'époque sur « le français congolais : système et variation »<sup>3</sup> avait pour objectif la réponse à tout ce questionnement.

### *Le français congolais : structure et variation*

Les travaux réalisés dans ce cadre ont montré que les variétés du français observables selon les catégories sociales en présence et par rapport aux langues nationales se caractérisent par une relative diversification par rapport à la norme. Elles sont la réalisation de plusieurs systèmes différents et non une homogénéité structurée. Chaque variété délimitée constitue elle-même une diversité de parlers variables selon les utilisateurs. Les français des peu ou pas lettrés en particulier n'est pas un magma structurel de

---

<sup>1</sup> MAHMOUDIAN, M. « Structure linguistique : problèmes de la constance et des variations » in *La linguistique*, vol. 16, fascicule 1, 1980, p. 24

<sup>2</sup> KILANGA, M. « Prolégomènes à une étude linguistique du français Zaïrois. Quelques questions de méthodes. » in *Linguistique et Sciences humaines*, N° 26, Lubumbashi, CELTA, 1986, p. 57

<sup>3</sup> Projet que nous devrions réaliser en collaboration avec deux collègues de Lausanne, les professeurs Rémi Jolivet et Mahmoudian Mortéza

sens. il s'agit au contraire d'une série d'approximations résultant d'une structuration des structures du français sur le modèle des langues nationales connues des usagers .Au total ,l'ensemble des variétés du français de ce milieu s'insèrent dans un continuum dont les pôles sont représentés d'un côté par celle des variétés qui s'identifie ou tout au moins se rapproche du français normatif ;de l'autre par la variété qui se rapproche des langues nationales ou s'identifie à celles-ci. Entre ces deux se situent un ensemble de parlers considérés comme des parlers variétés régionales. Locales dont les caractéristiques linguistiques relèvent aussi bien de la première que de la deuxième variété.

Bref, Le français suite au contact avec les autres langues finit par se fragmenter en plusieurs variétés. Mais loin d'être une base de fragilité de la langue commune des pays francophones, cette fragmentation peut être harmonisée par un effort consistant à dégager et à légitimer des usages linguistiques nationaux et régionaux en vue d'un traitement lexicologique et des applications offrant une meilleure garantie à une solidarité mieux assumée et aussi une assurance pour le français dans le monde diplomatique, commercial et même scientifique.

## **L'action de la Francophonie**

Je trouve la réponse à cette question complémentaire à la première dans les actions que je suis appelé à mener au sein de la Direction des Langues et de l'Ecrit de l'agence Intergouvernementale de la Francophonie. Partie du cadre théorique de la réflexion sur le français, je me retrouve dans un cadre où il faut mener des actions précises qui se réfèrent aux conclusions des réflexions menées antérieurement. La plupart des programmes mis en œuvre par l'Agence sont le prolongement de cette étape initiale. Je pense aux différents programmes suivants :

-Le français dans la vie internationale où il est question d'appuyer la présence francophone dans les organisations interna-

tionale par l'accroissement de l'usage du français et par une place toute particulière du français dans les relations intra européennes comme hors des institutions de l'Union européenne.

- Les langues partenaires africaines et créoles qui vise à soutenir un environnement propre à l'utilisation concrète des langues nationales africaines et créoles aux côtés du français comme langue partenaire.

- Toutes les réflexions sur l'amélioration de l'outil méthodologique de l'enseignement du français et les orientations tirées des Etats généraux de l'Enseignement du français contribuent sérieusement à la recherche des solutions sur la nature du français à enseigner de manière à trouver une réponse précise à la question de diversification de cette langue, socle de la francophonie.

Autant de questions et autant de réponses qui confirment le variable destin du spécialiste du FLE. Celui-ci devrait à la fois trouver les raisons d'être modeste et ambitieux au regard de la nature des tâches qu'il est appelé à affronter et la minceur des résultats qu'il obtient.



## TABLE DES MATIÈRES

---

### **INTRODUCTION GÉNÉRALE ..... 7**

### **I LANGUE FRANÇAISE : SITUATION ET RÉFLEXIONS THÉORIQUES ..... 13**

#### **LES ÉTUDES FRANÇAISES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ..... 15**

I. Le français comme objet d'apprentissage en RDC..... 15

II. Le français comme objet d'analyse linguistique

en RDC ..... 18

2.1. *L'étape du français au Congo (1960-1970)* ..... 19

2.2. *L'étape du français du Congo (1970-1980)* ..... 20

2.3. *L'étape du français congolais (?)*  
*(1980 jusqu'à ce jour ?)*..... 23

Conclusion ..... 24

Notes ..... 25

#### **PROLÉGOMENES À UNE ÉTUDE LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS CONGOLAIS. QUELQUES QUESTIONS DE MÉTHODES..... 27**

1. Nature du français congolais ..... 27

2. Champs de recherches ouverts par le français ..... 28

2.1. *La coupure diachronique* ..... 28

2.2. *La coupure synchronique* ..... 29

3. Questions de méthodes ..... 30

3.1. Sur le plan diachronique.....	30
3.2. Sur le plan synchronique.....	31
Conclusion .....	44
Bibliographie .....	45

## **II IDENTITÉ FRANCOPHONE ET DIVERSITÉ**

### **LINGUISTIQUE.....47**

#### **RAPPORTS ENTRE LE FRANÇAIS ET LES LANGUES PARTENAIRES : UN ENJEU POUR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE EN AFRIQUE**

##### **FRANCOPHONE ..... 49**

Le partenariat des langues en Francophonie : une question de définition..... 50

Le partenariat des langues en Francophonie : une réalité concurrente ou conviviale ? ..... 52

L'impact de l'association entre le français et les autres langues : un cas d'illustration ..... 53

La Francophonie et le partenariat des langues en Afrique centrale francophone : cas de la République Démocratique du Congo ..... 54

L'impact du contact du français et des langues partenaires..... 59

La recherche du meilleur aménagement des langues dans l'espace francophone : un enjeu pour la gestion de la diversité linguistique ..... 65

Dispositif de gestion de la diversité linguistique ..... 68

#### **QUELQUES PRÉALABLES POUR UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE COHÉRENTE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO .....71**

##### **« IDENTITÉ FRANCOPHONE À L'HEURE DE LA MONDIALISATION » 81**

1. L'identité francophone en question..... 83

2. L'identité francophone face à la mondialisation ..... 87

3. Pistes d'actions .....	89
3.1. La langue française.....	89
3.2. La diversité culturelle et linguistique.....	90
3.3. Engagement politique .....	91

**BIOGRAPHIE LANGAGIÈRE ET CONSCIENCE PLURILINGUE  
DANS UN CONTEXTE AFRICAIN..... 93**

**LA PROMOTION ET LE CO-DÉVELOPPEMENT DES LANGUES  
D'AFRIQUE.....109**

Une donnée fondamentale : les contours de la Francophonie .....	110
Les langues d'Afrique : un regard de la Francophonie ...	114
Perspectives d'actions de la Francophonie pour le développement et le co-développement des langues..	118
Pour conclure.....	120

**III FRANCOPHONIE, LANGUE FRANÇAISE, CULTURE  
ET POLITIQUES LINGUISTIQUES..... 121**

**CULTURE AFRICAINE, POLITIQUES LINGUISTIQUES :  
DE L'ENSEIGNEMENT À L'INTÉGRATION AFRICAINE.....123**  
    Culture africaine .....

.....	124
-------	-----

**LES DROITS LINGUISTIQUES DES CITOYENS.....133**

1. Une donnée fondamentale : la langue .....	133
2. Droit de groupes de locuteurs ou droits des langues ?	134
3. Droits linguistiques des citoyens : quelle perspective pour l'espace francophone ?.....	136
Pour conclure.....	139

**LE FRANÇAIS DE SCIENCE OU LANGUE DE COMMUNICATION  
SCIENTIFIQUE : UN REGARD DE LA FRANCOPHONIE..... 141**

**LANGUE ET CULTURE : PROBLÉMATIQUE DU PASSAGE  
DES SCHÈMES CONCEPTUELS AUX SCHÈMES LINGUISTIQUES ... 145**

**LA FRANCOPHONIE, SES MOTIVATIONS ET SES ACTIONS**

**DANS LE DOMAINE DES LANGUES ..... 155**

La Francophonie, une entité géopolitique en constante évolution .....	155
L'action de la Francophonie dans le domaine des langues .....	160
«Accroître l'usage de la langue française dans les institutions et les grandes manifestations.» .....	161
Améliorer l'aménagement du français et des langues partenaires et les politiques linguistiques .....	163
Améliorer la diffusion et la circulation du livre francophone.....	165

**CULTURES ET LANGUES AFRICAINES FACE AUX DÉFIS**

**DE L'INTÉGRATION ET DE LA MONDIALISATION..... 167**

1. Quelle Afrique pour quelle mondialisation ?.....	168
2. Quelle culture africaine ?.....	170
3. Quelle Afrique pour quelle intégration ? .....	170
4. Quelle mondialisation pour l'Afrique ? .....	172

**ÉCRITURES, TERRITOIRE DE LA MÉMOIRE..... 181**

« Le variable destin des spécialistes du métier de FLE ».	184
La fragmentation du français .....	187
Le français des élèves des écoles secondaires à Lubumbashi. Structures et nature des différences ....	188
Le français congolais : structure et variation .....	189
L'action de la Francophonie .....	190

**L'HARMATTAN, ITALIA**

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie  
12 BP 226 Ouagadougou 12  
(00226) 76 59 79 86

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**

Faculté des Sciences Sociales,  
Politiques et Administratives  
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINÉE**

Almamy Rue KA 028 en face du restaurant le cèdre  
OKB agency BP 3470 Conakry  
(00224) 60 20 85 08  
harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE**

M. Etien N'dah Ahmon  
Résidence Karl / cité des arts  
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03  
(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**

Espace El Kettab du livre francophone  
N° 472 avenue Palais des Congrès  
BP 316 Nouakchott  
(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**

Immeuble Olympia face à la Camair  
BP 11486 Yaoundé  
(237) 458.67.00/976.61.66  
harmattancam@yahoo.fr

**L'HARMATTAN SÉNÉGAL**

« Villa Rose », rue de Diourbel X G, Point E  
BP 45034 Dakar FANN  
(00221) 33 825 98 58 / 77 242 25 08  
senharmattan@gmail.com